

CONTRAT DE VILLE

de l'agglomération du Grand Périgueux

2015-2020

RAPPORT D'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

OCTOBRE 2018



Introduction

PARTIE 1 – EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION

1) Une évolution forte du contexte intercommunal en 2017 qui relativise le regard porté sur les quartiers	7
- Des éléments démographiques qui confirment les écarts	9
- Une hausse de la pauvreté dans l'ensemble du parc locatif	10
- Des inégalités en terme de réussite scolaire	10
2) Des projets structurants susceptibles de repositionner positivement les QPV dans la dynamique d'agglomération	11
- Un Quartier d'affaires et un Pôle d'échanges multimodal en plein cœur de Périgueux	11
- Digital Valley : la transformation numérique à portée de main	12
- Le Pôle de l'économie sociale et solidaire & des cultures urbaines, un tiers-lieu d'innovation sociale et économique	13
3) Une évolution du contexte de l'économie et de l'emploi sur l'agglomération partiellement favorable aux quartiers	14
- Deux profils différents au regard du classement régional	14
- Un bassin d'emploi qui cesse de perdre des effectifs salariés	15
- Une dynamique économique en berne sur les deux QPV	16
- Mais des QPV au cœur de la stratégie économique actuelle et future	17
- Avec une légère amélioration de la situation de l'emploi	18
4) Un redéploiement de l'offre locative sociale qui engage un vrai desserrement sur les quartiers	20
- Une offre en logements locatifs sociaux qui a progressé, sans pour autant rééquilibrer nettement l'offre existante	20
- Une demande de logement social en constante augmentation	21
- Une vigilance forte à maintenir sur les attributions	22
- Au-delà des QPV, des quartiers de plus en plus fragiles au cœur de l'agglomération	23
5) L'évolution de la situation des quartiers depuis la signature du contrat	25
- La fonction d'accueil des QPV pour les ménages les plus fragiles continue de s'accroître	26
- Mais la géographie prioritaire ne polarise pas seule l'accueil des ménages les plus fragiles	27
- Une situation sociale globalement inchangée par effet de « sas »	30
- Un positionnement peu lisible au sein de la Nouvelle Aquitaine	31

PARTIE 2 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE

1) La cohérence/pertinence entre les actions réalisées et les enjeux du contrat de ville	33
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite	36
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations	44
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 3 – Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités	50
Pilier cohésion sociale : feuille de route 2019-2020	59
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté	62
Pilier Cadre de vie et RU : feuille de route 2019-2020	77
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 5 – Redonner une dynamique économique	80
- Fiche d'analyse des actions de l'Axe 6 – Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie	90
Pilier Economie et emploi : feuille de route 2019-2020	96
Synthèse générale de l'évaluation des 6 axes	97
2) La prise en compte des priorités transversales	
- l'égalité hommes-femmes	99
- la jeunesse	100
- la lutte contre les discriminations	102
- la citoyenneté et les valeurs de la République	104

PARTIE 3 – PLUS-VALUE DU CONTRAT EN MATIERE D'INGENIERIE, DE GOUVERNANCE ET DE POLITIQUES PUBLIQUES

1) La gouvernance du contrat de ville	105
2) L'implication des habitants	113
3) Le soutien aux associations	117
4) La mobilisation du monde économique	120
5) L'articulation entre les volets sociaux et urbains du contrat	122
6) La prise en compte des enjeux des QPV dans les politiques publiques	125
ANNEXES	133

INTRODUCTION

Le Contrat de ville 2015-2020 du Grand Périgueux a été signé par 23 partenaires le 29 juin 2015, suite à l'identification des quartiers prioritaires par l'Etat et à la réalisation d'un diagnostic partagé. Parallèlement, une stratégie urbaine intégrée en faveur des quartiers de la politique de la ville sur l'agglomération a été construite avec pour objectifs de :

- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération ;
- assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'élaboration du contrat de ville s'est fondée, dès le départ, sur une large concertation avec les acteurs locaux du territoire (institutions, associations, habitants) afin d'inciter à leur mobilisation en faveur des quartiers tout au long du contrat. Cette concertation a pris différentes formes : des rencontres partenariales, des ateliers participatifs, des séminaires ou réunions thématiques, etc. Ces réunions ont permis de présenter les évolutions de la politique de la ville (la nouvelle géographie prioritaire, les 3 piliers du contrat de ville, les différents partenaires signataires, la mobilisation des acteurs sur les territoires et dans le cadre des 6 axes du contrat de ville, etc.). La concertation s'est poursuivie en 2016 et 2017, notamment en intégrant les conseils citoyens aux différentes instances (comités de pilotage, comités techniques, réunions thématiques, formations, etc.) jusqu'à l'organisation entre acteurs (institutions, associations, habitants) d'une rencontre spécifiquement dédiée à l'évaluation à mi-parcours en décembre 2017.

L'évaluation est une étape déterminante pour le pilotage et la mise en lumière de la plus-value des actions engagées dans le contrat de ville. Elle peut donner à voir les changements attendus pour les habitants des quartiers et produire des enseignements pour le pilotage et la mobilisation d'autres engagements.

Ce rapport d'évaluation à mi-parcours suit les recommandations méthodologiques du guide de l'évaluation émanant du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Il a pour ambition de faire le point sur :

- l'évolution des quartiers de la politique de la ville (au regard de l'évolution de l'Agglomération) / partie 1
- la mise en œuvre opérationnelle des orientations et actions inscrites dans le contrat / partie 2
- la méthodologie mise en œuvre au service du contrat / partie 3

Cette évaluation intermédiaire est conçue comme un regard sur les 3 années passées (2015-2016-2017) qui vient conforter le suivi effectué chaque année (rapports annuels) sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire.

Par ailleurs, l'évaluation doit également avoir une dimension prospective : il s'agit en effet, d'un enjeu majeur pour la bonne mise en œuvre du contrat de ville et l'amélioration de l'intervention publique dans les quartiers ; elle doit servir à dégager une feuille de route pour la poursuite du contrat. Elle servira également de socle dans la construction du futur contrat de ville.

PARTIE 1

EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION

PARTIE 1 – EVOLUTION DE LA SITUATION DES QUARTIERS DANS L'AGGLOMERATION

1. Une évolution forte du contexte intercommunal en 2017 qui relativise le regard porté sur les quartiers

Le périmètre du Grand Périgueux s'est fortement étendu en 2017 avec l'intégration de 19 communes supplémentaires, pour la plupart membres de l'ancienne communauté de communes du Pays Vernois, soit un total de 103 500 habitants (25% de la population de la Dordogne).

Cette nouvelle extension conduit aujourd'hui la communauté d'agglomération du Grand Périgueux à avoir des caractéristiques nettement plus rurales et des caractéristiques socio-démographiques mettant en avant des situations de précarité assez similaires à celles repérées dans les quartiers de la politique de la ville.

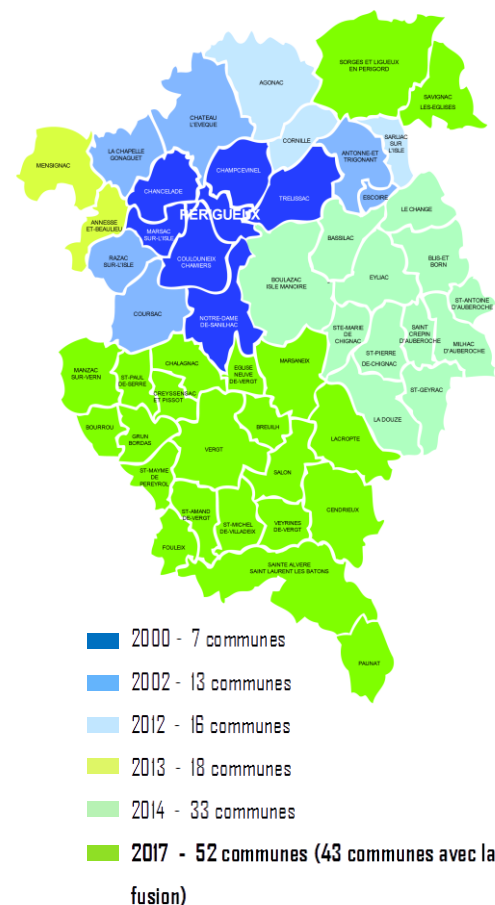
1. Des éléments démographiques qui confirment les écarts

Si la population a globalement augmenté de 9,5% depuis 1999, confortant ainsi une attractivité résidentielle globale de l'agglomération, l'enjeu d'accueil de ces nouveaux ménages et de leur lieu d'installation renforce encore l'enjeu de rééquilibrage territorial au profit des quartiers. Différents éléments attestent en effet d'une population relativement pauvre, dont les revenus fiscaux se situent largement sous le seuil national.

Le développement démographique du territoire a profité à toutes les tranches d'âge de la population excepté les jeunes de 30 à 44 ans, et en particulier les jeunes couples. Les classes d'âges qui se sont le plus développées sont les classes d'âges plus âgées : 45-59 ans, 60-74 ans et les plus de 75 ans.

On dénombre 47 443 ménages installés sur l'Agglomération, soit un accroissement annuel moyen de 1,29% depuis 1999.

Le nombre de personnes seules a fortement augmenté depuis 1999 (+36%), tandis que celui des ménages avec familles a progressé plus lentement (+7%). Le nombre de personnes de 80 ans ou plus vivant seules a plus que doublé durant la même période (+109%).



5 élargissements de périmètre en 16 ans,
soit un tous les trois ans

Cette tendance cache cependant de fortes disparités au sein de l'agglomération : si la ville-centre a un revenu fiscal moyen inférieur à la moyenne départementale, les potentielles communes concernées par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) sont situées largement au-dessus de cette moyenne.

La part des foyers non imposables s'élève à 44% sur l'ensemble de l'agglomération. A l'échelle de la CAGP, les revenus les plus faibles sont situés dans la ville-centre et dans les communes rurales du sud de l'agglomération. A l'échelle infra-communale, les revenus les plus faibles sont situés dans la ville-centre, au sein des quartiers de la politique de la ville ainsi que sur certains centres-bourgs.

⇒ Le projet et les priorités politiques doivent aujourd'hui concilier une double préoccupation QPV/ruralité, dans une vision de complémentarité et non de concurrence.

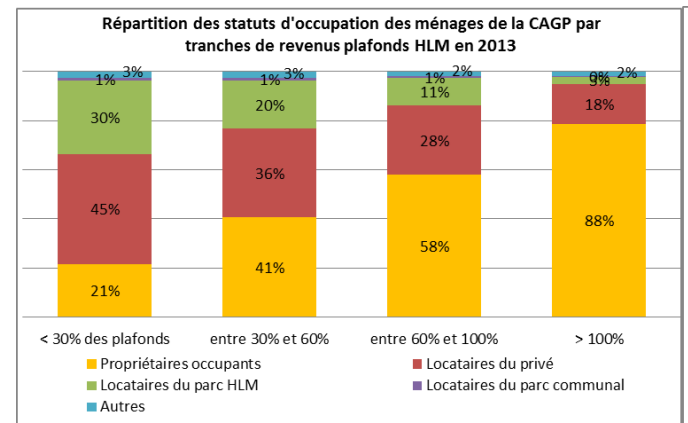
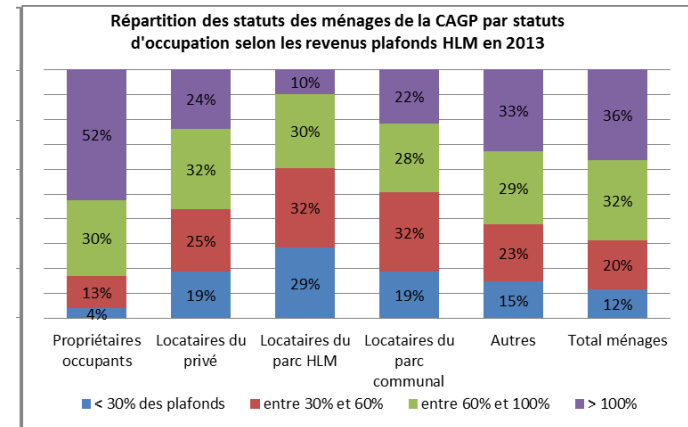
2. Une hausse de la pauvreté dans l'ensemble du parc locatif du territoire

Le parc HLM n'est pas le seul à assurer une vocation sociale. Le parc privé, sans vision de sa qualité ni de l'accompagnement des ménages logés, héberge de fait, sur un territoire détendu, des ménages à faibles ressources. En 2013, 32% des ménages ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM (niveau de loyer PLAI). Ces ménages sont situés à 73% dans le parc privé (locataires et propriétaires occupants).

Le nombre de ménages avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 10% depuis 2007 : alors qu'il a diminué chez les propriétaires occupants, ce nombre a augmenté de 25% chez les locataires HLM et de 18% chez les locataires du parc privé. Les ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté sont logés à 26% dans le parc locatif social et sont propriétaires occupants à 28%. Par ailleurs, ils sont logés à 42% dans le parc locatif privé, qui concentre donc les ménages aux revenus les plus faibles.

⇒ Sur l'Agglomération, on recense environ 8 700 ménages avec des revenus en dessous du seuil de pauvreté (environ 830 € par mois), soit plus de 18 % des ménages du territoire, en hausse régulière.

	Revenus moyens en 2012 des foyers fiscaux			Foyers fiscaux non imposables	
	Revenus moyens en 2012	Écart à la moyenne départementale	Évolution du revenu depuis 2003	Part en 2012	Évolution du nombre depuis 2003
Ville-Centre	20 453 €	-3%	47%	49%	-5%
Communes SRU	24 811 €	18%	49%	40%	-4%
Possibles communes SRU	25 450 €	21%	48%	38%	+3%
Communes rurales avec TC	25 294 €	21%	65%	39%	-10%
Communes rurales sans TC	21 881 €	4%	59%	48%	-47%
CAGP	23 052 €	10%	52%	44%	-5%
Dordogne	20 985 €	0%	55%	50%	-6%
SCOT	22 043 €	5%	52%	46%	-4%
CA de Bergerac	21 852 €	4%	54%	49%	-5%
CA de Brive	23 846 €	14%	53%	48%	5%



Source : filocom 2015

3. Des inégalités en terme de réussite scolaire

Depuis l'extension du territoire en 2017, on recense 92 écoles (maternelles et élémentaires) et 10 collèges sur Le Grand Périgueux. Il est important de noter que 13 de ces écoles et un collège sont classés depuis 2015, en Réseau d'Education Prioritaire (REP) en fonction de quatre paramètres qui "impactent la réussite scolaire" :

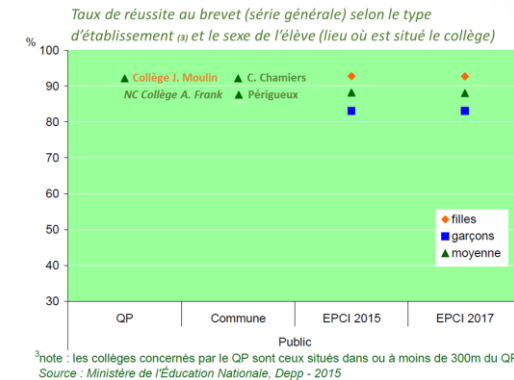
- Le taux de catégories socio-professionnelles (CSP) défavorisées ;
- Le taux d'élèves boursiers ;
- Le taux d'élèves résidant dans un quartier prioritaire (ex ZUS) ;
- Le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième.

Il est important de noter que ces établissements sont situés sur le secteur de Vergt. **Aucun des quartiers prioritaires n'est classé REP**, ce qui ne permet pas aux élèves et aux équipes éducatives des QPV de bénéficier de dispositifs qui doivent permettre de réduire ces inégalités.

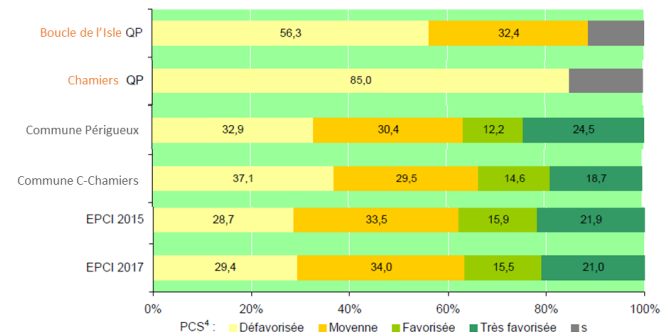
Pourtant les données du Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015 sont édifiantes. Sur les deux QPV, 543 enfants sont répartis dans les 5 écoles des quartiers, majoritairement à Chamiers (63% des enfants). Les enfants issus des QPV et scolarisés dans les collèges Jean Moulin (C.-Chamiers) et Anne Frank (Périgueux) sont au nombre de 147. On constate, en comparaison avec le reste de chacune des 2 communes et avec l'EPCI, **une forte majorité de collégiens des QPV issus de CSP défavorisées**. Cette proportion est deux fois plus importante sur la Boucle de l'Isle que sur le reste de l'agglomération et même trois fois supérieure sur Chamiers. Pour autant, on peut relever un taux de réussite au brevet au collège J. Moulin (plus de 80%) équivalent au taux départemental ainsi qu'un Indicateur Valeur Ajouté du Collège positif (par rapport à sa composition sociologique).

⇒ Néanmoins cette situation influe sur plusieurs paramètres :

- Une forte part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés (55% en moyenne sur les 2 quartiers, soit 12% de + que sur l'agglomération)
- Une faible part de jeunes qui poursuit sa scolarisation en formation générale ou technologique des lycées (32 % sur la Boucle de l'Isle et 16,7% sur Chamiers), alors que la part atteint 50% sur les communes concernées et sur Le Grand Périgueux.



Répartition des élèves inscrits dans une formation au collège selon leur milieu social et leur lieu de résidence



4 note : La PCS désigne la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ici, du représentant légal)
Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp - 2015

Scolarisation (lieu de résidence)

Part des 16 à 24 ans non scolarisés (5)

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Boucle de l'Isle	54,6%	41,2%	41,3%	41,3%
Chamiers	56,8%	40,1%		

5 note : Pour des raisons liées aux estimations du recensement à l'infracommunal, seule la tranche d'âge 16-24 ans est disponible. En cela, l'indicateur diffère de celui habituellement utilisé par la Depp pour le calcul des non scolarisés (16-25 ans).
Source : Insee, Recensement de la Population 2010, Estimations démographiques 2010

2. Des projets structurants susceptibles de repositionner positivement les QPV dans la dynamique d'agglomération

Plusieurs projets structurants conduits sur le territoire intercommunal vont directement impacter la situation et la place des quartiers dans l'agglomération (économie-emploi, transports, transformations urbaines, etc.).

Ces projets ont fait l'objet d'une candidature retenue par le CGET dans le cadre de l'appel à projets « Action Cœur de Ville ». La candidature commune ville de Périgueux /Grand Périgueux ne s'est pas cantonnée au centre-ville de Périgueux mais a développé une stratégie très complémentaire à celle du contrat de ville et veillé à ce que la stratégie pour les quartiers soit bien articulée avec celle d'Action Cœur de Ville.

Un Quartier d'affaires et un Pôle d'échanges multimodal en plein cœur de Périgueux

Un nouveau quartier d'affaires s'élèvera très prochainement au cœur du quartier de veille de la Gare de Périgueux. Sur les 5,5 hectares des anciens terrains du Sernam, 35 000 m² de bureaux dédiés principalement aux activités tertiaires seront édifiés dans les prochaines années. Ce projet ambitieux (35 M€) est entré dans la phase concrète des travaux depuis le 9 janvier 2017.

Les terrains situés idéalement à 10 minutes à pieds de l'hyper centre de Périgueux et des quartiers prioritaires, accueilleront des bureaux avec des activités de services aux entreprises, bancaires, d'assurances, des cabinets de conseil, des agences immobilières, des centres de formation, des activités numériques,... mais aussi des commerces de proximité ou encore des établissements de restauration.

En parallèle, un couloir de bus sera aménagé sur l'avenue avec un pôle d'échanges multimodal qui facilitera l'accès à la gare et le passage d'un mode de transport à un autre (bus, vélo, covoiturage, train) en connexion directe avec un autre grand projet : le **Bus à Haut Niveau de Service**.



C'est donc un véritable morceau de ville qui va voir le jour au cours des prochaines années, lançant le renouvellement de ce quartier de Périgueux. Ce tout nouveau projet d'aménagement permettra de le dynamiser en le rendant plus accessible et en le redessinant, tout en offrant aux entreprises une place stratégique au cœur de la ville.

Digital Valley : la transformation numérique à portée de main

Comprendre et anticiper les enjeux numériques, c'est une problématique que toutes les entreprises et l'Agglomération partagent. De la capacité à opérer cette transformation dépend le développement futur. C'est pourquoi, Le Grand Périgueux a lancé le projet « Digital Valley ».

Plusieurs objectifs sous-tendent le projet : fournir aux entreprises des solutions pour faciliter leur transformation numérique, créer une dynamique et des échanges autour de cette problématique partagée, attirer des entreprises de ce domaine et des compétences nouvelles sur Périgueux.

Concrètement, trois axes pourraient constituer sa 1^{ère} offre de services :

- Un plateau technique sur « le parcours et l'expérience client », avec une salle immersive ou des technologies de réalité augmentée pour analyser l'impact de la présentation des produits in-situ sur les clients, tester des visites virtuelles ou encore proposer des cours immersifs ;
- La valorisation des produits et savoir-faire locaux via une plateforme numérique collaborative ;
- La collecte et l'exploitation des données pour une meilleure connaissance des clients. Ce pôle inclura une dimension formation : formation des entreprises, mais aussi des étudiants avec la création par l'IUT de Bordeaux d'une licence professionnelle autour du Big Data en partenariat avec le lycée Bertran-de-Born.



Digital Valley, un projet sur les technologies de demain, support potentiel de découverte, de formation voire d'emplois pour les habitants des quartiers prioritaires, notamment les jeunes.

Le Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines : un tiers-lieu d'innovation sociale et économique

Projet phare de la stratégie intégrée pour les quartiers, ce projet co-conçu avec les associations et les habitants des quartiers a entraîné une dynamique bien plus ambitieuse qu'initialement prévue dans le contrat de ville. En effet, ses multiples dimensions d'innovation sociale et économique en feront une locomotive majeure pour les quartiers et plus largement pour l'agglomération. Les 2 futures passerelles de liaison côté Gour de L'Arche et entre le Pôle et la Filature de l'Isle renforceront les liens entre et avec les 2 QPV.

Le projet consiste désormais à créer un tiers-lieu qui comprend :

- un parc urbain de 4 ha permettant l'organisation de manifestations et d'événements d'envergure (culturels, sportifs et de loisirs) dans le cadre d'espaces publics de qualité et innovants (site démonstrateur dans l'esprit d'une « Smart City ») ;
- un centre de ressources de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de la vie associative comprenant des espaces de travail partagés et évolutifs permettant l'organisation de séminaires, formations et ateliers, un auditorium de 200 places, la Fabrique à entreprendre et l'incubateur Emergence Périgord ;
- des ateliers éco-solidaires et intergénérationnels (ateliers de graffitis street art, gravure artisanale, recyclerie créative, etc.) ainsi qu'une boutique pour la vente des productions issues des ateliers ;
- 3 halles modulables dédiées à la formation, la pratique et la promotion du skateboard, BMX, roller, parkour, capoeira, hip hop, percussions ;
- un restaurant solidaire et des jardins (nourricier, pédagogique, laboratoire de phytoremédiation) ;
- des hébergements atypiques (anciens wagons SNCF) et de plein-air.

Il consiste aussi à accompagner le collectif d'acteurs impliqués dans les QPV (association de préfiguration Camp'US) qui feront vivre le tiers-lieu, à modéliser le projet de fonctionnement juridique, technique, administratif et économique de l'association du Pôle.



Le Pôle ESS & des cultures urbaines, un laboratoire sur la mutation du modèle économique des associations

Les objectifs du Pôle :

- Créer un support d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels qui favorise l'émergence et le développement de projets liant cultures urbaines, économie créative circulaire et innovation sociale pour les habitants issus des QPV et du centre-ville, mais aussi de toute l'agglomération
- Accompagner les initiatives d'utilité sociale porteuses de solutions nouvelles et créatrices d'emplois de qualité par l'hybridation inédite des disciplines, des filières et des publics, mais aussi en proposant des espaces évolutifs de formation, de travail et d'innovation aux acteurs locaux de l'ESS.
- Organiser l'émergence de produits touristiques attractifs et inédits sur l'agglomération, alliant une gamme d'activités, de restauration, et d'hébergements originaux en phase avec les nouvelles attentes des jeunes, des familles et des entreprises, mais aussi permettant l'accueil en résidence d'artistes et d'équipes de tournage de cinéma.
- Ouvrir le site au public dans une approche éco-responsable sur la gestion de la pollution des sols, le développement de l'agriculture urbaine, la contribution à un nouveau modèle énergétique sobre, décarboné et local avec Smart Périgord.

3. Une évolution du contexte de l'économie et de l'emploi sur l'agglomération partiellement favorable aux quartiers

1. Deux profils différents au regard du classement régional

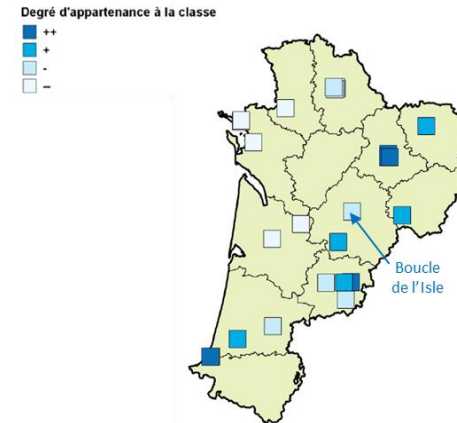
Selon le dossier INSEE « Regards sur les QPV de Nouvelle Aquitaine » de juin 2018, on constate toujours la moitié des QPV en décrochage au regard de l'activité économique et l'emploi, mais avec un profil différent entre les 2 quartiers prioritaires du Grand Périgueux.

Ainsi, **La Boucle de l'Isle** est classé en profil 2 « quartier en emploi dans un environnement en difficulté », avec un taux d'emploi relativement élevé et proche de celui de l'environnement (ville de Périgueux) où le nombre d'emplois a plutôt reculé depuis 5 ans.

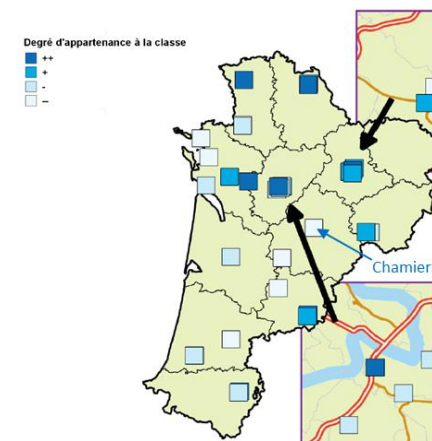
Le **quartier de Chamiers** correspond, quant à lui, au profil le plus inquiétant d'activités économiques et d'emploi, celui des « quartiers en décrochage », avec un taux d'emploi faible, en décrochage avec son environnement (ville de Coulounieix-Chamiers) également en difficulté (hausse de 9,10 % du nombre de demandeurs d'emplois sur l'année 2017).

⇒ L'analyse croisée avec l'ensemble des acteurs et des partenaires « de terrain » confirme cette classification régionale des deux QPV du Grand Périgueux.

BOUCLE DE L'ISLE Profil 2 - Quartiers en emploi dans un environnement en difficulté



CHAMIERS Profil 3 - Quartiers en décrochage



Source : ONPV, rapport 2016.

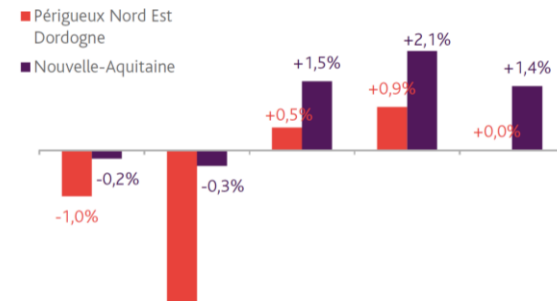
2. Un bassin d'emploi qui cesse de perdre des effectifs salariés

Fin 2016, 44 300 emplois salariés du secteur privé sont comptabilisés dans le bassin d'emploi de Périgueux Nord-Est Dordogne. Les effectifs salariés n'ont cessé de diminuer entre 2008 et 2015 dans le territoire, mais 2016 marque un coup d'arrêt de ce repli avec leur stabilisation (+0,0 % d'évolution annuelle). Le secteur du commerce a créé des emplois en 2016 tout comme celui des services et notamment les activités de services administratifs et de soutien, l'hébergement et restauration et l'enseignement. A l'inverse, la construction et l'industrie manufacturière ont connu des pertes d'emploi cette dernière année.

En termes de nombre d'entreprises, il y a eu une augmentation importante avec plus de 7 131 entreprises sur le territoire de l'EPCI. Cette hausse s'accompagne d'un pourcentage stable de créations et de transferts d'entreprises (15,3 %). Les secteurs d'activités restent inchangés avec une forte représentation du tertiaire et des services, y compris dans les quartiers prioritaires.

Majoritairement, ces entreprises n'ont pas de salariés. Le nombre d'entreprises de moins de 50 salariés et de plus de 50 salariés reste stable dans l'EPCI. Le nombre de demandeurs d'emploi quant à lui tend à augmenter (9 266 en 2015 pour 9 520 en 2017). Ce constat est lié aux difficultés économiques rencontrées par les entreprises du territoire sur la période, mais aussi par un « effet d'appel » des populations en recherche d'emploi issues de Dordogne et qui s'installent sur l'agglomération pour faciliter leurs démarches et ouvrir leurs possibilités d'accès à un emploi.

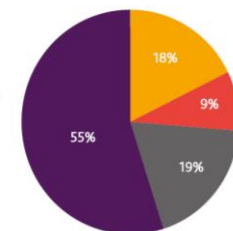
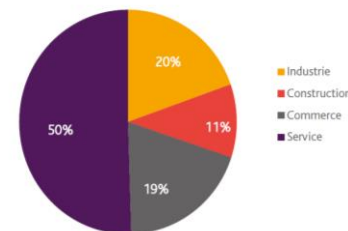
ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016

PÉRIGUEUX NORD EST DORDOGNE

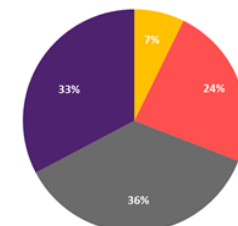
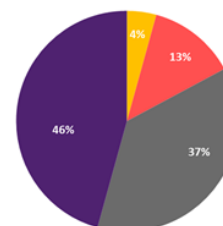
NOUVELLE-AQUITAINE



Source : ACOSS - Décembre 2016
Hors agriculture

QPV DE CHAMIER

QPV BOUCLE DE L'ISLE



Source : Pôle Emploi 24

3. Une dynamique économique en berne sur les quartiers

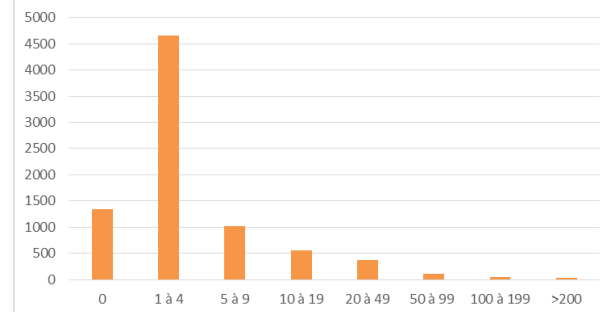
Le quartier prioritaire de Chamiers possède, selon les derniers chiffres, 70 entreprises dont 8 nouvellement créées. Avec 26 entreprises, le secteur du commerce, transport, restauration et hébergement reste le premier secteur d'activité du QPV devant les entreprises de service (plus 45,7 % de l'activité économique du quartier). A l'image de la commune et de l'EPCI, ces entreprises n'embauchent pour la plupart pas de salarié mais le QPV fait mieux en ce qui concerne les entreprises de plus de 50 salariés (1,4 % pour le QPV contre 0,9 % pour l'EPCI).

Cependant, le taux de création ou de transfert des entreprises est plus faible par rapport aux chiffres de l'EPCI ou de la commune, symbolisant une activité économique atone, sans réelle dynamique.

Sur le quartier prioritaire de la Boucle de l'Isle, le constat est assez similaire à celui de Chamiers. Ce QPV possède, selon les derniers chiffres, 55 entreprises dont 7 nouvellement créées. Avec 20 entreprises, le secteur du commerce, transport, restauration et hébergement reste également le premier secteur d'activité du QPV devant les entreprises de service. A noter qu'il n'y a aucune entreprise de plus de 50 salariés sur ce quartier.

Avec un niveau de recrutement quasiment nul, et un taux de création ou de transfert des entreprises nettement plus faible que ceux relevés à l'échelle de l'EPCI ou de la commune, ce QPV, à l'instar de Chamiers, continue à avoir une dynamique économique très faible.

Bassin d'emploi PERIGUEUX NORD-EST DORDOGNE Taille des entreprises selon les effectifs salariés



Source : Enquête sur les besoins en main d'œuvre 2018 en Nouvelle Aquitaine
Pôle Emploi/CREDOC

Démographie des entreprises sur les QPV Chamiers

Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Créations et transferts d'établissements	8	81	1 002	1 090
Part des transferts (%)	25,0	29,6	24,4	24,0
Part des créations (%)	75,0	70,4	75,6	76,0
Part d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	50,0	33,3	30,3	30,3
Taux de créations et transferts (%)	11,4	21,1	15,7	15,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements*** (Sirene) au 01/01/2015

Boucle de l'Isle

Démographie d'établissements

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2017
Créations et transferts d'établissements	7	478	1 002	1 090
Part des transferts (%)	14,3	28,0	24,4	24,0
Part des créations (%)	85,7	72,0	75,6	76,0
Part d'auto-entrepreneurs parmi les créations d'établissements (%)	s	32,0	30,3	30,3
Taux de créations et transferts (%)	12,7	15,2	15,7	15,3

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements*** (Sirene) au 01/01/2015

4. Mais des quartiers au cœur de la stratégie économique actuelle et future

82 % des emplois du Grand Périgueux sont localisés sur la ville-centre et sa 1^{ère} couronne. Elles constituent le cœur de l'agglomération et sont génératrices d'emplois pour le reste du Grand Périgueux. Coulounieix-Chamiers est d'ailleurs la commune la plus dynamique du territoire en création d'emplois depuis plus de 10 ans.

Cette tendance va s'amplifier dans les prochaines années. En effet, les nombreux projets de développement économique majeurs à venir, dont certains ont été précédemment évoqués, totalisent plus de 51 ha économiques et représentent un potentiel de création de 650 à 750 emplois, principalement sur les villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers. De même, le Pôle artisanal « Cap Artisan » porté par EPARECA en cœur du quartier prioritaire de Chamiers est la 1^{ère} opération immobilière de ce type sur l'agglomération, remplaçant ainsi les QPV dans une reconnaissance de leur rôle de véritables centres actifs de l'emploi et de l'économie du cœur d'agglomération.

⇒ Le contexte économique semble favorable à l'accès à la formation et à l'emploi sur Le Grand Périgueux, notamment pour les habitants faiblement qualifiés et les jeunes décrocheurs qui ont l'opportunité de se positionner sur :

- 20 % des entreprises qui envisagent de recruter sur le bassin d'emploi du Grand Périgueux,
- 2 100 postes à pourvoir annoncés par les entreprises en 2018 sur 10 métiers,
- certains métiers qui sont ou vont prochainement être recherchés (métiers « verts », numériques, hôtellerie/restauration, etc.), en lien notamment avec l'objectif 2 du Grand Plan d'Investissement pour « une société de compétences » 2018-2022 (diagnostic engagé).

Les 10 métiers les plus recherchés par bassin d'emploi

<i>PERIGUEUX NORD EST DORDOGNE</i>	Nombre de projets de recrutement
Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs	344
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles	321
Serveurs de cafés, de restaurants (y.c. commis)	281
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	249
Aides à domicile et aides ménagères	182
Aides-soignants (médico-psycho., auxil. puériculture...)	176
Cuisiniers	144
Ouvriers non qualifiés emballage et manutention	139
Surveillants étab. scolaires, AVS et aides éducateurs	132
Professionnels de l'animation socioculturelle	132

Source : Enquête sur les besoins en main d'œuvre 2018 en Nouvelle Aquitaine
Pôle Emploi/CREDOC

Les 10 métiers les plus demandés par les demandeurs d'emploi cat ABC sur le bassin d'emploi de Périgueux



Source : Observatoire de l'emploi Nouvelle Aquitaine – août 2018

5. Avec une légère amélioration de la situation de l'emploi

En termes d'emplois, 27 % des demandeurs d'emploi (DE) de la commune de Coulounieix-Chamiers résident dans le QPV de Chamiers. Or, on peut noter qu'après une légère hausse du nombre de DE en 2016, on recense sur le quartier 207 personnes en Cat. ABC, soit **en légère baisse** de 6 % sur un an (pour une baisse de 5 % sur l'ensemble de la commune) en 2017.

De la même manière dans le quartier de la Boucle de l'Isle, il semble important de noter la diminution mesurée mais régulière du nombre de DE en Cat. ABC (23 DE en moins). 140 personnes sont ainsi concernées dans le QPV, un nombre en baisse de 6 % (pour une baisse de 1 % sur l'ensemble de la ville), ce qui est encourageant même s'ils ne représentent que 4 % des DE de l'ensemble de la ville de Périgueux.

Cela concerne en réalité peu de personnes (une dizaine par QPV) et cela peut être mis en relation en partie avec la rotation « classique » dans le parc HLM sur la période, mais aussi avec les effets de radiation suite à des contrôles / non-respects de rendez-vous ou encore les effets d'évitement, toujours constatés par les acteurs locaux, de certains habitants qui ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi.

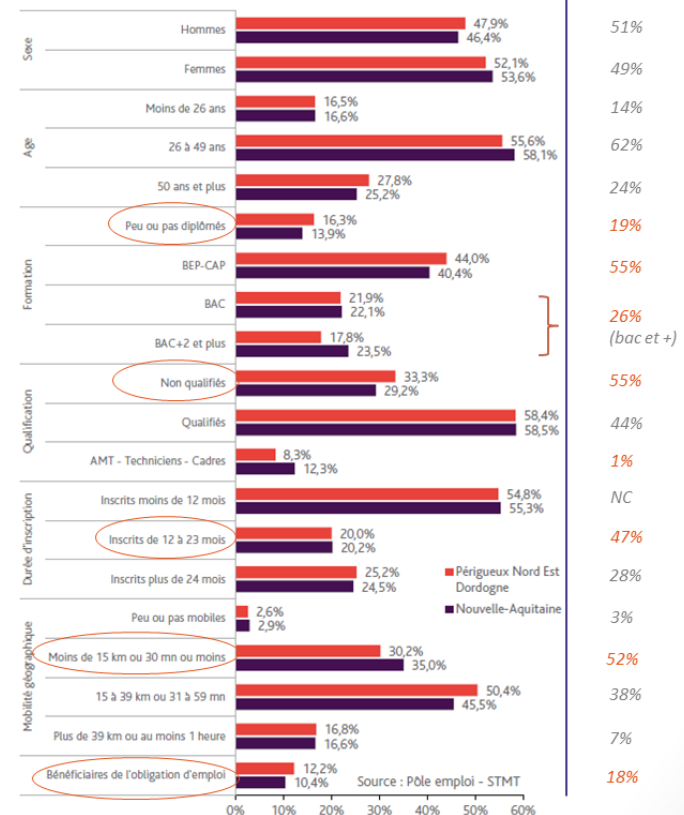
La particularité des DE issus des QPV est qu'ils sont à 55 % **non qualifiés** (contre 35 % pour les DE du reste de l'agglomération), seuls 26 % d'entre eux ont un diplôme au moins équivalent au bac (contre une moyenne de 42 %) et très souvent **bénéficiaires du RSA** (39 % d'entre eux, alors qu'ils ne sont que 23 % pour les autres DE).

A noter également une **difficulté de mobilité** au-delà de 15 km et/ou de 30 minutes, souvent liée à une forte dépendance aux transports collectifs.

Chiffres clés de la DEFM en QPV

	Périgueux Litré	Coulounieix-Chamiers	Périgueux
déc-17			
DEFM ABC en QPV	347	207	140
Part dans l'agence		60%	40%
évol sur un an	-6%	-4%	-9%
évol sur un an (hors QPV)	1%	-	-
DEFM A en QPV	261	162	99
Part dans l'agence		62%	38%

TYPLOGIE DE LA DEMANDE D'EMPLOI CATÉGORIES ABC



Source : Pôle Emploi 24 et Observatoire de l'emploi Nouvelle Aquitaine

Les principaux **métiers recherchés** (très similaires à la Nouvelle-Aquitaine) appartiennent majoritairement (21 %) aux services à la personne et à la collectivité. De façon détaillée, les principaux métiers recherchés sont liés au tissu économique local (services domestiques, assistance auprès d'enfants, nettoyage de locaux, secrétariat ou encore mise en rayon libre-service).

En revanche, Pôle Emploi signale une baisse de 8,1 % des reprises d'emploi dans les QPV entre 2016 et 2017. En effet, 57 reprises d'emploi concernant des DE en QPV sont enregistrées au 3^{ème} trimestre 2017 dans l'agence de Périgueux Littre, et 63 % d'entre elles sont localisées à Coulounieix-Chamiers, ce qui est cohérent avec la répartition territoriale sur l'agence (62 %).

Enfin, le **chômage de longue durée** (plus de 12 mois) baisse sensiblement dans les QPV (-4,3 %) alors que cette baisse est nettement moins significative sur le reste du territoire (-1,6 %). On constate là **l'impact positif des actions conduites** sur ce sujet.

⇒ En matière d'emploi, l'évolution de la situation des QPV confirme l'impérieuse nécessité d'aller toujours plus au devant des populations, par une prise de contact active avec les habitants concernés pour éviter le phénomène de « défaut de droits ».

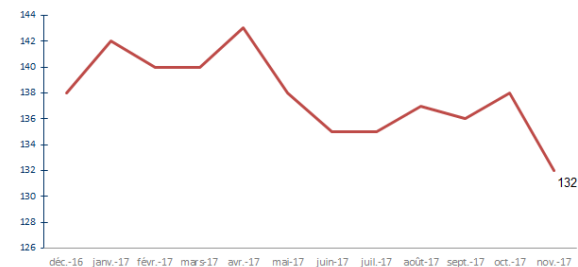
ICT 1 : Les reprises d'emploi

	Périgueux Littre	Coulounieix-Chamiers	Périgueux
3ème trimestre 2017			
Reprises d'emploi DE en QPV	57	36	20
Part dans l'agence		63%	35%
évol sur un an	-8,1%	+5,9%	-16,7%
DEFM AB en QPV	299	184	115
Part dans l'agence		62%	38%

ICT 3 : Nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC ayant cumulé plus de 365 jours en catégorie A sur les 15 derniers mois

	Périgueux Littre	Coulounieix-Chamiers	Périgueux
nov-17			
ICT3 DE en QPV	132	77	54
Part dans l'agence		58%	41%
évol sur un an	-4,3%	-8,3%	0,0%
DEFM ABC en QPV	347	207	140
Part dans l'agence		60%	40%

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi dans l'ICT03 sur 12 mois pour les demandeurs d'emploi en QPV



4. Un redéploiement de l'offre locative sociale qui engage un vrai desserrement sur les quartiers

Le travail engagé au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) nouvellement créée et l'étude de peuplement réalisée de concert avec les bailleurs sociaux a permis de dresser un état des lieux de la situation sur le territoire et dans les QPV.

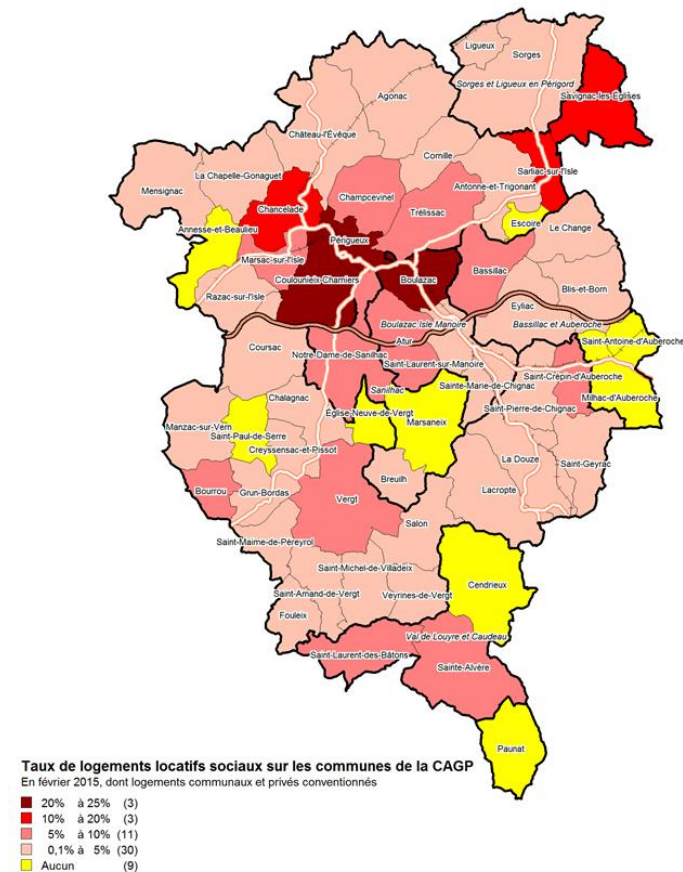
1. Une offre en logements locatifs sociaux qui a progressé, sans pour autant rééquilibrer nettement l'offre existante

Le parc social reste concentré dans le cœur d'agglomération, notamment sur la ville de Périgueux (57 %) et sur celles de Boulazac Isle Manoire et Coulounieix-Chamiers : ces trois communes portent toujours à elles seules **82 % du parc social de l'agglomération** avec plus de 5 700 logements sociaux.

La construction de logements sociaux a été importante ces dernières années avec, sous l'impulsion du PLH 2007-2012, la production de 827 logements sociaux, dont 174 logements privés conventionnés. Un rééquilibrage territorial s'est donc amorcé en adéquation avec les obligations de rattrapage induites par la loi SRU mais aussi dans une logique d'anticipation sur des communes potentiellement concernées dans les années à venir par l'obligation de 20 % de logements sociaux.

Malgré tout, on constate que le rééquilibrage du parc se fait lentement d'autant que l'on constate une concentration de cette offre nouvelle sur les communes déjà respectueuses de leurs obligations SRU. En effet, 41 % de l'offre nouvelle s'est concentrée sur Périgueux et 23 % sur Boulazac Isle Manoire. Néanmoins, cette donnée est à mettre en corrélation avec deux programmes ANRU sur ces communes qui ont entraîné des démolitions de logements sociaux et leur reconstitution.

Les deux communes déficitaires au titre de la loi SRU ont, quant à elle, accueilli respectivement 6 % de l'offre nouvelle à Chancelade et 8 % à Trélissac : ces communes sont encore, en 2018, déficitaires au titre de la loi SRU.



Le parc locatif social est essentiellement détenu par 5 bailleurs sociaux sur l'agglomération et plus des 2/3 de ce parc appartiennent à deux Offices publics de l'habitat (Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat).

Malgré des opérations récentes de logements individuels, les logements locatifs sociaux du parc HLM sont majoritairement des logements collectifs (78,6 %). C'est par ailleurs, un parc plutôt ancien puisque près de 53 % du parc date d'avant 1980. C'est aussi un parc assurant véritablement une fonction sociale car la majorité des loyers (57 %) sont de très bas loyers sur la ville centre et la première couronne.

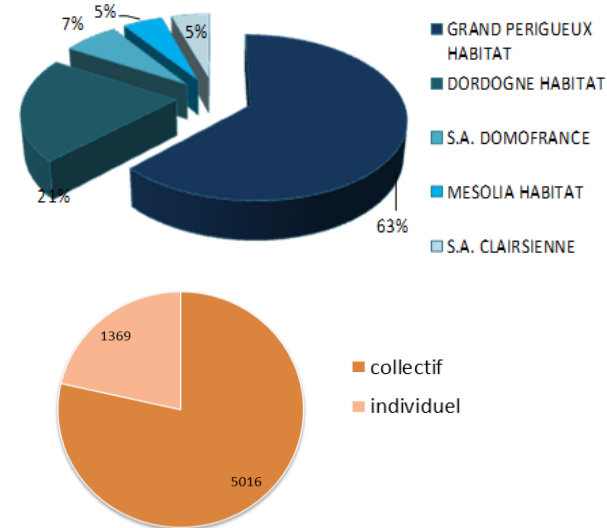
2. Une demande de logement social en constante augmentation

Si l'agglomération est considérée comme un territoire détendu en matière de demande de logement social, elle concentre tout de même, en 2016, 45 % de la demande dans le département de la Dordogne et près de 50 % des attributions.

Le nombre de demandes est en constante augmentation, passant de 2 141 demandes actives en 2015 à 2 238 en 2016 (+4,5 %). Le nombre d'attributions croît également entre 2015 et 2016, dans une moindre proportion : 793 logements ont été attribués (+2 %).

Les demandes se concentrent sur Périgueux (70 %) puis sur les communes de Boulazac Isle Manoire, Trélissac, Coulounieix-Chamiers et Chancelade. Mais d'autres communes sont aussi très attractives, avec une demande en constante augmentation d'année en année : Marsac sur l'Isle (+ 8 % par rapport à 2015), Champcevinel (+ 114 %) et enfin Sanilhac (+ 37 %), ce qui semble cohérent avec les opérations récemment livrées.

⇒ Le desserrement des QPV et le rééquilibrage territorial à l'échelle de l'agglomération semblent donc bien s'amorcer.



source RPLS 2015	Logements HLM		Loyer HLM à très bas loyer*		
	nombre	répartition	nombre	taux	répartition
Périgueux	3 312	58%	2 260	68%	65%
Communes SRU	1 791	31%	1 073	60%	31%
Boulazac	563	10%	241	43%	7%
Chancelade	140	2%	2	1%	0%
Coulounieix-Chamiers	927	16%	767	83%	22%
Trélissac	161	3%	63	39%	2%
Futures communes SRU	286	5%	33	12%	1%
Bassillac	27	0%	7	26%	0%
Champcevinel	85	1%	18	21%	1%
Marsac-sur-l'Isle	75	1%	3	4%	0%
Notre-Dame-de-Sanilhac	99	2%	5	5%	0%
Communes rurales	346	6%	100	29%	3%
Communes rurales desservies par Péribus	105	2%	23	22%	1%
Communes rurales non desservies	241	4%	77	32%	2%
CA Grand Périgueux	5 735	100%	3 466	60%	100%

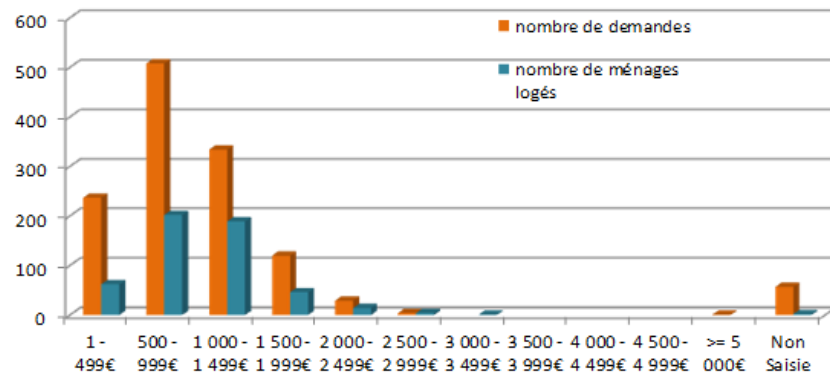
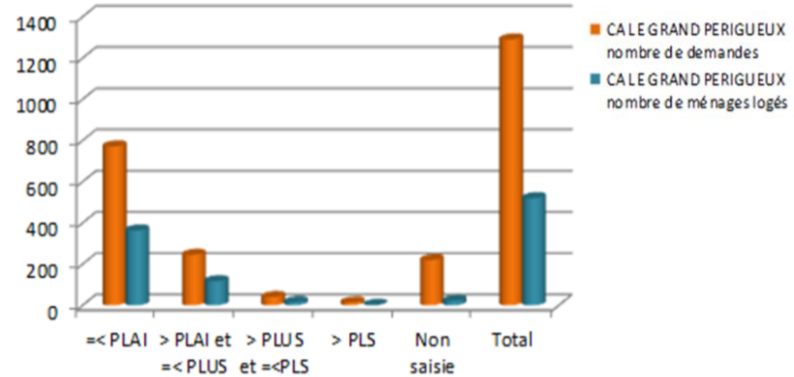
* estimation intégrant les logements financés avant 1977 et les logements financés en PLAI

3. Une vigilance forte à maintenir sur les attributions

Malgré ces nouvelles tendances positives, le travail concerté engagé dans le cadre de la convention intercommunale d'attribution (CIA) semble de première importance.

En effet, selon le Service National d'Enregistrement (2016):

- Le taux de pression constaté sur les **demandes de mutations** est anormalement élevé (34 %), ces demandes sont très longues à traiter avec un taux de satisfaction plus faible. Cela induit que les **parcours résidentiels** des locataires en place sont bloqués.
- Plus de la moitié des demandes sont faites par des **personnes seules** et près d'1/4 des demandes sont formulées par des **familles monoparentales**. Les attributions reflètent ces demandes. Le taux de pression pour les personnes seules est de 3,3 (338 attributions pour 1 115 demandes).
- Même s'ils sont moins nombreux, les demandeurs de plus de 65 ans n'ont eu un taux de satisfaction que de 22 % de leur demande (soit un taux de pression de 4,5).
- **Près de 60% des demandeurs** de logement social ont des revenus équivalents ou inférieurs aux **seuils de revenus les plus bas** pour accéder à un logement social. Ils représentent **70% des attributions**. Pour les unités de consommation n'ayant pas plus de 499 € de revenu mensuel (revenus les plus faibles), le taux de satisfaction chute à 26 %. Cette tendance se vérifie d'autant plus sur les demandes de mutations. Par ailleurs, le parc social accueille progressivement les ménages les plus captifs et les plus modestes.



Source OPS 2016

		ensemble des Locataires	Nouveaux locataires	indice de spécialisation	
Ressources des ménages en fonction des plafonds HLM	moins de 20%	24%	31%	6,7 pts	
	de 20 à 40%	19%	21%	2,2 pts	
	de 40 à 60%	21%	20%	-0,8 pts	
	plus de 60%	36%	28%	-8,1 pts	

C'est pourquoi **les attributions de logements sociaux en lien avec les publics prioritaires ont été examinées.**

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2017, le seuil des revenus correspondant au 1^{er} quartile sur l'agglomération a été fixé à 7 348 € / unité de consommation (soit 612 € / mois).

Les attributions en 2016 montrent que **les seuils préconisés par quartile** dans la loi égalité citoyenneté **ou sont atteints ou peuvent l'être** sur l'agglomération, et qu'elles ne constituent donc pas un frein à une stratégie intercommunale d'attribution, avec :

- un taux de 20 % des ménages les plus pauvres ayant des attributions hors QPV (pour 25 % préconisé)
- 77 % des attributions en QPV faites aux unités de consommation des 3 autres quartiles (pour 50 % préconisé)

4. Au-delà des QPV, des quartiers de plus en plus fragiles au cœur de l'agglomération

Au-delà des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, des quartiers de veille active sont concernés par l'accueil de ménages à très bas revenus (Les Hauts d'Agora, La Gare) mais également des quartiers fragilisés repérés dans le contrat de ville (Les Mondoux, Pagot).

Par ailleurs, d'autres quartiers plus isolés, comme la Grenadière ou Combe des Dames accueillent aussi des ménages économiquement fragiles qui n'avaient pas été repérés comme territoires fragilisés en 2015.

Afin d'affiner l'analyse du parc social, la vision qualitative des bailleurs sociaux a été sollicitée. Il en ressort différentes strates de fragilisation :

Nouvelle-Aquitaine

24 Dordogne

200040392 CA le Grand Périgueux

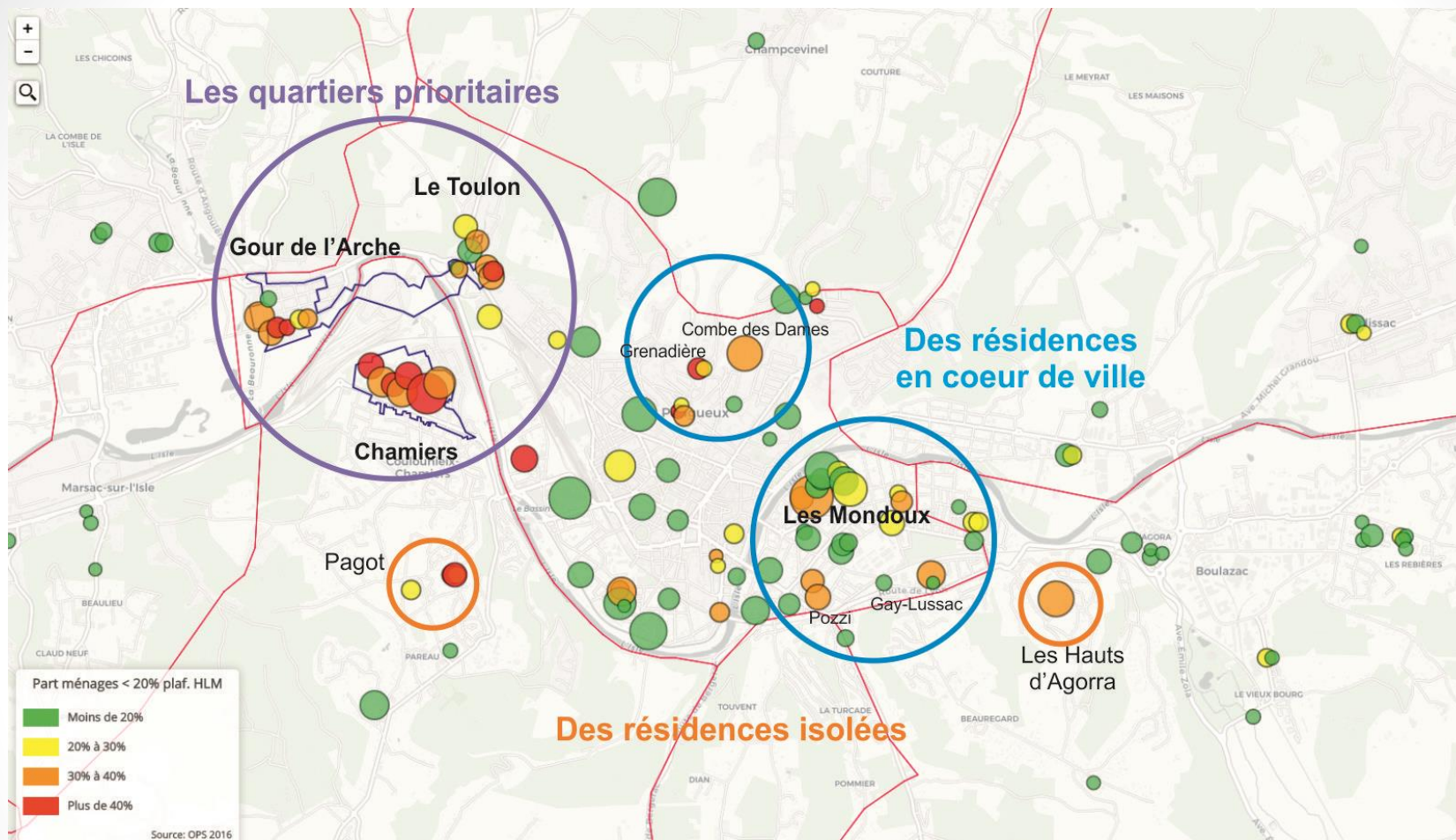
Données SNE

	Hors QPV	Total
Nombre total d'attributions	623	823
Nombre total d'attributions aux demandeurs du 1er quartile de ressources	122	168
Pourcentage d'attributions au 1er quartile	19,58%	20,41%
Nombre d'attributions manquantes aux demandeurs du 1er quartile de ressources pour atteindre un taux de 25 %	34	

Répartition du parc entre bailleurs sociaux sur le Grand Périgueux

Source Données RPLS 2016

Libellé	Parc PLUS/PLAI ou assimilés	Parc PLAI PLUS ou assimilés hors QPV			
		Total	Inf. au loyer max. de zone PLAI	Inf. à 75 % loyer max. de zone PLAI	Rotation du parc
OFFICE PUBLIC D'HABITAT DE DORDOGNE	1 205	1 139	727	389	13,64%
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE PERIGUEUX	3 346	2 550	2 272	1 844	0,85%
DOMOFRANCE	293	202	16	1	4,44%
CLAIRSIENNE	260	248	0	0	4,07%
PERIGORDIA HABITAT	244	225	199	37	12,50%



Etude de peuplement 2018 - 3 strates de fragilisation :

- des ensembles fragiles relevant de la géographie prioritaire ;
- des sites qui voient leur attractivité se réduire, annonçant la spécialisation de leur peuplement et un changement de leur vocation, certains déjà repérés ;
- des ensembles fragiles relevant des quartiers de veille du contrat de ville

⇒ Des critères de peuplement à travailler au-delà des seuls QPV, au sein de la commission intercommunale d'attributions et dans les commissions d'attribution des logements (CAL) des bailleurs sociaux.

5. L'évolution de la situation des quartiers depuis la signature du contrat de ville

L'étude de peuplement 2018 a permis d'actualiser la situation des locataires des quartiers inscrits au contrat de ville.

1. La fonction d'accueil des QPV pour les ménages les plus fragiles continue de s'accroître

Le parc social en **QPV** représente 17 % des nouvelles installations dans le parc. Il accueille plus du tiers (34%) des nouveaux locataires pauvres de l'agglomération, ce qui le maintient dans une spécialisation « chronique ».

- **Chamiers** : en terme de fonction sociale, c'est un quartier où l'accueil est de longue date indexé sur les ménages les plus fragiles (16 % des entrants « pauvres » de l'agglomération et des primo-arrivants). En terme de tendances de peuplement, malgré des locataires anciens, les clientèles sont réduites aux ménages les plus captifs, souvent sans attache au quartier. Le décrochage se poursuit même si certains parcours sont réussis (projet d'accueil des migrants). Le PRU à venir est basé sur une dédensification massive.

Le seuil du 1^{er} quartile est fixé à 7 348 € / unité de consommation sur Le Grand Périgueux en 2017.

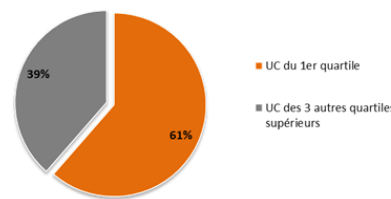
⇒ Sur le quartier de Chamiers, les revenus moyens par UC sont de 5 734 € / an soit un 1^{er} quartile sur Chamiers à 2 867 € : - 61 % du seuil du 1^{er} quartile moyen sur l'agglomération.

source OPS : 2016

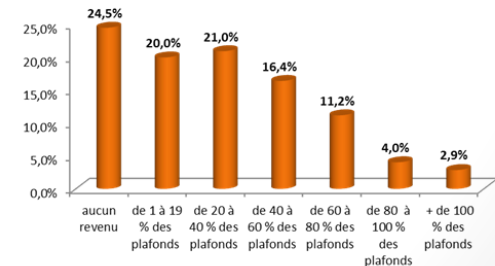
	Locataires aux ressources connues	locataires aux ressources < à 20% des plafonds PLUS		
		poids / total des locataires	poids / total des emménagés récents	indice de spécialisation
Hors QPV	4290	21%	27%	5,8 pts
Chamiers	438	45%	62%	17,6 pts
Gour de L'Arche	422	34%	46%	11,2 pts
Total	5150	24%	31%	6,7 pts

ensemble des locataires		nombre de ménages (renseignés)	taux de rotation	poids des moins de 20%				poids des plus de 65 ans			
commune	Bailleur			poids des moins de 20%	poids des 20-40%	poids des plus de 40%	poids isolés	poids familles monoparentales	poids couple avec enfants	poids des plus de 65 ans	
ensemble des locataires		5 150	12%	24%	19%	57%	48%	26%	14%	22%	
installés depuis moins de 2 ans		1 266		31%	21%	48%	41%	33%	17%	10%	
Chamiers		438	12%	45%	21%	35%	51%	26%	15%	19%	
Coulonietix	GPH	101		62%	14%	24%	51%	33%	14%	6%	
des logements aux très bas loy											

Chamiers- Mixité sociale (revenus par Unités de consommation renseignés - quartiles)



Chamiers- Revenu Net Imposable / plafond de ressources logement social



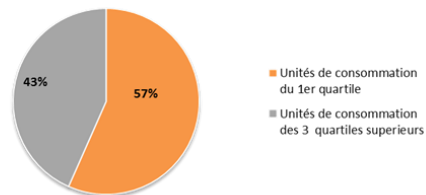
- **Boucle de l'Isle** : en terme de fonction sociale, le secteur du Gour de L'Arche reste populaire, avec un taux de ménages pauvres élevés notamment sur l'une des barres. Le Bas-Toulon est plus spécialisé dans l'accueil des ménages isolés, avec toujours des ménages actifs et installés de longue date. En terme de tendances de peuplement, grâce au PRU, le Gour de L'Arche engage le repositionnement attendu et la fin de la spécialisation, avec une prédominance de personnes âgées. En revanche, le Bas-Toulon connaît une forte rétractation des clientèles traditionnelles et son peuplement tend à se spécialiser vers les plus fragiles.

La moyenne de revenu net imposable (RNI) annuel / ménage locataire du parc social sur le QPV de la Boucle de l'Isle s'élève à 9 385 € (bien plus élevé que sur Chamiers (+ 17,7%) mais bien inférieure à la moyenne du RNI des ménages locataires du parc public sur l'agglomération qui s'élève à 10 951 €.

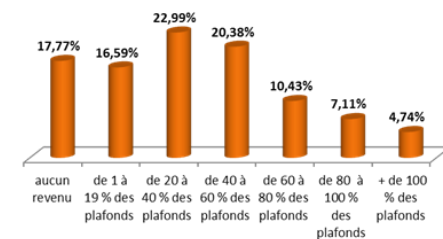
⇒ Sur le quartier Boucle de l'Isle, dans le parc social, les revenus moyens par UC sont de 7 309 € /an en 2017, soit un 1^{er} quartile sur la Boucle de l'Isle à 3 655 € : - 50 % du seuil 1^{er} quartile moyen sur l'agglomération (7 348 € / UC).

COMMUNE		Accessibilité du parc		nb de ménages (renseignés)		tx rotation		poids des moins de 20%		poids des 20-40%		poids des plus de 40%		poids isolés		poids familles monoparentales		poids couple avec enfants		poids des plus de 65 ans	
ensemble des locataires				5 150				24%		19%		57%		48%		26%		14%		22%	
installés depuis moins de 2 ans				1 266				31%		21%		48%		41%		33%		17%		10%	
Gour de l'Arche	Périgueux	GPH	des logements aux très bas loyers	210				38%		28%		34%		45%		30%		13%		29%	
				43				42%		28%		30%		53%		21%		16%		35%	
Le Bas-Toulon	Périgueux	GPH	des logements aux très bas loyers	212				31%		18%		51%		54%		28%		8%		28%	
				36				50%		17%		33%		47%		33%		14%		11%	

Boucle de l'Isle - Parc public- Mixité sociale (Quartiles revenus renseignés)



Boucle de l'Isle - Parc public-- Revenu Net Imposable / plafond de ressources logement social



2. Mais la géographie prioritaire ne polarise pas seule l'accueil des ménages les plus fragiles

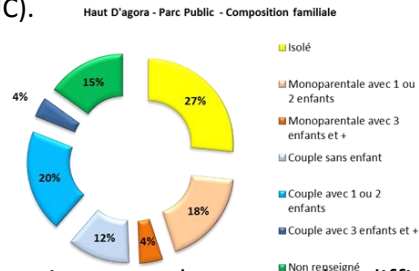
Les quartiers de veille

• **Les Hauts d'Agora** : en terme de fonction sociale, la forte rétraction des cibles traditionnelles s'est accompagnée d'un processus de délaissement, avec un taux de vacance de 31 % de ce patrimoine (72 logements).

En terme de tendances de peuplement, avec des loyers (charges comprises) extrêmement bas, et une attractivité modeste, l'accueil de ménages captifs et très fragiles reste globalement très bien contenu et a visiblement permis d'inverser la spécialisation de ce parc.

La moyenne de revenu net imposable (RNI annuel / ménage est de 12 184 € : il bien plus élevé que sur Chamiers (7 969 € : + 53%) et que celui de la Boucle de l'Isle (9 385 € : + 30 %) mais aussi supérieur à la moyenne du RNI des ménages locataires du parc public sur l'agglomération qui s'élève à 10 951 € (+ 11 %). L'accueil des publics fragiles y est néanmoins assuré : les revenus moyens par UC sont de 8 453 € / an , soit un 1^{er} quartile sur les Hauts d'Agora à 4 227 € : - 42% du seuil du 1^{er} quartile moyen sur l'agglomération (7 348 € / UC).

De même, la mixité des publics est assez équilibrée.

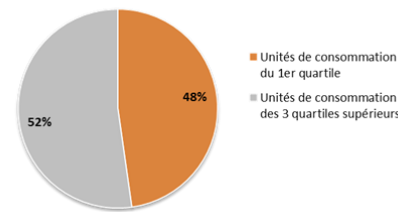


• **La Gare** : la lecture de la situation en est beaucoup plus difficile en raison de l'omniprésence du parc privé de logements et l'absence de statistiques. *Action Cœur de Ville* devrait permettre d'entrer plus finement dans les problématiques de ce quartier, même si une étude spécifique pourrait être pertinente. Cependant, on note un phénomène préoccupant de violence et d'insécurité (Cf. CLSPD de Périgueux).

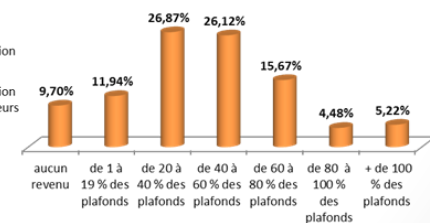


Typologie	commune Baillieur	Accessibilité du parc	nb de ménages (renseignés)	tx rotation	poids des moins de 20%	poids des 20-40%	poids des plus de 40%	poids isolés	poids Monop	poids Couple avec enfants	poids des plus de 65 ans
ensemble des locataire			5 150	12%	24%	19%	57%	48%	26%	14%	22%
installés depuis moins de 2 ans			1 266		31%	21%	48%	41%	33%	17%	10%
Les Hauts de l'Agora	Boulazac	GPH	des logements aux très bas loyers	39	3%	18%	79%	21%	36%	31%	5%
				2%							
			6		0%	17%	83%	17%	50%	17%	0%

Hauts d'Agora - Mixité sociale (Quartiles revenus renseignés)



Hauts d'Agora - Revenu Net Imposable / plafond de ressources logement social



Certains quartiers avaient déjà été repérés lors du diagnostic préalable au contrat de ville et mentionnés comme « **territoires fragilisés** » :

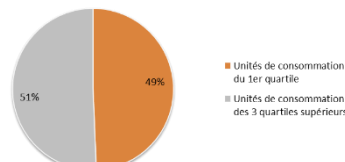
- **Les Mondoux** : en terme de fonction sociale, c'est une résidence populaire, qui reste aujourd'hui composée d'une diversité de publics et la présence de personnes âgées est un facteur d'équilibre. En terme de tendances de peuplement, depuis peu, des clientèles se détournent d'elle (vacance structurelle, turn over). L'arrivée de familles monoparentales sans ressources, largement captives, marque son nouveau positionnement et un réel risque de décrochage. La moyenne de revenu (RNI) annuel / ménage locataire s'élève à 10 306 € et correspond au RNI moyen des ménages locataires du parc public sur l'agglomération qui s'élève à 10 951 €.
- **Pagot** : en terme de fonction sociale, cette résidence est fragile par la présence des ménages sans ressources, mais reste un quartier de familles relativement mixte. La moyenne de revenu annuel / ménage locataire s'élève à 8 080 € : il est à peine plus élevé que sur Chamiers (7 969 €) mais plus faible que celui de la Boucle de l'Isle (9 385 € : - 14 %) et bien inférieur à la moyenne des ménages locataires du parc public sur l'agglomération qui s'élève à 10 951 € (- 26 %). En terme de tendances de peuplement, les loyers très bas (charges comprises) et son attractivité modeste, rétrécissent la gamme de clientèles. L'accueil de ménages captifs reste globalement contenu.

⇒ En 2017, sur le quartier des Mondoux, les revenus moyens par UC sont de 8 046 € / an, soit un 1^{er} quartile à 4 023 €. A Pagot, ils sont de 6 142 € / an, soit un 1^{er} quartile à 3 071 € (respectivement – 45 % et - 58 % du seuil du 1^{er} quartile moyen de l'agglomération fixé à 7 348 € / UC).

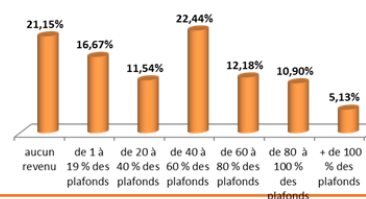


commune		Accessibilité du parc		nb de ménages (renseignés)		tx rotation		poids des moins de 20%		poids des 20-40%		poids des plus de 40%		poids totaux		poids familles monoparentales		poids couple avec enfants		poids des plus de 65 ans	
ensemble des locataires				5 150		12%		24%		19%		57%		48%		26%		14%		22%	
installés depuis moins de 2 ans				1 266				31%		21%		48%		41%		33%		17%		10%	
Les Mondoux	Périgueux	GPH	des logements aux très bas loyers	156		13%		38%		12%		51%		46%		35%		13%		28%	
				39				67%		5%		28%		31%		54%		10%		8%	
Pagot	Coulonieux	Dordogne Habitat	des logements aux très bas loyers	105		14%		40%		29%		31%		48%		36%		12%		9%	
				30				30%		40%		30%		40%		40%		20%		7%	

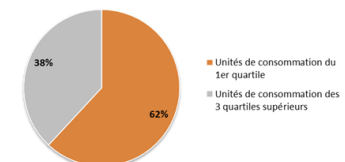
Les Mondoux - Mixité sociale (Quartiles revenus renseignés)



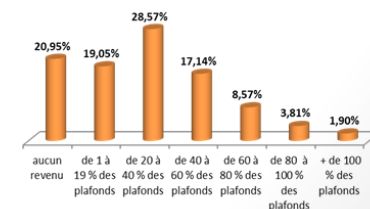
Les Mondoux- Revenu Net Imposable / plafond de ressources logement social



Pagot - Mixité sociale (Quartiles revenus renseignés)



Pagot- Revenu Net Imposable / plafond de ressources logement social



Or, d'autres sites voient leur attractivité se réduire, annonçant la spécialisation de leur peuplement et un changement de vocation :

- **La Grenadière, Combe des Dames** : en terme de fonction sociale, ce sont traditionnellement des résidences mixtes marquées par des ménages pauvres, le poids des familles et la présence de ménages actifs.

En terme de tendances de peuplement, La Grenadière est aujourd'hui presque « dédiée » à l'accueil de familles monoparentales sans ressources, ce qui en fait l'une des résidences les plus spécialisées de l'agglomération.

Combe des Dames semble aussi avoir un nouveau positionnement social dans l'accueil des ménages pauvres isolés ou de familles monoparentales dans la précarité, seules clientèles de la résidence. Son faible taux de rotation freine un peu le phénomène.

⇒ Ces deux territoires fragilisés n'avaient pas été repérés en 2015 et doivent être intégrés dans la démarche de vigilance engagée dans le cadre de la CIA.



commune Baillieur		Accessibilité du parc	nb de ménages (enseignés)	tx rotation	poids des moins de 20%	poids des 20-40%	poids des plus de 40%	poids isolés	poids familles monoparentales	poids couple avec enfants	poids des plus de 65 ans
ensemble des locataires			5 150		24%	19%	57%	48%	26%	14%	22%
installés depuis moins de 2 ans			1 266	12%	31%	21%	48%	41%	33%	17%	10%
La Grenadière	Périgueux Dordogne Habitat	des logements aux très bas loyers	47	15%	43%	13%	45%	40%	36%	19%	15%
			14		57%	7%	36%	21%	64%	14%	7%
Combe des Dames	Périgueux GPH	des logements aux très bas loyers	82	7%	37%	21%	43%	46%	37%	10%	16%
			11		64%	9%	27%	55%	45%	0%	0%

3. Une situation sociale encore inchangée par effet de « sas »

Les aides versées par la CAF visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. Sur la Boucle de l'Isle, un tiers des allocataires n'ont pour seule source de revenu que les prestations versées par la CAF, et cette part atteint même 42 % sur le quartier de Chamiers.

Les données de la CAF confirment donc ceux des bailleurs :

- **Sur le quartier de Chamiers**, il y a 445 allocataires et 371 enfants sous prestation. La majorité sont des personnes isolées (234). Les allocataires « monoparentaux » restent importants (22,7 % contre 16,3 % sur le département) ainsi que les couples avec 3 enfants et plus (38,5 % contre 20,6 % en Dordogne).

En ce qui concerne les enfants couverts par des prestations CAF, la tranche d'âge 6-11ans reste la plus représentée suivie par les tranches 11-15 ans et moins de 3 ans. Le QPV compte 446 bénéficiaires de la CMU et 607 allocataires CNAM dont 213 de la CMU. La majorité des bénéficiaires de la CMU sont des femmes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des moins de 18 ans.

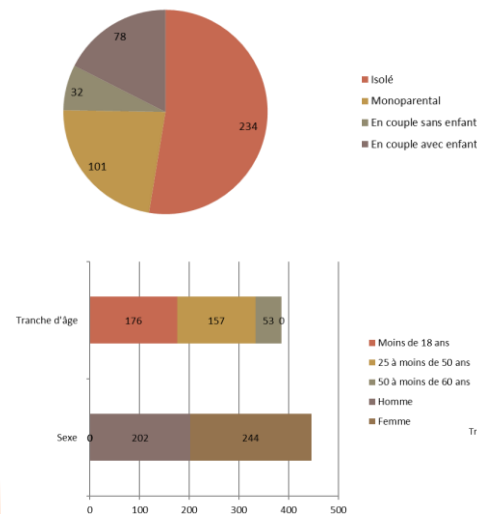
- **Sur le quartier de la Boucle de l'Isle**, on recense 423 allocataires et 355 enfants sous prestation. La majorité sont des personnes isolées (220), avec comme à Chamiers, un nombre significatif d'allocataires monoparentaux (25,5%) et en couple avec 3 enfants ou plus (29,9 %).

Les tranches d'âge sont similaires pour les enfants couverts par des prestations CAF (6-11ans, puis 11-15 ans et moins de 3 ans). Le QPV compte moins de bénéficiaires de la CMU qu'à Chamiers (324 bénéficiaires), mais 675 allocataires CNAM dont 151 de la CMU, ce qui est un peu supérieur. Là encore, la majorité des bénéficiaires de la CMU sont des femmes mineures.

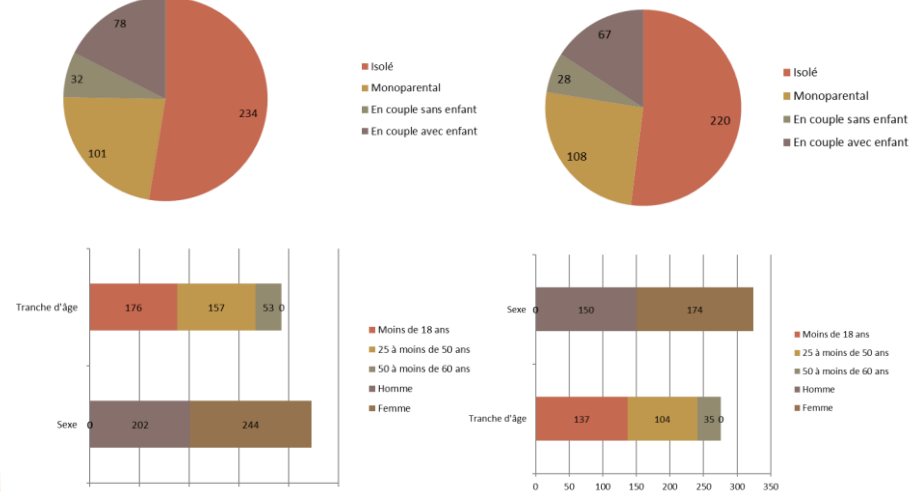
Les allocataires des deux QPV perçoivent :

- davantage les aides au logement : la part de bénéficiaires d'une AL est de 81,8 % (Chamiers) et 73,7 % (Boucle de l'Isle) contre 51,8 % pour le département. Parmi eux, les bénéficiaires d'APL sont largement majoritaires sur les QPV : taux supérieur à 80 % (29,1% en Dordogne).
- davantage le RSA : proportion qui varie entre 29,3 % (Boucle de l'Isle) et 38,2 % (Chamiers) contre 14,5 % en Dordogne
- davantage l'AAH : taux de 11,8 % (Boucle de l'Isle) et 13,9 % (Chamiers) contre 10,7% sur le département

Nombre d'allocataires (445) - Chamiers



Nombre d'allocataires (423) - La Boucle de l'Isle



=> Les quartiers continuent de jouer leur rôle de « sas » dans les trajectoires des ménages, entre ceux qui les quittent suite à des évolutions positives et les nouveaux arrivants qui présentent des difficultés caractéristiques de l'intervention de la politique de la ville.

4. Un positionnement peu lisible au sein de la Nouvelle-Aquitaine

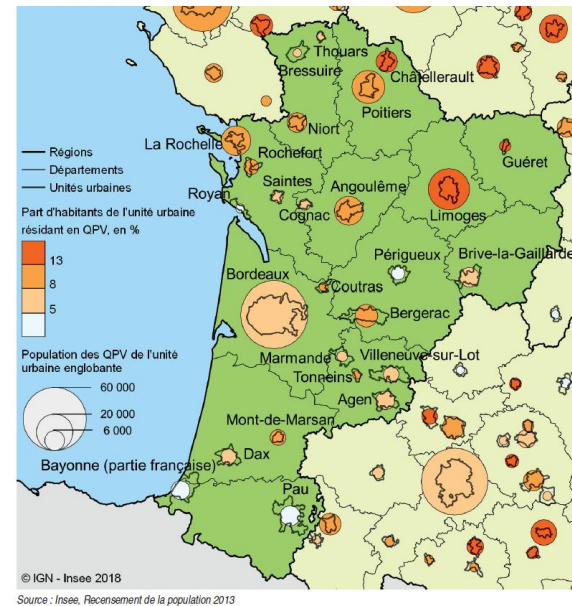
En Nouvelle-Aquitaine, on compte **81 QPV** qui accueillent 200 000 personnes, soit 4 % de la population régionale. Les quartiers sont d'assez petite taille, abritant en moyenne 2 600 habitants contre 3 800 en France métropolitaine. Sur Le Grand Périgueux, **les deux quartiers prioritaires sont encore deux fois plus petits que la moyenne régionale** (1 192 habitants pour Chamiers et 1 474 pour Boucle de l'Isle).

Une étude conjointe du centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA) et l'INSEE en date de février 2018, a permis d'identifier 3 profils de quartiers en fonction de leurs caractéristiques urbaines, sociales et économiques, précédemment décrits.

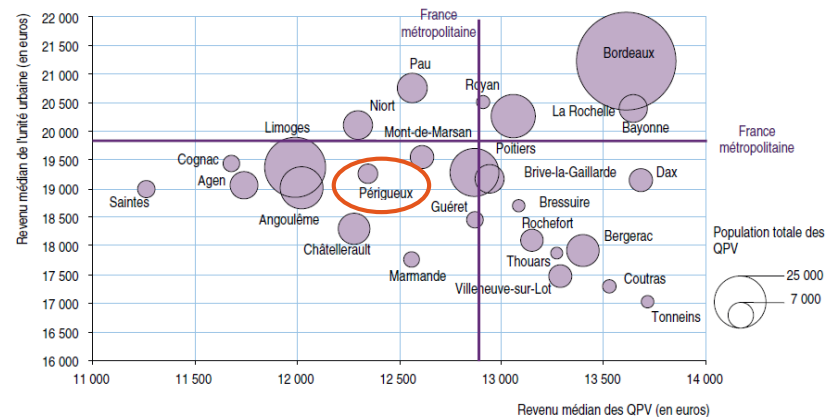
Or, les QPV du Grand Périgueux présentent des caractéristiques, certes préoccupantes, mais en deçà de certains quartiers du nord de la Nouvelle-Aquitaine, à Limoges notamment.

⇒ Une vigilance semble nécessaire pour s'assurer que les signataires continueront de tenir leurs engagements et ne se replieront pas sur des quartiers considérés comme « plus prioritaires que les prioritaires ».

Population vivant dans les quartiers prioritaires et part dans l'unité urbaine



Population et revenu par unité de consommation des QPV et de leur unité urbaine



Lecture : le revenu médian par unité de consommation dans l'unité urbaine de Tonneins est de 17 000 euros environ alors que le revenu médian dans le quartier prioritaire de Tonneins est de 13 700 euros environ.

Note : les axes se croisent au niveau de la médiane de France métropolitaine.

Source : FILSoFi 2012.

PARTIE 2

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE

PARTIE 2 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS PREVUS AU CONTRAT DE VILLE

1) La cohérence /pertinence entre les actions réalisées et les enjeux du contrat de ville

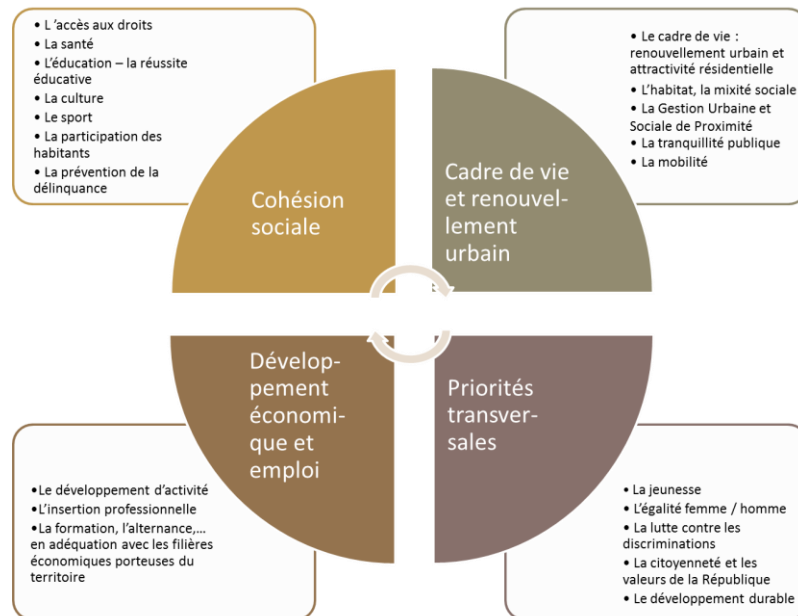
Pour conduire ce travail d'évaluation des actions réalisées au bénéfice des quartiers, une méthodologie rigoureuse a été déterminée à partir du guide national établi par le CGET et vérifiée collectivement en phases intermédiaires de réalisation (les 3 mai, 7 juin, 12 juillet et 29 août 2018), sous la direction du Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne.

L'équipe du Grand Périgueux a également pu se doter d'outils spécifiques lors de formations organisées par le Centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA). L'appui d'une stagiaire de l'IUT Gestion urbaine de Périgueux a aussi été sollicité.

Le choix a été fait de conduire l'évaluation selon plusieurs démarches parallèles qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse croisée :

- Une rencontre des acteurs associatifs, institutionnels et habitants organisée le 19 décembre 2017 pour croiser les regards, recueillir la parole, identifier les points positifs et négatifs,...
- La capitalisation des bilans fournis par les porteurs de projets chaque année dans le cadre de l'appel à projets ;
- La mise en avant des avancées significatives et des priorités « orphelines » pour dégager la feuille de route jusqu'en 2020 ;
- La réalisation de fiches d'évaluation pour chacune des 6 orientations stratégiques.
- L'analyse partagée des bilans avec les acteurs de chacun des axes et priorités du contrat de ville ;

Par ailleurs, ce rapport d'évaluation a été partagé lors d'une rencontre des acteurs le 9 octobre 2018.



PILIER COHESION SOCIALE

FICHE 1 > Analyse des actions de l'Axe 1 – Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Les avancées significatives

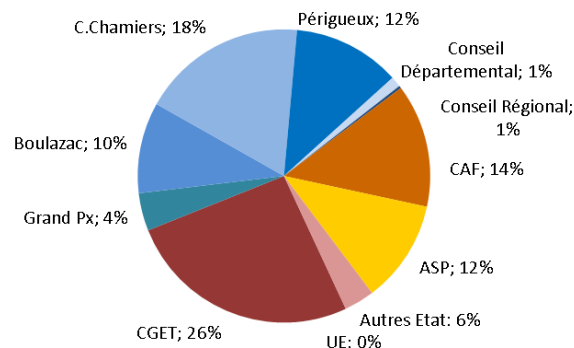
L'axe 1 est un axe conséquent dans la programmation de l'appel à projets annuel du contrat de ville et représente le volet éducatif du contrat. Il est essentiellement financé par les aides publiques dont la CAF et le CGET principalement, en raison de la mise en œuvre des **Programmes de Réussite Educative (PRE)** par les 3 villes de Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux et **d'autres actions** complémentaires à la politique éducative de droit commun.

- **Les PRE** représentent 76 % des subventions du CGET pour la totalité de l'axe sur la période 2015-2017, même si cette part tend à diminuer sur l'agglomération depuis leur mise en place en 2006-2007. Pour autant, la reconnaissance de l'intérêt de ce dispositif par les villes a favorisé un meilleur engagement et une hausse de leur co-financement depuis 10 ans. Cf. **Fiche Zoom**
- **L'accompagnement à la scolarité** réalisé par le centre social St Exupéry sur Chamiers (71 enfants dont 46 de Chamiers en 2017) ou la ville de Périgueux sur la Boucle de l'Isle (61 enfants en 2017).
- **L'aide à la parentalité** concerne des actions principalement portées par des acteurs associatifs de Coulounieix-Chamiers (Ecole des parents et des éducateurs de Dordogne – EPED, école Eugène Leroy et collège Jean Moulin de Chamiers, Centre social St-Exupéry). Toutefois, l'EPED propose également des « cafés des parents » sur d'autres territoires comme La Boucle de l'Isle, en relation avec l'adulte-relais ou le centre socio-culturel L'Arche. A noter également, l'action du SAFED « Famille en jeux » qui doit aboutir à la création d'un livret ressource « parentalité » en 2018.
- **Les ateliers socio-linguistiques et d'alphabétisation** dans les centres sociaux (qui ont permis d'accompagner plus de 100 habitants des quartiers en 2017), en résonnance avec une action originale « sacs à histoire » portée par l'EPED en partenariat avec les classes de CP/CE1 de l'école E. Leroy (traduction de livres dans différentes langues et confection de 50 sacs en tissu de récupération qui ont impliqué une

CHIFFRES CLES // AXE 1

Synthèse AXE 1	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Total 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	9	10	16	35
Nombre de porteurs	8	8	10	12
Nombre de bénéficiaires	425	747	1324	2496
Coût des actions	389 761 €	406 102 €	455 381 €	1 251 244 €
Aides publiques accordées	365 897 €	360 403 €	350 005 €	1 055 632 €
Dont CGET	93 000 €	85 000 €	95 331 €	273 331 €

Répartition des financements mobilisés



« Café /
apéro » des
parents –
Collège Jean
Moulin –
Chamiers 2017

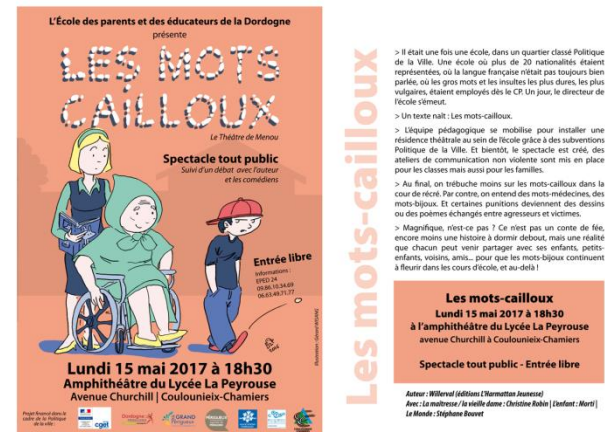


vingtaine de mamans).

- **des actions éducatives** en partenariat avec les écoles des quartiers. La mobilisation de tous les partenaires financiers (Etat, CAF, Ville, CD, Grand Périgueux) a été déterminante pour l'aboutissement d'une action théâtrale innovante « mots-cailloux » proposée en 2015 par l'école de Chamiers en vue de sensibiliser aux agressions verbales pour prévenir les risques sociaux et les échecs scolaires. Fondée sur la participation des parents afin qu'ils aient un rôle dans le parcours scolaire et social de leur(s) enfant(s), l'action a connu un essaimage sur l'école du Toulon grâce à l'EPED. La ville de Coulounieix-Chamiers a également proposé une action dès 2017 pour sensibiliser les élèves aux dangers d'Internet. Elle visait à la fois la formation du personnel éducatif, la rédaction d'une charte des principes d'une bonne utilisation d'Internet par les élèves, la réalisation de courts-métrages suite à une soirée-débat...
- **la mise en place d'espaces parents-enfants**, dont l'objectif est de faciliter l'entrée à l'école maternelle des enfants du quartier de Chamiers en accompagnant les familles à la préparation à la scolarisation. 6 ateliers organisés au centre social St-Exupéry ont concerné le sommeil, le petit-déjeuner ou la propreté. Une visite de l'école maternelle a été organisée. Cette expérimentation demande sans doute un meilleur repérage des familles en difficulté. Pour autant, l'école maternelle note un besoin d'accompagnement des familles avant et pendant l'école. L'objectif à venir sera donc de développer le partenariat avec la PMI (orientation des familles), la CAF et le PRE de Chamiers.
- la mise en œuvre sur le collège Jean Moulin, en 2016-2017, d'un dispositif de l'Education Nationale très intéressant : « **ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves** ». Ont été mis en place des ateliers d'accueil des parents, dans lesquels sont abordées les notions suivantes : la présentation de la langue française et la culture de notre Nation, la laïcité et la parentalité. L'objectif est de permettre un meilleur suivi des enfants par leurs parents qui ne maîtrisent pas toujours la langue française.



Atelier avec les enfants sur les dangers d'Internet
Ville de Coulounieix-Chamiers - 2017



Création théâtrale « Les Mots-cailloux »
Ecole Eugène Leroy à Coulounieix-Chamiers – 2016/2017

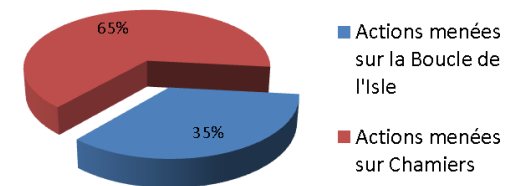
Concernant la **priorité 4** (attractivité et promotion de l'excellence des établissements scolaires des quartiers), plusieurs **dispositifs ont été mis en œuvre par l'Education nationale** principalement dans les quartiers :

- Accueil des TPS (scolarisation des enfants de moins de 3 ans) dans les écoles du Gour de l'Arche, de Chamiers et de Boulazac (secteur de veille) ;
- 2 postes « plus de maîtres que de classes » implantés sur les territoires de Boucle de l'Isle (Ecole du Toulon) et Boulazac (Ecole Joliot-Curie) ;
- Décharge de direction additionnelle au profit des écoles du Gour de l'Arche (1/4 temps) et de Chamiers (1,5 poste) ;
- 14 membres de RASED disponibles sur le secteur de Périgueux élargi, au profit des élèves à besoins particuliers identifiés ;
- 1 poste supplémentaire sur le cycle 2 à l'école E. Leroy (Chamiers) ; Une attention particulière sur le taux d'encadrement corrélée au choix de maintenir des postes (21 élèves / classe à E. Leroy, alors que le taux d'encadrement moyen dans le département est de 23) ;
- Des classes de 6^{ème} au collège de C.-Chamiers calibrée à 25 élèves (au lieu de 28) à l'image de l'éducation prioritaire ;
- Déploiement du dispositif de l'école ouverte sur les collèges Jean Moulin (Chamiers), Anne Franck (Gour de l'Arche) et Montaigne (Périgueux St-Georges / Boulazac) ;
- Un « Atelier théâtre » au collège Jean Moulin (demande de labellisation « classe à horaires aménagés » au Rectorat en cours) ;
- Des cordées de la réussite associant 2 lycées périgourdins (Claveille et Bertran de Born) en lien avec le Pôle universitaire (passerelle) ;
- 2 internats d'excellence avec places labellisées au sein du Collège La Roche Beaulieu et du lycée Bertran de Born mais qui ne sont désormais plus orientés QPV (arrêt des financements du CGET).

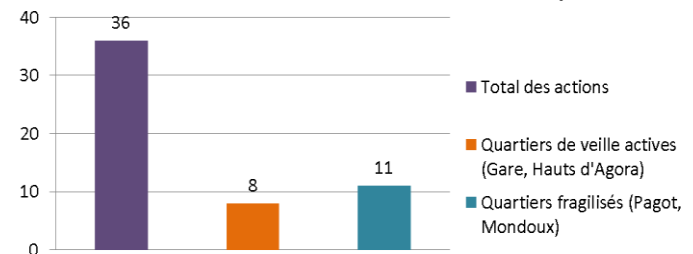
Enfin, l'une des priorités de cet axe la plus fortement investie (**priorité 5**) a pour objet d'aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société. C'est dans ce cadre que les centres sociaux et/ou le club de prévention ont pu développer :

- des **actions de prévention** (reporters de quartiers/Jeunes de St-Ex., etc.) ou de présence éducative dans les quartiers l'été (Le Chemin) ;
- des **ateliers « jeunes »** (Mosaïque) ou **jobs d'été** (St-Exupéry) qui

Répartition des actions sur les quartiers prioritaires



Nombre d'actions des QPV bénéficiant aussi aux autres quartiers



permettent l'accès à un premier emploi d'été pour des jeunes scolarisés (une dizaine de jeunes chaque été à Coulounieix-Chamiers) et le développement des démarches participatives des jeunes dans leur cadre de vie. En effet, au-delà de cette première expérience professionnelle, certains ont pour mission l'entretien de leur cadre de vie (petits travaux dans le quartier, sous la responsabilité des services techniques de la ville et du bailleur) ou l'accompagnement des seniors pour maintenir le lien intergénérationnel (dans le cadre du CCAS ou d'autres structures de la commune).

- Chaque année également, le Grand Périgueux recrute des jeunes des quartiers (10 en 2017 et 2018) pour des **emplois saisonniers** (services des piscines et des déchets) dans le cadre d'un travail partenarial avec les centres sociaux et club de prévention.

De nombreuses autres actions éducatives sont mises en œuvre dans les QPV ; elles seront valorisées dans les axes 2 et 3 du pilier cohésion sociale. D'autres actions, tels que les chantiers éducatifs mis en œuvre par le club de prévention Le Chemin, seront évoquées dans le cadre de l'axe 5 (pilier Développement économique et emploi) dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'une première expérience de travail ou d'un accompagnement pour aider le jeune à trouver sa place de citoyen... Le jeune est en effet accompagné par un coordinateur socio-professionnel dans le cadre d'un projet de formation ou d'emploi.

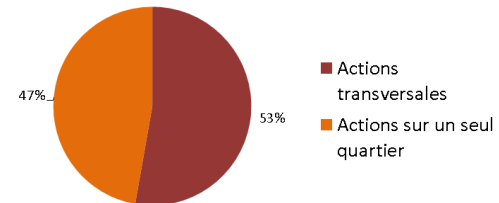
A retenir

Le travail en réseau développé par les partenaires joue un rôle important dans la mise en place des actions, tout comme l'investissement des parents et bénévoles malgré des difficultés partenariales parfois signalées.

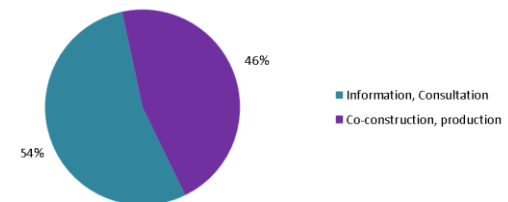
Sur la période 2015 à 2017, 35 actions de l'appel à projets annuel ont mobilisé une vingtaine de partenariats, environ 150 bénévoles et près de 2 500 bénéficiaires.

Ces partenariats constitués par différents acteurs engendrent par ailleurs un nombre important d'actions transversales qui concernent plusieurs quartiers de l'agglomération.

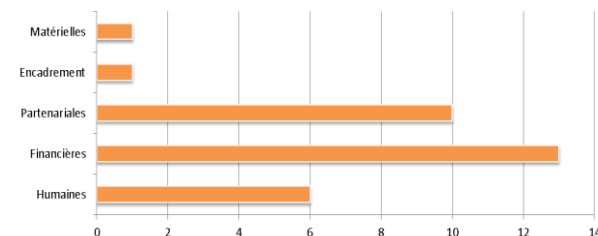
Actions menées sur un ou plusieurs quartiers



Participation des habitants aux actions



Nombre et nature des difficultés signalées



Les priorités « orphelines »

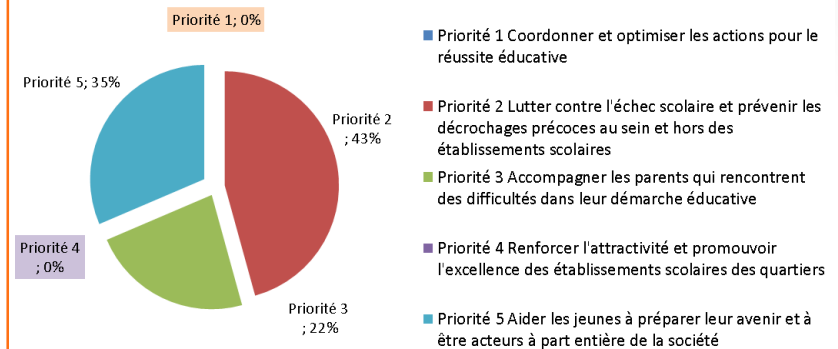
De nombreuses actions prévues au contrat n'ont pas pu être réalisées pour différentes raisons : difficultés, blocages, manque de temps ou d'argent, choix volontaires, etc.

Pour autant, des objectifs opérationnels inscrits dans les priorités 1 (réussite éducative) et 4 (attractivité et promotion des établissements scolaires) sont maintenus. Ils ne sont pas forcément visibles dans le cadre de l'appel à projets (car ils ne sollicitent pas de financement), mais ils demandent un partenariat renforcé entre structures de proximité et institutions.

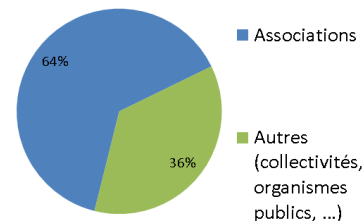
■ Concernant la **priorité 1**, une coordination des PRE existants sur l'agglomération a émergé dès 2015 dans le cadre du Grand Périgueux. De nombreuses réunions ont permis un partage concernant le fonctionnement des 3 PRE et des échanges relatifs à leurs évolutions (partenariat, gouvernance, mutualisation des ressources,...). Si les dispositifs sont très pertinents sur le terrain, auprès des familles et en lien avec les établissements scolaires, ils peuvent souffrir d'un **déficit de pilotage global et de coordination**, en lien notamment avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT), outils de collaboration locale rassemblant tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation et contribuant à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

■ Concernant la **priorité 4**, la plupart des actions prévues au contrat pour assurer la promotion de l'excellence des établissements scolaires situés dans les quartiers n'ont pas été mises en place. Pourtant les indicateurs semblent très positifs tant sur les moyens alloués aux établissements, que sur la qualité des projets pédagogiques ou la réussite des élèves. Une réelle **stratégie de communication est à envisager** ; elle permettrait de ré-objectiver la qualité des établissements et de garantir voire rétablir la mixité en leur sein.

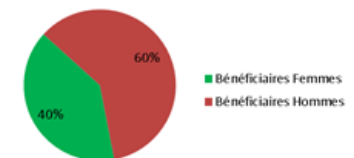
Répartition des actions par priorités



Porteurs de projets



Nombre de bénéficiaires selon le sexe



Le ressenti des habitants et des acteurs

(exprimé lors des temps de rencontres)

« ... concernant l'action « **Sacs à histoires** », alors que des parents ne venaient jamais, ne se parlaient pas devant l'école quand ils attendaient leurs enfants, ils se sont rencontrés et ont appris à coudre des sacs à histoires dans des tissus de récupération. Il y a eu du lien qui s'est créé ; ces familles poussent la porte du local de l'EPE, viennent boire un café avec nous, viennent discuter. Donc, il y a un mouvement dans le quartier qui est en train de se créer grâce à l'ouverture de l'école. »

GINETTE UROZ – Présidente de l'Ecole des Parents et des Enfants

La mixité sociale est loin d'être une réalité dans l'agglomération (gros écarts du nombre de boursiers entre les établissements) et sur-représentation des catégories socio-professionnelles défavorisées dans certains collèges comme celui de Chamiers :

« Cela fait deux ans de suite que l'on enlève une division de sixième à la rentrée. » **Marie-France OCHS, Principale du collège Jean Moulin à Coulounieix-Chamiers (propos recueillis dans la DL - mars 2017)**

Les équipements informatiques et numériques ne sont pas au même niveau dans les écoles :

« ... sur le plan numérique, je comprends très bien que la commune éventuellement n'ait pas forcément les moyens d'équiper au fur et à mesure les classes. Il y a un vrai problème, j'estime, de politique liée au numérique à l'école. C'est-à-dire qu'on a des injonctions dans les programmes de l'éducation nationale pour qu'on travaille avec le numérique, qu'on initie les enfants au numérique et on sait aussi que ces matériels se développent et doivent être changés très régulièrement. Ça a un coût phénoménal, qu'on ne mesure pas et que les collectivités territoriales ont quand même du mal à assumer suivant les cas. Je travaille avec des ordinateurs qui ont plus de dix ans... Donc il y a une vraie difficulté que je comprends mais manifestement qu'il faudrait qu'on arrive à améliorer ensemble. » **Luc Szczepaniak – Directeur de l'école Eugène Leroy à Chamiers – Atelier Cohésion sociale / Evaluation participative – 19/12/2017**

👉 Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- Le devenir du PRE de Boulazac, dernier projet d'un quartier de veille encore financé par le CGET sur la période 2015-2017 ;
- L'articulation nécessaire entre les PRE et les dispositifs de droit commun (PEDT, etc.) ;
- Créer les conditions pour que les enfants des QPV soient réellement accueillis dans les dispositifs spécifiques de l'EN (école ouverte, cordées de la réussite,...) ;
- L'arrêt du soutien aux internats d'excellence par le CGET sans relais par le droit commun ;
- Des postes « plus de maîtres que de classes » en sursis et un maintien des postes créés sur les quartiers ;
- Une plus forte vigilance concernant l'attribution de dérogations afin de mieux lutter contre les effets d'évitement.



Les Programmes de Réussite Educative de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux 1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 1 - Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

Porteurs de projet :

Caisse des écoles de Coulounieix-Chamiers
Centre Communal d'Action Sociale de Boulazac
Centre Communal d'Action Sociale de Périgueux

Résultats / objectifs :

Prise en charge individualisée d'enfants en fragilité, âgés de 2 à 18 ans, repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé, contexte familial, comportement, résultats scolaires,...).

Dispositif qui repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les PRE proposent des actions d'accompagnement individualisé qui se basent sur une identification précise des difficultés de l'enfant, l'établissement d'un diagnostic de la situation et d'une intervention au plus près de la famille et de l'enfant.

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville par renouvellement annuel (préexistait au contrat)

Partenariats :

Mis en place au sein des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (chefs d'établissements scolaires, assistantes sociales du Conseil départemental, infirmières, centres sociaux, PJJ, associations sportives et culturelles,...)

Localisation

QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers

Quartier de veille Hauts d'Agora
(jusqu'en 2017)

Vous avez un **enfant**
âgé de 2 à 18 ans,

Vous résidez dans un quartier
"politique de la ville"
Vous rencontrez **une difficulté...**

Une référente est à votre écoute. Elle vous propose un accompagnement individuel et confidentiel dans les domaines éducatif, social, scolaire, sportif, culturel et de la santé.

PRE : le programme de réussite éducative est une action de la Ville menée en partenariat avec le SAFED en direction des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité.

SAFED, 8-10 place Francheville
Tél. 06 28 51 34 74 | Mail : pre@safed24.fr

	Moyens financiers par année			TOTAL
	2015	2016	2017	2015-2017
CGET	78 500	76 500	70 000	225 000
C.-Chamiers	36 617	39 309	43 404	119 330
Périgueux	38 200	38 200	38 200	114 600
Boulazac	21 062	34 347	22 510	77 919



Les Programmes de Réussite Educative de Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux 2/2

Bénéficiaires

674 parcours de réussite éducative cumulés sur la période triennale 2015-2017 concernant des enfants issus des quartiers politique de la ville, soit :

- 270 parcours mis en place sur Périgueux (soit 137 jeunes accompagnés)
- 246 sur Coulounieix-Chamiers (soit 141 jeunes accompagnés)
- 158 sur Boulazac



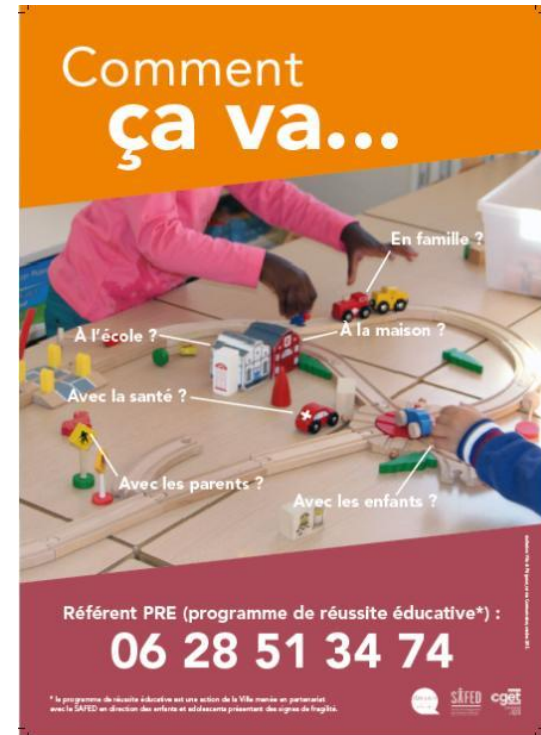
- Dispositif permettant un partenariat pluri-disciplinaire autour de l'enfant ;
- Dispositif rassurant pour les parents ;
- Dénouement de tensions familiales par l'intermédiaire d'un intervenant qui favorise un dialogue parent / enfant ;
- Accompagnement éducatif et scolaire à domicile très positif ;
- Amélioration des comportements et baisse des incivilités dans l'école ;
- Amélioration en terme de confiance en soi, d'initiatives dans le travail, d'aisance, d'expression, d'autonomie et de résultats scolaires de l'enfant ;
- Les actions autour du sport ou de la culture sont des outils éducatifs et d'intégration forts ;
- Les séjours en famille favorisent le renforcement des liens sociaux et familiaux.



- Mobilisation des parents parfois difficile ;
- Difficulté d'investissement pour le parent dans le travail scolaire si le parent n'a pas le niveau requis ou s'il ne maîtrise pas la langue française ;
- Lenteur de certains dispositifs éducatifs : AEMO, placement, etc.;
- Risque de substitution du droit commun par ce dispositif ;
- Difficultés liés aux financements (décalage / année civile - scolaire et incertitude des subventions annuelles).

« L'enfant est à la réussite éducative ce que l'élève est à la réussite scolaire, pour faire un parallèle entre les deux secteurs. On a trop tendance, parfois, à raccrocher l'échec scolaire ou la réussite éducative au domaine de la scolarisation de l'enfant. L'enfant c'est un tout, son épanouissement ce n'est pas que la réussite scolaire. » **Sylvio LE QUELLEC**, coordinateur du PRE de Coulounieix-Chamiers / **Atelier Cohésion sociale Evaluation participative à mi-parcours 19 décembre 2017.**

Communication : réalisation d'affichettes



FICHE 2 > Analyse des actions de l'Axe 2 – Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Les avancées significatives

L'axe 2 est un axe important à soutenir dans des quartiers où la progression de la mixité entre jeunes et personnes âgées et la très forte diversité culturelle confirment l'importance du travail sur le renforcement du lien social.

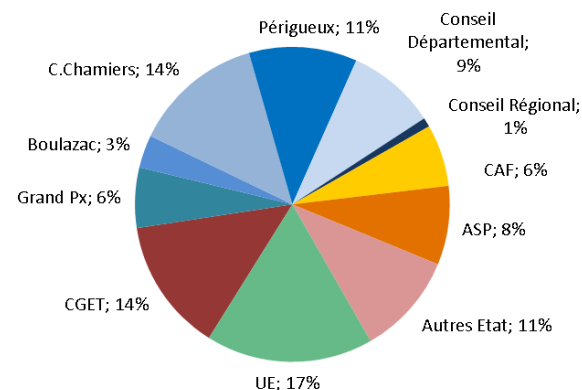
L'appel à projet a permis de soutenir :

- des initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, l'ouverture culturelle et l'acceptation des autres, notamment avec :
 - Les ateliers socio-linguistiques et d'alphabétisation des 3 centres sociaux. Cf. ZOOM Atelier Plume
 - Les actions favorisant la participation des habitants :
 - Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) : créé en 2004, le FPH porté par un collectif d'habitants des quartiers s'est constitué en association en 2007 avec la création du Comité Intercommunal du FPH (CIFPH). Il associe tous les quartiers de la politique de la ville pour favoriser la mixité et les échanges entre quartiers mais soutient prioritairement les actions dans les QPV. Il s'agit d'actions se déroulant dans les quartiers (repas de Noël, fête des voisins, fête de la musique, carnaval,...) ou en dehors (sorties familiales en Dordogne principalement). Une vingtaine d'actions sont financées chaque année et comptabilisent près de 2 000 bénéficiaires. Il s'agit d'un outil de mobilisation citoyenne car il ne finance que des projets issus d'habitants. Depuis 14 ans, ce dispositif a toujours été soutenu par l'Etat/CGET, les 3 communes concernées, le Département et l'Agglomération.

CHIFFRES CLES // AXE 2

Synthèse AXE 2	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Période 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	10	12	11	33
Nombre de porteurs	9	10	11	12
Nombre de bénéficiaires	627	600	752	1979
Total coût des actions	370 103 €	410 245 €	479 276 €	1 259 624 €
Total financements accordés	328 004 €	348 956 €	330 532 €	1 007 492 €
Dont CGET	41 500 €	52 750 €	43 000 €	137 250 €

Répartition des financements mobilisés



Nombre de bénéficiaires selon le sexe



CHIFFRES CLES // AXE 2

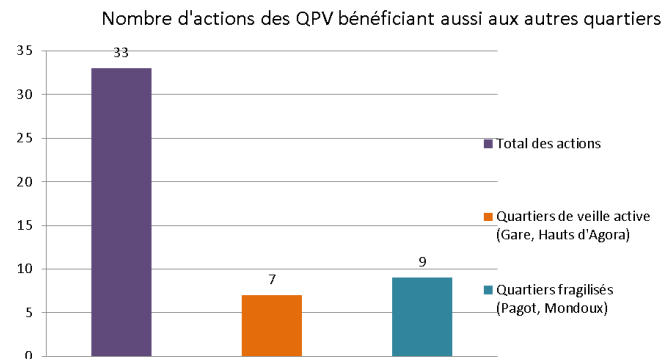
- Les Conseils citoyens de Chamiers et la Boucle de l'Isle.
- La Junior Association des Jeunes du Gour de l'Arche (JAGAS – « Les jeunes s'engagent ») ou celle de Dance Union à Chamiers.
- Les **ateliers cuisine** des centres sociaux des 2 QPV.

➤ des **actions de prévention et d'information sur les discriminations** :

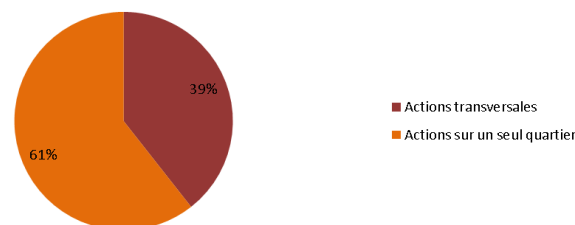
- « Le cinéma, comme outil de lutte contre les discriminations » - Ciné Cinéma
- « M'T Vacs : tous différents, tous égaux » - Ville de Coulounieix-Chamiers
- « Discriminations de sexe et de race dans l'orientation au collège » - CIDFF / Retravailler Sud-Ouest

A retenir

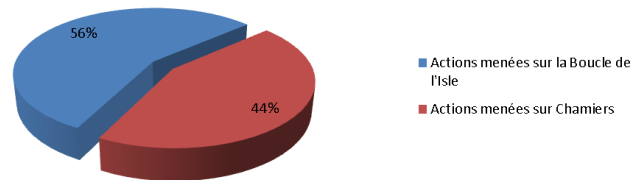
L'appel à projets du contrat de ville contribue chaque année, au soutien des actions visant à promouvoir la diversité et les solidarités de manière forte, notamment en terme de participation des habitants. Toutefois, les actions visant la lutte contre les discriminations sont plus rares. Par ailleurs les actions sont moins transversales et ont davantage lieu sur un seul quartier que d'autres actions de l'appel à projets, en dehors du fonds de participation des habitants qui s'adresse à tous les quartiers et qui a notamment pour objectif, la mixité territoriale (sorties communes à plusieurs quartiers, etc.).



Actions menées sur un ou plusieurs quartiers



Répartition des actions sur les quartiers prioritaires



Les priorités « orphelines »

On ne constate pas de priorités orphelines dans cet axe 2 même s'il convient de noter un déséquilibre important dans le soutien aux actions de l'appel à projets entre les priorités 1 et 2.

En effet, les acteurs associatifs en particulier, ont développé de nombreuses actions pour favoriser le lien social et toutes les initiatives qui mettent en exergue la promotion des valeurs citoyennes, de l'ouverture culturelle et de l'acceptation de l'autre (priorité 2). Cette préoccupation s'est également ressentie lors de la journée participative de décembre 2017.

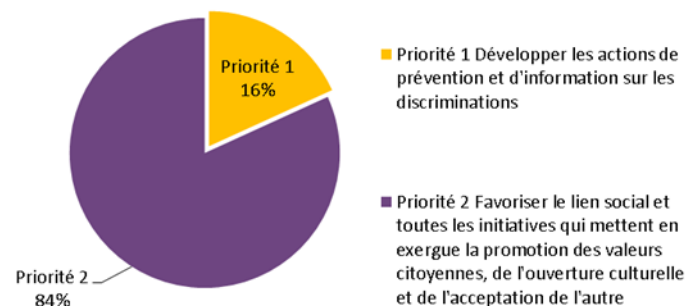
Concernant **la priorité 1**, les acteurs ont eu davantage de difficultés à développer des actions de prévention et d'information sur les discriminations. Ils se sont néanmoins inscrits dans les démarches initiées par les institutions ; d'une part, l'Etat (Plan de formation sur les valeurs de la République) et d'autre part, la communauté d'agglomération :

- Plan de formation / sensibilisation à la lutte contre les discriminations, en partenariat avec l'association bordelaise Boulevard des potes ;
- Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD) sur Le Grand Périgueux.

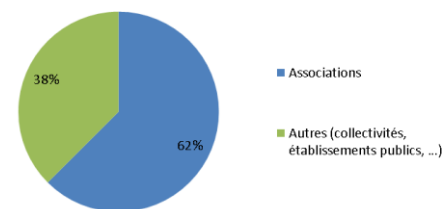
Le coût de ces actions mises en œuvre entre 2015 et 2017 (en dehors de l'appel à projets) n'a pas été valorisé dans cette partie.

CHIFFRES CLES // AXE 2

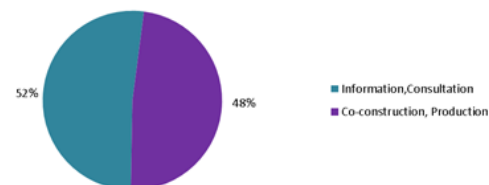
Répartition des actions par priorités



Les porteurs de projets



Participation des habitants aux actions



Le ressenti des habitants et des acteurs

(exprimé lors des temps de rencontres)

Lors de l'atelier « cohésion sociale » du 19 décembre 2017 relatif à l'évaluation participative à mi-parcours, les associations ont mis l'accent sur :

- le développement du « lien social comme vecteur de prévention et de lutte contre les discriminations » ;
- l'intérêt de « favoriser l'implication des habitants ».

Ces deux moyens d'action sont, pour ces acteurs, liés puisque « ceux qui accompagnent les publics essaient d'impliquer les citoyens dans le développement d'actions sur le terrain ».

Par ailleurs, ce qui est souvent revenu, c'est l'aspect chronophage et énergivore pour les acteurs dans cet accompagnement au quotidien qui nécessite « un travail de longue durée ».

Avis des conseils citoyens :

Les membres du conseil citoyen de Chamiers travaillent à l'organisation de manifestations conviviales permettant de créer du lien social entre les habitants du quartier. Ils ont rencontré plusieurs fois des jeunes, en partenariat avec le club de prévention Le Chemin, ou encore les parents à la sortie de l'école,... pour faire connaître leurs missions, collecter la parole des habitants, etc. Ils ressentent un besoin de travailler le lien et la cohésion sociale qui peuvent parfois faire défaut.



Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- Intérêt de la présence de médiateurs sociaux dans les quartiers.
- Poursuivre la démarche initiée dans le cadre du PTLCD : observation et actions.
- Poursuivre le travail de sensibilisation et de formation des acteurs locaux concernant la lutte contre les discriminations mais aussi la laïcité et les valeurs de la République afin de permettre notamment l'implication des acteurs associatifs dans des actions de proximité.



L'atelier PLUME

1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 2 - Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

Porteur de projet :

Centre social Saint-Exupéry

Résultats / objectifs :

Lutter contre l'illettrisme et l'exclusion sociale par l'apprentissage de la langue française. Ce dispositif se décompose en deux phases :

- **La formation socio-linguistique** : Apprendre la langue française, premier vecteur d'intégration et de socialisation. Favoriser l'insertion et une meilleure autonomie. Valoriser l'individu en lui permettant l'accès à l'apprentissage. Comprendre et communiquer. Développer la participation, l'intérêt culturel et social des usagers. Valoriser l'échange culturel, le partage de savoir-faire et de savoir-être dans le but de favoriser la solidarité et de lutter contre les discriminations. Développer la citoyenneté en termes de droits et de devoirs. Accompagner les personnes vers l'emploi.
- **L'insertion sociale et professionnelle** : Mise en place d'un double parcours d'insertion sociale et /ou professionnelle (levée des freins à l'emploi,...).

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville par renouvellement annuel (préexistait au contrat)

Partenariats :

CD24, CADA, Centres d'hébergement, MDE, ML, Pôle emploi, centres sociaux L'Arche et Mosaïque, UT de Périgueux

Localisation : QPV Chamiers**Moyens financiers par année :**

	Etat (dont CGET)	CD	EPCI / Ville	FSE	Coût Total
2015	50 000 (15 000)	27 446	32 068	62 015	208 344
2016	38 200 (15 000)	24 700	49 150	55 000	221 462
2017	49 663 (15 000)	54 000	61 788	55 000	255 835
Total	137 863 (45 000)	106 146	143 006	172 015	685 641



L'atelier PLUME

2/2

Bénéficiaires

Sur les 3 années, il y a eu plus de 780 stagiaires pour plus de 95 000 heures de formation. A noter que seulement 219 stagiaires sont issus des QPV, soit 28 %.

101 sorties positives (emploi, formation, stage, cursus scolaire) ont été constatées sur la période.



- Les ateliers permettent à la fois d'apprendre la langue mais aussi de créer des liens entre les participants autour d'une cause commune. Cette solidarité permet de redonner confiance aux stagiaires afin qu'ils puissent exprimer leurs émotions et leurs opinions. Outre ce travail personnel, les ateliers ont pour but de développer la culture des stagiaires en travaillant sur différents thèmes touchant toute la société.
- L'Atelier PLUME connaît depuis ses débuts une forte dynamique qui s'intensifie année après année.
- Le partenariat avec les autres acteurs se développent de plus en plus, symbolisé par la mise en place de nouveaux outils pour faire connaître cette action.



- Cette action, victime de son succès, a des difficultés en terme de saturation de ses différents ateliers.
- Trop peu d'interactions avec les autres ateliers socio-linguistiques des quartiers.



« J'aime venir au centre social St-Exupéry parce qu'ici je peux rencontrer d'autres personnes pour communiquer et discuter. Comme ça, je ne suis pas isolée et j'améliore le niveau de mon français. J'adore parler cette merveilleuse langue. Le centre social m'aide à comprendre la vie et la culture en France. Je voudrais vivre, créer et aider les autres ici ! Je remercie le centre social, ma vie ici a trouvé sa raison ! » **Natalya** (Russie)

« Je viens au centre social pour une remise à niveau. Je viens aussi pour rencontrer d'autres personnes et des gens d'autres pays. Ici on apprend aussi des choses intéressantes. J'ai découvert la géographie que j'aime beaucoup et j'ai appris à utiliser l'ordinateur ! » **Amina** (Mayotte)

« Je suis venue au Centre Social pour apprendre la langue française. Parfois on fait des sorties ensemble et on découvre des nouvelles choses et des nouveaux lieux. » **Yeu-He** (Chine)

« Je viens au centre social pour apprendre la langue française et m'intégrer dans la société. » **Habibullah** (Afghanistan)

FICHE 3 > Analyse des actions de l'Axe 3 – Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Les avancées significatives

L'axe 3 constitue un axe fort pour lutter contre les inégalités sociales d'accès aux droits et à la santé, à l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour les familles et les jeunes. De nombreuses associations se mobilisent afin d'offrir un accès effectif à l'offre existante et à venir. Elles constituent pour les habitants des quartiers, une ressource à préserver et à conforter en matière de lien social et d'innovation.

En matière de santé, l'**Atelier Santé Ville** mobilise la majorité des subventions spécifiques. Au-delà de la coordination des partenaires du réseau ASV et des actions initiées dans ce cadre, c'est également par ce dispositif que d'autres actions ont pu être confortées, à savoir :

- des soins médicaux et dentaires pour tous (MPH) ;
- une formation à la prévention du suicide (SAFED) ;
- ou encore, l'offre d'accompagnement d'Alcool Assistance.

Concernant l'accès aux droits pour tous, les permanences d'Infodroits situées dans les quartiers permettent aux habitants d'avoir un premier accueil et une orientation vers les dispositifs de droit commun.

Par ailleurs, afin de lutter contre le renoncement aux soins et promouvoir la prévention, deux sessions d'informations ont été proposées aux professionnels des CCAS, centres sociaux,... ainsi qu'une visite du centre d'examen de santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé et en partenariat avec la CPAM.

Cependant, 70 % des actions relèvent de la **priorité 3 (accès au sport et à la culture)**. Au-delà des subventions spécifiques, ces actions mobilisent des financements fléchés sur les quartiers, des fonds du CNDP et de la DRAC en particulier.

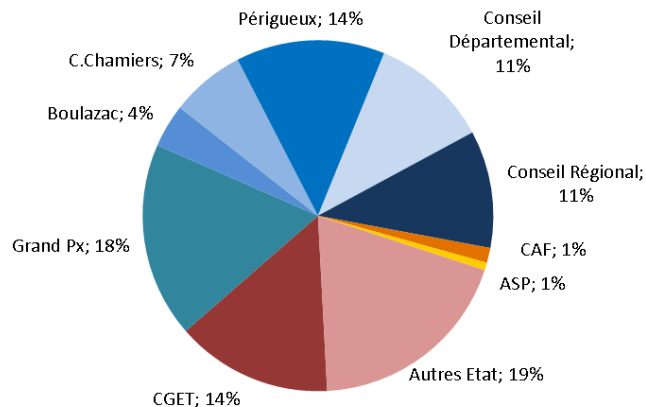
En matière d'accessibilité sportive :

- certains clubs sportifs ont choisi d'offrir une accessibilité tarifaire et de proximité aux jeunes des quartiers : l'ASPTT (La lutte au cœur de mon quartier), le Tennis Club de Boulazac (Fête le mur aux Hauts

CHIFFRES CLES // AXE 3

Synthèse AXE 3	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Période 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	20	19	19	58
Nombre de porteurs	16	15	15	23
Nombre de bénéficiaires	6723	1842	3492	12057
Total coût des actions	297 044 €	337 668 €	387 084 €	1 021 796 €
Total des financements accordés	207 421 €	236 390 €	321 590 €	765 401 €
Dont CGET	37 000 €	40 549 €	33 000 €	110 549 €

Répartitions des financements mobilisés



d'Agora et au Gour de l'Arche), le Boxing Club Périgourdin (Ecole de boxe au Gour de l'Arche et Boxing Tour sur tous les quartiers).

- De plus, l'action « **J'apprends à nager** » mise en place par Le Grand Périgueux et soutenue par le CNDS (plan national « citoyens du sport ») depuis 2015-2016, a permis à près de 50 enfants des quartiers ne sachant pas nager de bénéficier de 18 séances gratuites avec un maître-nageur afin d'acquérir les bases essentielles pour savoir se sauver de la noyade et avoir les bases de la nage codifiée.
- Sur le QPV de Chamiers, l'action « **Sois sport** » a proposé une nouvelle offre de pratiques pour les jeunes visant à créer du lien social. Cette action propose un programme d'activités sportives sur le quartier et en dehors du quartier (randonnées, VTT, canoë, etc.) en accès libre, pendant les vacances scolaires et en horaires atypiques tout au long de l'année. S'y ajoute une journée festive de découverte et de sensibilisation, réunissant les partenaires ; ouverte à toute la population, elle se termine par un repas partagé au cœur du quartier. Cette action vise à réguler des tensions dans le quartier en occupant les jeunes de manière positive et en leur permettant d'acquérir des valeurs de respect, citoyenneté et laïcité, tout en permettant de coordonner les actions sportives et de loisirs sur le territoire.

Au-delà de ces actions spécifiques, il est à noter que la part départementale du **CNDS** pour le mouvement associatif sportif des quartiers est en hausse, passant de 15 % en 2015 à 25 % en 2017, conformément aux engagements pris dans les contrats de ville (et malgré la baisse de la part socle du CNDS pour le Département).

Concernant les actions sans équipement, 53 % de l'enveloppe socle départementale a été consacrée aux quartiers en 2017. Ainsi, malgré la baisse des enveloppes, on note une augmentation réelle du soutien aux actions dans les quartiers. Toutefois, cette baisse a engendré une diminution du nombre d'associations sportives subventionnées, mais un ciblage affiné en direction des publics prioritaires.

Concernant les actions avec équipement, elles ont été financées à hauteur de 1 486 255 € au total (part socle, emploi, équipement).



Tennis Club de Boulazac -
Fête le mur ! - Gour de
l'Arche -2017



Sois Sport – BCP - Chamiers



Sois Sport – Chamiers



J'apprends à nager



L'Odyssée - Atelier participatif – MIMOS 2017



En matière d'accessibilité culturelle :

- Les deux opérateurs que sont L'Odyssée de Périgueux et l'Agora de Boulazac proposent un partenariat avec les acteurs sociaux pour une tarification permettant une accessibilité plus forte ainsi que des ateliers participatifs (**Etre spect'acteur de Mimos !**).

En 2016, Le Sans Réserve a également proposé une action originale (« **Dedans Dehors** ») visant à intégrer plus fortement la salle de spectacle au quartier du Bas-Toulon. La réussite de ces actions tient beaucoup à l'association des acteurs sociaux de proximité. Ainsi, le partenariat avec le Musée de Périgueux (MAAP) dans le cadre de l'action « **Les pieds dans l'Art** » portée par le centre social et culturel L'Arche a réussi ce pari. Il ne faut pas non plus oublier les plus petites structures de proximité tels que Rouletabille ou Syphon'Art qui proposent notamment, des **ateliers de théâtre ou d'écriture** à Périgueux (Boucle de l'Isle et Gare).

- Pendant l'été au Gour de l'Arche, outre la fête du quartier, une **Fête du cheval** est proposée mi-août par les Cavaliers et meneurs de la vallée qui associe Le Chemin avec la mise en œuvre d'un chantier éducatif.
- Quant à All Boards Family, l'association propose des activités à tous les jeunes des quartiers dans le cadre de l'action « **Des vacances comme sur des roulettes** » complétée par un Festival de cultures urbaines **Urbanoïd** sur l'agglomération. Cf. **Fiche ZOOM**
- Les années 2016 et 2017 ont également été marquées par un projet artistique d'envergure « **Vagabondage 932** ». Pour la première fois, une résidence d'artistes de la Compagnie d'art sonore et éditeur phonographique Ouïe/Dire, co-financée par l'Agence culturelle de Dordogne, s'est établie dans un appartement du quartier. Les artistes s'y sont immergés et ont construit de multiples partenariats avec les structures sociales, éducatives, commerçantes ainsi qu'avec le conseil citoyen qui a trouvé un cadre différent et ludique pour travailler les thématiques de cadre de vie, tranquillité, santé,... dans le quartier. En 2018, est paru le premier numéro du « Voltigeur »,



Résidence d'artistes « Vagabondage 932 »
Cie Ouïe/Dire – QPV Chamiers / Appt 932 / 2017-2018

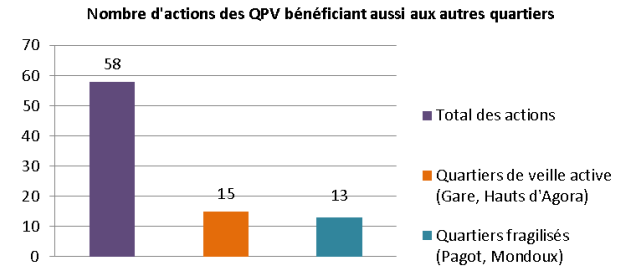


journal de quartier qui rassemble quelques belles contributions dessinées, pour faire connaissance avec les habitants des quartiers prioritaires, loin des caricatures des "banlieues difficiles".

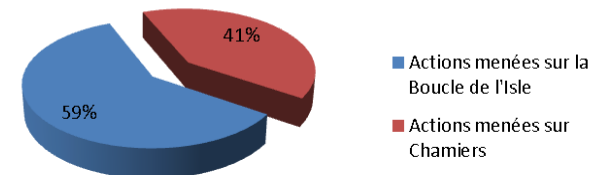
De nombreuses actions et acteurs culturels sont soutenus par **la DRAC**. Ainsi, afin de faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants des QPV, la DRAC a soutenu certaines structures ci-dessus à hauteur de 26 000 € pour les 3 années. Afin de prioriser les projets en direction de la jeunesse, la DRAC a soutenu 2 actions (« Passeurs d'image » / Ciné cinéma et C'est mon patrimoine / musées de Périgueux) à hauteur de 30 000 €. Dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) pendant les temps scolaires, la DRAC a soutenu les structures labellisés (l'Odyssée, l'Agora et Théâtre Grandeur Nature) et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dordogne notamment pour une incitation à une tarification sociale permettant à des familles des QPV d'accéder à l'offre d'enseignement et permettant un renouvellement des pratiques pédagogiques pour plus d'accessibilité.

Les collectivités soutiennent également fortement les associations culturelles et sportives afin qu'elles se déploient sur les QPV. A noter, l'implication forte du **Département de la Dordogne** à Chamiers dans le cadre des Résidences de l'art en Dordogne en 2018 (Cf. Projet Vagabondage 932).

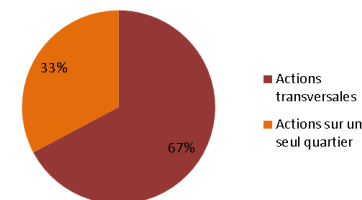
CHIFFRES CLES // AXE 3



Répartition des actions sur les quartiers prioritaires



Actions menées sur un ou plusieurs quartiers



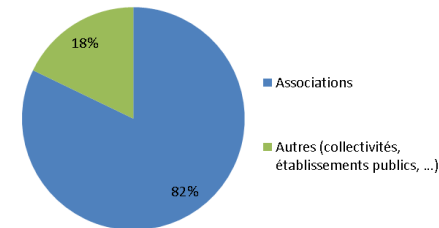
Par ailleurs, l'UPOP porte un projet de **RERS**. Il s'agit d'un projet collectif porté par des citoyens affirmant que chacun a acquis des savoirs, des savoir-faire et que nous pouvons tous apprendre les uns des autres dans le cadre d'échanges fondés sur la réciprocité et la gratuité. En valorisant les potentiels individuels, le RERS vise à favoriser l'accès pour tous à la culture, à de nouvelles connaissances, à développer le lien social intergénérationnel et interculturel, à soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations. L'UPOP organise des permanences, des rencontres sur les 2 QPV et met à jour une page Facebook afin de maintenir la dynamique du collectif d'animation associant habitants, professionnels et bénévoles associatifs. Cette mission est notamment assurée, chaque année scolaire, par des jeunes en service civique prioritairement issus des quartiers.

A retenir

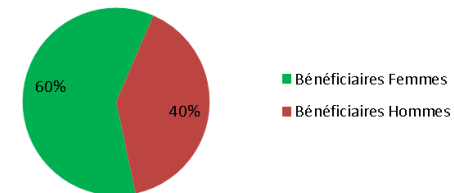
Une des caractéristiques de cet axe est qu'il concerne de nombreuses actions transversales (2/3 des actions), recoupant plusieurs secteurs géographiques (habitants de différents quartiers) ou disciplines. L'accessibilité sportive et culturelle est fortement représentée (70 % des actions de l'axe 3) avec l'implication de nombreuses associations. Cet axe participe fortement au pilier Cohésion sociale.

CHIFFRES CLES // AXE 3

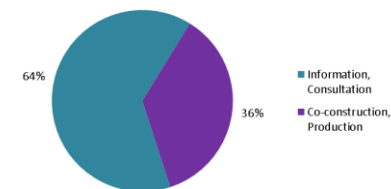
Les porteurs de projet



Part des bénéficiaires selon le sexe



Participation des habitants aux actions



Les priorités « orphelines »

Aucune priorité orpheline n'est à constater mais il existe toutefois un déséquilibre important entre les 3 priorités.

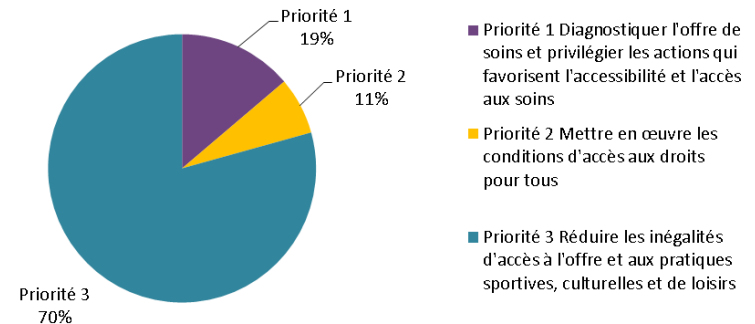
La priorité 3 concernant l'accès à l'offre et aux pratiques mobilisent fortement les structures associatives sportives et culturelles dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Il n'en demeure pas moins que des actions relevant des priorités 1 et 2 sont menées en dehors de l'appel à projets. Peuvent être citées pêle-mêle :

- Une action santé par l'estime de soi : l'**atelier « bien-être »**, initié dans le cadre de l'ASV et porté par le CCAS de Coulounieix-Chamiers ; animée par une socio-esthéticienne, cette action a permis aux habitantes de Chamiers de bénéficier d'un temps dédié afin de prendre soin d'elles-mêmes, reprendre confiance et aussi prendre soin de leur entourage (enfant, conjoint, parent).
- Dans le cadre des conditions d'accès aux droits pour tous, le **Guide Pratique Santé (GPS)** qui présente l'ensemble des structures sanitaires et sociales mais aussi les lieux d'écoute, d'accueil et de ressources accessibles gratuitement sur l'agglomération a été actualisé dans le cadre de l'ASV. Conçu pour les professionnels et les bénévoles qui accompagnent des personnes en situation de vulnérabilité ou en rupture de parcours, c'est un outil pratique qui recense 48 structures au total. Il est accessible en version numérique et imprimable sur le site internet du Grand Périgueux où il est mis à jour régulièrement.
<http://www.agglo-perigueux.fr/Cohesion-sociale/La-Sante/L-Atelier-Sante-Ville-ASV/Le-Guide-Pratique-Sante>
- L'envoi d'une **newsletter hebdomadaire d'actualités** du territoire en matière de lien social (offres de formation, appels à projets, événements sanitaires, sociales, culturelles, etc.) aux membres du réseau de l'ASV.

CHIFFRES CLES // AXE 3

Répartition des actions par priorités



Formation / Etude Impact sur la Santé – NPNRU de Chamiers / 2017-2018

- Le développement de dispositifs de la CPAM pour les **soins dentaires** : action de prévention bucco-dentaire en développant dans les QPV (Chamiers) un accompagnement et un suivi individuel pour aider les enfants de CP à aller chez le dentiste et à faire réaliser des soins si nécessaire. Par ailleurs, la CPAM accorde des aides extra-légales pour les soins dentaires des habitants (sous condition de ressources).
- Afin de lutter contre le renoncement aux soins et de faire la promotion de la prévention, 17 professionnels de la médiation administrative ont reçu une information sur l'ouverture des droits « santé » (Puma, Aide à la complémentaire, bilan de santé, etc.) par la CPAM et la CARSAT (oct-nov. 2016). Cette action a également permis de réfléchir à la mise en œuvre d'une permanence « droits-santé » au centre social et culturel L'Arche à Périgueux.

Le ressenti des habitants et des acteurs

« Informations intéressantes à titre professionnel ou personnel. Je suis toujours curieuse de les découvrir. Je les transmets régulièrement à mes collègues en contact avec nos adhérents. Elles complètent notre accompagnement, notre suivi personnalisé et favorisent notre démarche de lutte contre l'isolement. De plus, dans le cadre de mes missions, les informations transmises m'ont parfois permis de découvrir de nouveaux partenaires et ainsi, d'agrandir notre réseau de professionnels. »

Message d'une conseillère Cassiopée concernant la Newsletter de l'ASV



Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- S'assurer que l'accès à l'offre de soins et l'orientation vers le droit commun soient garantis pour permettre la continuité du parcours de l'habitant (prévention primaire, secondaire, soins,...).
- Développer la prise en charge des souffrances psychiques des habitants, et en particulier des jeunes.
- Favoriser la mobilité pour permettre l'accès aux services.
- Maintenir la présence des équipements, services et activités dans les quartiers.

Avis des conseils citoyens :

« C'est à nous de leur [les habitants] demander ce qu'ils veulent faire dans les quartiers, ce n'est pas nous qui pouvons décider à leur place. On doit parler avec eux... par exemple on leur demande ce qu'ils veulent... »

« Au niveau du Toulon et du Chemin de Lamonzie notamment, on a enlevé tous les espaces de jeux car ils étaient détériorés, ils n'étaient plus aux normes... mais il n'y a plus rien et c'est assez choquant ! »



Les vacances comme sur des roulettes & le festival Urbanoïd

1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 3 - Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

Porteur de projet : All Boards Family

Résultats / Objectifs :

- Sensibilisation aux pratiques des cultures urbaines
- Animation et dynamisation des quartiers
- Implication des partenaires locaux : tisser des liens entre eux et les habitants
- Véhiculer des valeurs éducatives, citoyennes et civiques en encourageant la mixité sociale
- Sortir les jeunes de leur isolement, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, leur éviter de « traîner », les occuper sagement.

Planning de l'action :

Durée du contrat de ville par renouvellement annuel

Partenariats :

Centres sociaux L'Arche, Mosaïque et St-Exupéry, Club de prévention Le Chemin, les Villes, Centre de préformation le Relais, Ciné-Cinéma et autres associations locales et sponsors privés.

Localisation :

- QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers Quartier de veille Hauts d'Agora
- Quartiers fragilisés Les Mondoux et Pagot



	Moyens financiers par année			COUT TOTAL
	2015	2016	2017	
CGET	5 000	2 500	5 000	12 500
DDCSP	0	0	1500	1 500
CAF	5 500	5 000	4 000	14 000
Villes	1 498	6 000	9 400	16 898
Grand Périgueux	2 000	1 500	6 500	10 000
Département	1 000	2 000	5 000	8 000
Région	1 300	1 500	3 000	5 800



Les vacances comme sur des roulettes & le festival Urbanoïd

2/2

Bénéficiaires :

Tout public pour le festival : jeunes, familles, pratiquants de sports urbains ou non.

410 participations de jeunes des quartiers sur les ateliers.

Proportion d'hommes et de femmes équivalente.

+

- Action transversale et intercommunale en partenariat avec les acteurs et équipements culturels et sportifs des 3 villes et participant à la réflexion en cours concernant le Pôle de cultures urbaines sur le camps américain du Bas-Chamiers.
- Forte accessibilité pour les publics des QPV et grande satisfaction des participants (90%)
- Forte implication des usagers, bénévoles et partenaires
- Bon comportement des jeunes
- Très grande mixité sociale et culturelle
- Ateliers divers et encadrement de qualité
- Découverte de nombreuses disciplines : skateboard, Hip Hop, graffiti, éveil musical, foot-freestyle, dj'in, capoeira, etc.

-

- Relais de l'information insuffisant chez certains partenaires
- Manque de public sur certains évènements du festival
- Locaux pas toujours adaptés aux besoins (pas d'isolation)
- Implication des familles légère, reste à renforcer

Communication : affichage panneaux « sucettes », distribution de programmes dans les écoles, les centres de loisirs, les centres sociaux, conférence de presse, relais réseaux sociaux, sites internet des partenaires, etc.



<https://vimeo.com/239737691>

« L'idée, c'est de voir large... Même si le skate se pratique dans la rue, cela n'empêche pas de s'intéresser à l'art, à la musique, car tout est lié dans les cultures urbaines. »

Propos de **Jérôme MASSON** recueillis par le Sud-Ouest le 13/04/17 sur le Festival Urbanoïd

La feuille de route pour 2019-2020

=> Axe 1 - Donner aux enfants et aux jeunes les meilleures chances de réussite

- Envisager l'inscription des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le réseau d'éducation prioritaire (REP) de l'Education Nationale lors de la révision de la géographie d'éducation prioritaire en fin de contrat de ville ;
- Mettre en place un pilotage « Volet éducatif du contrat de ville du Grand Périgueux » conjointement mené par le Grand Périgueux, l'Education Nationale et le service « politique de la ville » de l'Etat. Il aura pour vocation première de permettre l'articulation entre PRE et dispositifs de droit commun au profit des enfants des quartiers ;
- Structurer des COPIL et/ou COTEC au partenariat élargi pour chacun des PRE ;
- Initier et suivre la mise en place de dispositifs spécifiques pour les enfants des quartiers (école ouverte, ouvrir l'école aux parents, cordées de la réussite,...) par un travail concerté au plan départemental en amont des décisions académiques ;
- Développer une stratégie de communication à destination des parents sur les résultats des établissements accueillant les élèves des quartiers ;
- Afin de mieux lutter contre le décrochage scolaire, associer les acteurs sociaux et les collectivités en complément des actions menées dans les établissements scolaires ;
- Mieux repérer les familles en difficulté et les accompagner, notamment dans le cadre des espaces parents-enfants soutenus par la CAF ;
- Assurer une présence éducative dans les quartiers par la mise en lien cordonnée des différents acteurs, notamment pendant les vacances scolaires.

=> Axe 2 - Promouvoir la diversité, soutenir les solidarités et lutter contre les discriminations

- Poursuivre le plan de formation des acteurs locaux aux valeurs de la République et de prévention et lutte contre les discriminations ;
- S'assurer de la mise en place d'actions de lutte contre les discriminations (Cf. PTLCD) et favoriser l'implication des acteurs dans les actions de proximité ;
- Formaliser et rendre visible le réseau de vigilance des partenaires du PTLCD pour améliorer l'accès au droit des victimes de discrimination ;
- Développer la présence de médiateurs sociaux dans les quartiers ;
- Engager un travail concerté des 3 centres sociaux sur les ateliers socio-linguistiques et alphabétisation.

=> Axe 3 - Permettre l'accès à la santé, aux droits, aux services et aux activités

- Accentuer la mise en œuvre d'actions dans les QPV en matière de santé et d'accès aux droits ;
- Développer des actions en matière d'inclusion numérique, les habitants des QPV se trouvant parmi les principales victimes de la fracture numérique ;
- Maintenir une offre culturelle accessible (tarif et mobilité) dans les quartiers et poursuivre l'engagement des structures dans des actions innovantes en lien avec les habitants, ainsi que l'inscription dans des dispositifs nationaux pour la jeunesse ;
- Amplifier les partenariats existants et en développer de nouveaux, de manière coordonnée, pour une meilleure efficacité sur le territoire ;
- Assurer une programmation culturelle et sportive plus concertée afin de mieux informer et sensibiliser les habitants.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

FICHE 4 > Analyse des actions de l'Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Des avancées significatives

Concernant le développement de l'attractivité résidentielle (priorité 1), le travail conduit a été très significatif sur les deux quartiers prioritaires.

Sur le QPV de La Boucle de l'Isle, le programme de relogement des locataires de la Résidence Saltgourde (2015-2017) inscrite en PNRU 1, a permis le lancement de la déconstruction des 220 logements à partir du 4^{ème} trimestre 2017. Coût total de l'opération : 2 670 828 €.

Sur 141 baux en cours, 104 relogements ont été effectués dans le parc du bailleur. Malgré une attention affirmée dans la charte de relogement de limiter le relogement sur les QPV, la demande des locataires a conduit à répondre aux attentes notamment sur le QPV Boucle de l'Isle (62 relogements). Autres sites de relogement : Saint-Georges / Les Mondoux, Périgueux Nord, Vésone / centre-ville.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès des habitants relogés par Grand Périgueux Habitat en 2017. 93 ménages ont été interrogés sur les 104 relogés dans le parc du bailleur (taux de réponse de 89%). Ci-dessous les principaux résultats :

- Satisfaction générale sur le déroulement du relogement : oui à 87%
- Satisfaction sur la communication des informations au cours du processus de relogement : oui à 94%
- Satisfaction sur l'opération proprement dite de déménagement : oui à 78%
- Satisfaction sur le nouveau logement et sa réponse aux attentes du locataire : oui à 88%
- Satisfaction sur le nouveau quartier (si départ du Gour de l'Arche) : oui à 85%

Par ailleurs, le relogement a représenté une opportunité dans le parcours résidentiel (63%). Il a été vécu comme négatif dans le parcours résidentiel pour seulement 16% des locataires (10 ont exprimé le souhait de déménager à nouveau).

Le programme de relogement a été l'occasion d'une remise à plat des



Déconstruction de la Résidence Saltgourde – Août 2018



Amélioration de l'accessibilité – Filature de l'Isle – 2017

situations et d'une adaptation des logements aux nouvelles compositions familiales. 54% des ménages ont connu une baisse de leur taux d'effort, 21% une stabilité. L'augmentation moyenne de loyer a été amortie par une baisse de charges ; compensées également par une revalorisation des APL. La diminution de la quittance résiduelle moyenne est conséquente (- 62 €).

30 logements sociaux seront reconstitués sur le site de Saltgourde (2021).

Par ailleurs, la ville de Périgueux s'est engagée dans la démarche « **Périgueux en Mouvement** » qui vise à renforcer l'attractivité du centre ville tout en confortant les pôles de centralité dans ses quartiers périphériques. Cette démarche s'est ainsi traduite par des réunions de concertation avec les habitants en vue de co-construire les propositions d'aménagement de proximité qui les concernent :

- Sur le secteur du Gour de l'Arche, la Mairie a réhabilité **la place centrale du Gour de l'Arche** avec l'installation de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et de ping-pong, jeux pour enfants, bouldodrome,...).

L'opération **Bimby**, dont l'objectif est de contribuer à la reprise démographique sur la ville, a suscité 27 logements potentiels supplémentaires sur le quartier.

- Sur le secteur du **Bas-Toulon**, plusieurs réunions avec les habitants et acteurs du quartier ont permis de réfléchir au réaménagement global du secteur. Ces différentes réunions ont permis d'émettre des propositions sur plusieurs thématiques : sécurisation des modes de déplacements doux (voies cyclables, réaménagement et élargissement des trottoirs,...) et apaisement de la circulation routière (Route d'Angoulême, Chemin des Feutres). Coût total des travaux engagés (2016-2018) : 687 125 €.

Grand Périgueux Habitat a programmé l'aménagement du parvis et des abords des immeubles du Bas-Toulon. Une réhabilitation sera engagée en 2018 sur les 40 logements du n° 800 Chemin de la Monzie. Ces actions conforteront les travaux de réhabilitation des espaces publics et d'amélioration de l'accessibilité aux équipements structurants réalisés par la ville (voirie, voies douces, stationnement) ainsi que l'opération FISAC sur l'attractivité commerciale du quartier.



Ateliers de quartier au Gour de l'Arche - 2017



Repas de quartier - Bas-Toulon - Juillet 2018 .



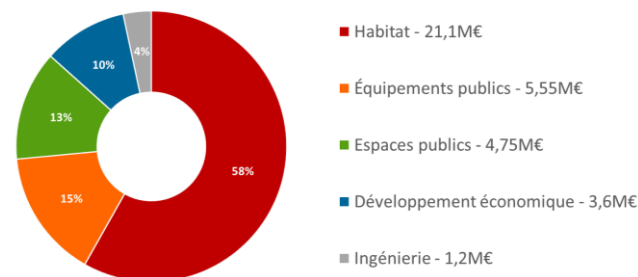
En 2018, la fresque de l'artiste Yseult représentant la nouvelle Marianne du timbre-poste est également venue parachever cette première étape de réhabilitation du quartier.

Sur le quartier prioritaire de Chamiers, reconnu quartier d'intérêt régional fin 2015 dans le NPNRU, l'objectif est de construire une démarche de **renouvellement urbain** et d'entreprendre l'**ouverture du quartier**. Ainsi, l'étude urbaine et sociale menée en 2016 a permis d'éclairer les enjeux du PRU et la définition du concept urbain. En complément, une étude de programmation urbaine (quadrant nord-est) a également été lancée fin 2017.

- **L'équipe-projet** composée d'une cheffe de projet PRU et d'une assistante a été recrutée en 2016. Leur poste est financé à hauteur de 50% par l'ANRU et le poste de cheffe de projet à 25% par la Mairie de Coulounieix-Chamiers.
- Avec l'ouverture de la **Maison du Projet** de Chamiers en juin 2017, l'équipe a accueilli une animatrice de la Maison du Projet, par ailleurs habitante du quartier. Son rôle est d'informer les habitants du quartier de l'avancée du projet et de recueillir leurs questionnements ou inquiétudes.
- Pour accompagner la dynamique de changement et crédibiliser la démarche auprès des habitants, une « **politique des petits pas** » a été mise en place en lien étroit avec le Conseil Citoyen de Chamiers. Celle-ci s'est traduite notamment par l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants du quartier ainsi que de la rénovation du city-stade. Elle sera suivie d'un chantier formation sur le gymnase et d'un chantier participatif pour aménager un espace public de détente en entrée de quartier.
- Parallèlement, une résidence d'artistes s'est installée sur le quartier. La **Compagnie Ouïe Dire** a ainsi engagé un vrai dialogue apaisé avec les habitants sur l'histoire / les histoires du quartier. L'enjeu sur les prochains mois sera d'élargir le travail à l'accompagnement au changement avec notamment l'idée de dédramatiser les démolitions de logement et accompagner le relogement des habitants concernés.

Actuellement en cours d'instruction par le Comité national de sélection, la convention avec l'ANRU sera annexée au contrat de ville dès sa signature qui devrait intervenir début 2019.

Le projet NPRU de Chamiers en chiffres



PROGRAMMATION DU VOLET HABITAT

- ➔ Démolition de 201 LLS
- ➔ Réhabilitation de 312 LLS
- ➔ Construction sur site de 49 LLS
 - ➔ 20 logements adaptés au vieillissement
 - ➔ 29 logements pour la demande des salariés
- ➔ Diversification de l'offre avec la construction de
 - ➔ 160 à 180 logements privés
 - ➔ 5 logements en accession sociale à la propriété

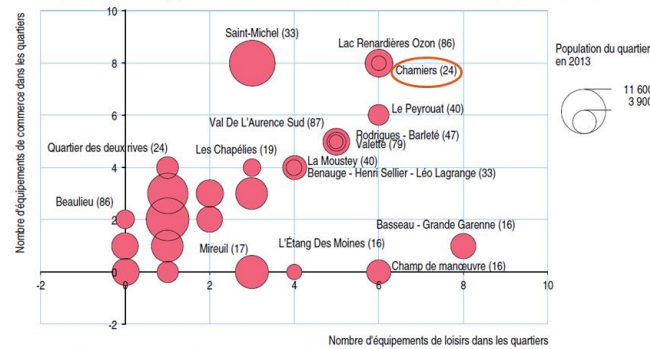
Un niveau variable d'équipements de loisirs et de commerces qui doit être adapté à la réalité de la population

En Nouvelle-Aquitaine, la présence d'équipements de loisirs et de commerces, signe de dynamisme ou d'un moindre isolement, ne dépend pas de la taille du QPV.

- Par leur usage essentiellement résidentiel ou du fait de leur éloignement des centres d'activité, de nombreux QPV, de toutes tailles, apparaissent peu équipés (voire non équipés), ce qui est le cas de la Boucle de l'Isle. Les habitants ont alors recours à des équipements d'envergure communale,
=> mais une vigilance doit être apportée :
 - à l'accessibilité effective pour les habitants du QPV ;
 - au maintien des quelques équipements et services essentiels (ex. : la fermeture de l'école maternelle du Bas-Toulon ?)
- En revanche, d'autres quartiers sont bien équipés en commerces et loisirs, ce qui est le cas de Chamiers qui se situe comme l'un des quartiers les mieux lotis de Nouvelle Aquitaine, tant pour les jeunes que pour les seniors, alors même que la part de ces jeunes est loin d'être la plus élevée.
=> L'enjeu réside plutôt :
 - dans la qualité de l'offre proposée, sa pérennité ;
 - l'accessibilité réelle aux habitants des QPV.

Une attention sera donc à porter sur la mise à niveau qualitative des équipements dans les QPV et dans leur projet de fonctionnement, plutôt que sur le développement de nouvelles structures.

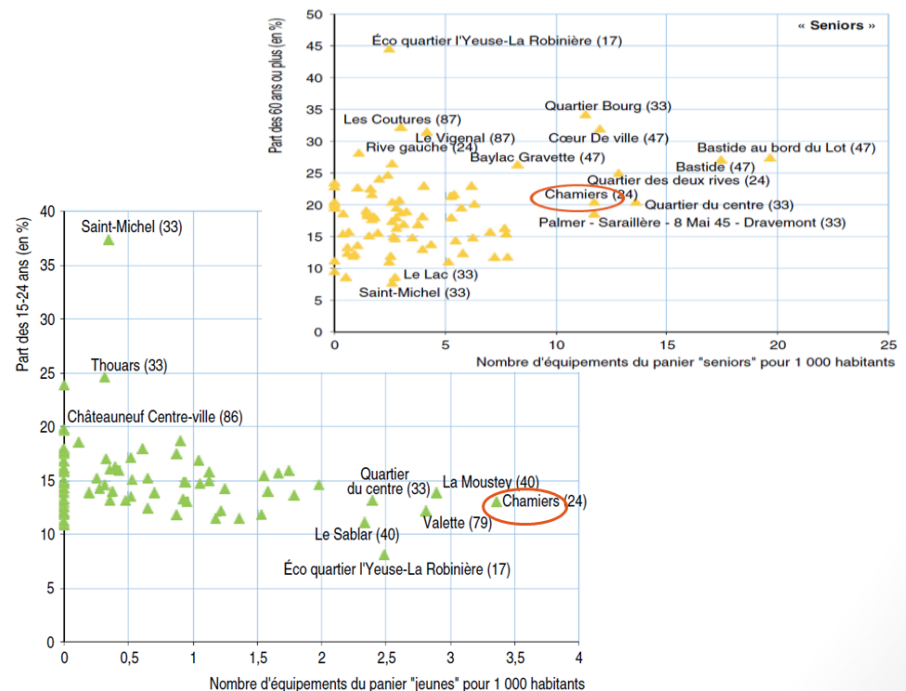
Croisement entre les équipements de loisirs et de commerces selon le nombre d'habitants du QPV



Note : les quartiers sans équipement ne sont pas représentés.

Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Recensement de la population 2013.

Nombre d'équipements pour les paniers « jeunes » et « seniors » et part des jeunes et des seniors par quartier



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Recensement de la population 2013.

La rénovation du parc privé de logements (2015-2017)

La valorisation de l'offre locative ancienne dans les quartiers inscrits au contrat de ville n'a pas été écartée, au contraire. Sur 255 logements réhabilités à C. Chamiers et Périgueux, 119 l'ont été dans les quartiers :

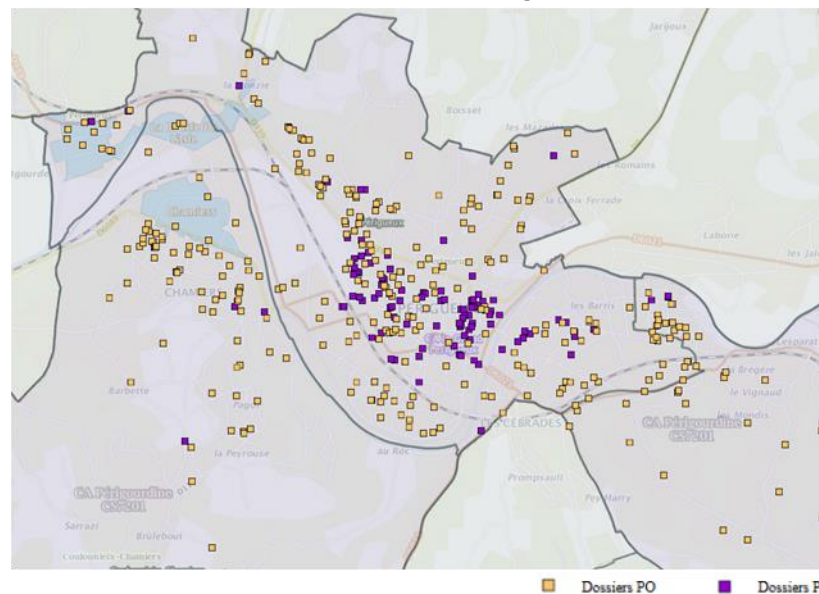
- Dans les QPV, 13 logements ont été réhabilités, surtout pour l'amélioration de la performance énergétique et l'adaptation au vieillissement
- Dans les quartiers de veille, 88 logements ont été rénovés sur le même type de travaux, avec une part significative sur de l'habitat dégradé en locatif conventionné sur le secteur Gare (31 logements),
- Dans les territoires fragilisés, 18 logements ont été rénovés avec une part équilibrée entre propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Ces aides de l'ANAH complètent les interventions de l'ANRU et ont généré dans les quartiers près de 1,7 M€ de travaux pour l'économie locale, subventionnés en moyenne à 41% par l'ANAH.

⇒ On peut noter le volume des travaux plus faible en moyenne dans les QPV, 11.895€/logt alors qu'il s'élève à 32.396€/logt en moyenne sur le territoire de Périgueux et de C-Chamiers, mais aussi le niveau moyen de subventions plus élevé (57,2% en QPV et 40,7% sur les territoires communaux entiers).

Interventions de l'ANAH en Quartiers Prioritaires (période 2015-2017)

Source Infocentre ANAH - Délégation locale de l'Anah DDT 24 – août 2018



Quartiers prioritaires	Nb logts PO*	Nb dossiers PB*	Travaux éligibles	Travaux moyens/logt	subventions ANAH engagées (Etat + FART)	Financement moyen/Logt	taux de subvention
Boucle de l'Isle	7						
Chamiers							
Sous-total	13	0	154 629 €	11 895 €	88 466 €	6 805 €	57,2%
Quartiers veille active	Nb logts PO*	Nb dossiers PB*	Travaux éligibles		subventions ANAH engagées (Etat + FART)	Financement moyen/Logt	
Hauts d'Agora	3	0	20 517 €		6 859 €		
Bas Chamiers	3	0	40 328 €		20 058 €		
La Gare	45	31	1 286 078 €		499 130 €		
Toulon	5	1	72 008 €		21 619 €		
Sous Total	56	32	1 418 931 €	16 124 €	547 666 €	6 223 €	38,6%
Territoires fragilisés	Nb logts PO*	Nb dossiers PB*	Travaux éligibles		subventions ANAH engagées (Etat + FART)	Financement moyen/Logt	
Pagot	0	0	0 €		0 €		
Les mondoux	8	6	92 708 €		48 778 €		
La gare-Bassin	4	0	15 944 €		6 601 €		
Sous-Total	12	6	108 652 €	6 036 €	55 379 €	3 077 €	51,0%
TOTAL GENERAL Quartiers	81	38	1 682 212 €	14 136 €	691 511 €	16 105 €	41,1%
TOTAL communes	137	118	8 261 000 €	32 396 €	3 363 000 €	13 188 €	40,7%
C. Chamiers et Périgueux							
Part sur les quartiers	59%	32%	20%			21%	

- PO Propriétaire occupant
- PB Propriétaire bailleur

Le faible niveau des revenus en QPV fournit une première explication. Le grand nombre de logements locatifs sociaux en QPV explique quant à lui la faible densité d'intervention de l'ANAH qui cible très majoritairement les PO plutôt moins nombreux en QPV.

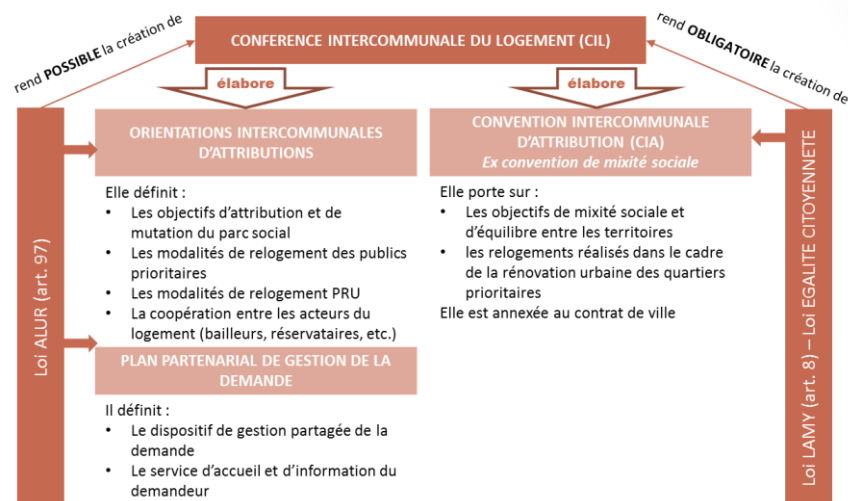
En terme de mixité sociale et urbaine (priorité 2), plus de 250 logements sociaux ont été mis en service sur le cœur de l'agglomération depuis 2015 et en dehors des QPV (Périgueux, Boulazac-Isle-Manoire, Champcevinel, Marsac-sur-l'Isle, Sanilhac, Chancelade, Trélissac et Château l'Evêque). Le Grand Périgueux a attribué à ces opérations 838.456 € de subventions et garanti les emprunts CDC à hauteur de 22 M €.

Ceci est conforté par le **Plan Local de l'Habitat Durable**, adopté à l'automne 2017, qui porte une stratégie territorialisée et volontariste en matière de cadre d'intervention dans les QPV, de développement de l'offre en logements sociaux sur le cœur d'agglomération, et prioritairement sur les communes déficitaires au regard de la loi SRU.

Par ailleurs, la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** a été installée le 4 juillet 2017. Cette dernière a adopté le document cadre portant sur les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux en novembre 2017. Ce même document cadre a été approuvé en conseil communautaire du Grand Périgueux le 7 décembre 2017.

La priorité 4 de l'axe 4 du contrat de ville **sur l'implication des habitants à chaque étape des processus de transformation des quartiers** a concentré tous les efforts depuis 2015. Dès le départ, la volonté a été d'inscrire le processus participatif dans la perspective de mettre en place une **GUSP** sur les quartiers, en particulier celui de Chamiers, mais plus largement sur tous les quartiers inscrits au contrat.

Cf. ZOOM Fiche Démarches participatives et GUSP.



Par ailleurs, une démarche originale vient d'être expérimentée au travers d'une **Évaluation des Impacts en Santé (EIS)** du PRU de Chamiers. Cette étude lancée par Le Grand Périgueux et financée par l'Agence Régionale de Santé a reposé sur une dynamique partenariale très forte composée à 50% par des habitants ou représentants d'habitant et à 50% de professionnels. Les préconisations dégagées ont permis d'ajuster certaines dimensions du PRU, notamment en phase « chantier » et constitueront le fil conducteur de la démarche concernant les 3 volets concernés par la santé (Cohésion sociale et Citoyenneté / Mobilité et Déplacements / Cadre de vie et Tranquillité).

Enfin, sur les QPV, une **mission de développement social urbain (DSU)** a été créée dans le cadre de la convention d'utilisation d'abattement de la TFPB. L'agent de DSU, recruté par Grand Périgueux Habitat, anime des permanences quotidiennes dans les 2 QPV et se déplace au domicile des locataires qui en expriment le besoin. Elle organise également des ateliers à destination des habitants (bien vivre ensemble, économies d'énergie, etc.), en lien avec les partenaires du territoire (collectivités et associations).

Toutes ces démarches qui visent également la **tranquillité et la sécurité des habitants** sont à relier à la mise en place des **CLSPD** (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et des **cellules de veille** existant dans les 2 villes de Périgueux et Coulounieix-Chamiers, ainsi qu'au développement récent du lien Police-Population. En effet, au sein de la police nationale, un officier de police a été recruté pour s'efforcer, si nécessaire en concertation avec les différents acteurs intervenant sur les quartiers, d'entretenir un rapport police-population apaisé et décriper les points de tension qui peuvent éventuellement altérer le vivre-ensemble au sein d'un quartier. Ce **délégué à la cohésion police-population** (DCPP) est présent au bureau de police de C.-Chamiers chaque jeudi depuis juin 2017 et sur RDV au CCAS de C.-Chamiers.

Par ailleurs, au-delà des rencontres initiés avec les conseils citoyens, la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a organisé une forme inédite de réunion entre policiers, acteurs et habitants d'un quartier en difficulté : durant 1H30, à travers 4 questions, lesdits



Réunion Conseil citoyen de Chamiers et institutions PRU de Chamiers - 2017

« ...une des priorités concernant le Renouvellement Urbain, c'est l'implication des habitants dans le cadre de vie. Tout le monde est unanime pour dire que c'est l'enjeu n°1. Les outils sont en place, notamment sous l'impulsion des conseils citoyens avec par exemple des marches exploratoires dans les quartiers, des réunions de concertation avec la Police Nationale, il y a de multiples outils qui existent et finalement assez peu d'habitants se mobilisent à travers ces outils, il y a encore des efforts à faire pour toucher le maximum d'habitants et les intéresser au devenir de leur quartier.

Stéphane Honoré, Ville de Périgueux – Atelier Cadre de vie et RU – Evaluation participative – 19/12/2017

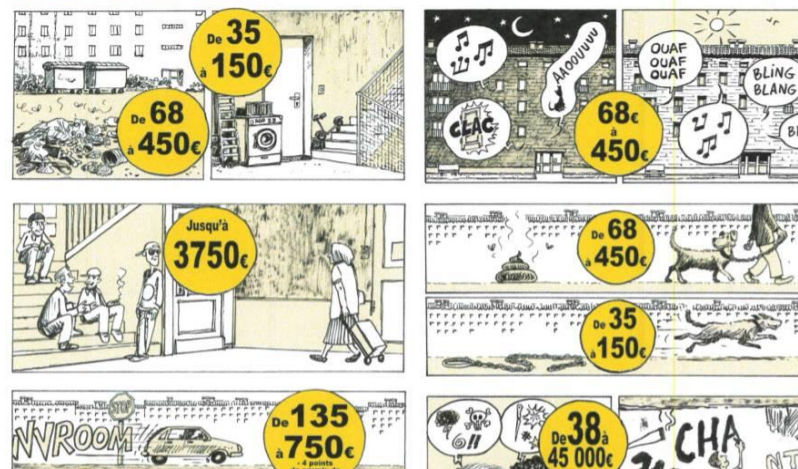
habitants sont invités à définir les principales difficultés communes rencontrées dans leur quartier, puis à réfléchir aux solutions qui peuvent y être apportées, y compris par eux-mêmes. Le tout au cours d'un moment organisé de manière dynamique et conviviale, voire ludique. A la fin, policiers et habitants dégagent des pistes de travail sur lesquelles un travail commun sera poursuivi au cours de réunions régulières ultérieures, notamment avec les DCCP. A ce jour, deux réunions ont été organisées à Chamiers, le 19 octobre 2017 et aux Mondoux, le 22 mars 2018.

Avec le conseil citoyen de Chamiers, les travaux sont bien avancés sur la phase 2 de résolution concrète des problèmes évoqués lors de ces « **tables à idées** » : enlèvement des véhicules ventouses, modification de la signalisation routière, contrôles routiers, élaboration d'un fascicule de lutte contre les incivilités, etc. Le conseil citoyen de Chamiers s'est en effet fortement impliqué sur « la lutte contre les incivilités » et « la sécurité routière » avec la Police, l'agent de tranquillité de la Mairie, Grand Périgueux Habitat et l'Amicale des locataires en particulier. Un outil de communication (plaquette type « flyer ») a été élaboré par ces acteurs avec l'aide de l'artiste Troubs (en résidence sur le quartier, dans le cadre de Vagabondage 932) afin de sensibiliser les habitants du quartier aux incivilités les plus fréquentes et aux peines encourues. Un travail d'affichage et de diffusion est en cours en partenariat avec la Mairie.

Par ailleurs, deux représentants du conseil citoyen ont été conviés à 2 « cellules de veille » organisées par la Mairie dans le cadre du CLSPD de Coulounieix-Chamiers. Ils ont fait remonter le problème de la vitesse excessive sur certains axes du quartier et la dangerosité notamment pour les enfants. Le travail sera poursuivi notamment dans le cadre d'une réflexion commune sur les aménagements permettant de réduire efficacement la vitesse dans le quartier.



INCIVILITES : Ce que l'on fait, ce que l'on risque



Action de prévention et de lutte contre les incivilités à Chamiers – Partenariat Conseil citoyen / Troubs (Résidence d'artiste – Apt 932)

En terme de désenclavement multimodal (priorité 3), les actions structurantes ont été travaillées dans un cadre stratégique d'agglomération et ne se réaliseront que progressivement dans les 3 ou 4 années à venir. Elles sont décrites dans les pages suivantes.

Cependant, par anticipation, dans le cadre des travaux d'amélioration du quartier du Bas-Toulon, les itinéraires de mode doux de déplacement ont été développés et mieux connectés à la voie verte. Le Grand Périgueux participera à leurs financement.

Enfin, l'un des axes du Plan Global des Déplacements (PGD), inscrit dans le contrat de ville, propose la création d'une plateforme de mobilité. Grâce au soutien financier du CGET, par le biais d'un appel à projet national, cette plateforme baptisée MUST a été créée en 2017.

Cf. **Fiche ZOOM** dans la partie « économie-emploi » (axe 5).

Enfin, Le Grand Périgueux a mis en œuvre un programme de **déploiement de bornes enterrées et semi-enterrées** qui a concerné les 3 communes et en particulier leurs quartiers politique de la ville depuis 2017. Ce plan s'est déployé sur les Hauts d'Agora, le Bas-Toulon ou encore le quartier fragilisé de Pagot en 2018. Les autres quartiers seront concernés d'ici 2020, en fonction de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation et d'aménagements urbains. L'aménagement de ces points de collecte des déchets a lieu dans le cadre d'un partenariat avec la ville concernée et d'une concertation avec les acteurs et habitants volontaires.

⇒ Les actions prévues au contrat de ville, hors AAP annuel, sont d'ores et déjà bien engagées et mobilisent un partenariat technique et financier important en lien constant avec les habitants.

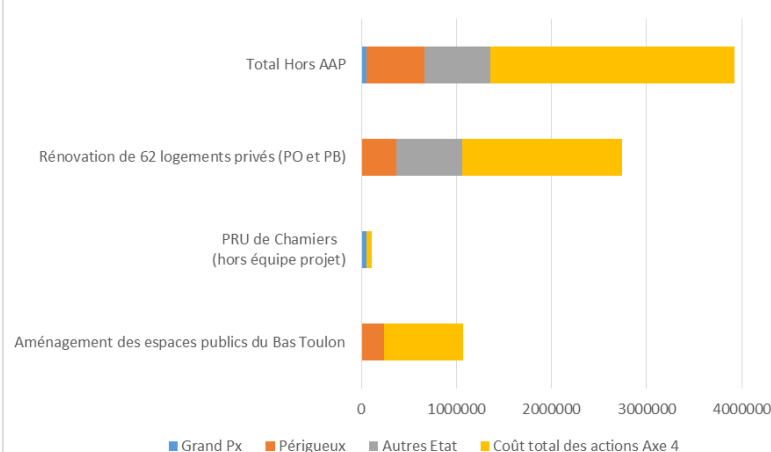


Fabrication de barbecues et consignes de tri des déchets – Chamiers 2017



Fabrication de panneaux de signalisation et bornes enterrées – Pagot 2017-2018

Axe 4 - Bilan financier des actions réalisées 2015-2017
(hors appels à projets)



Les actions de l'appel à projet

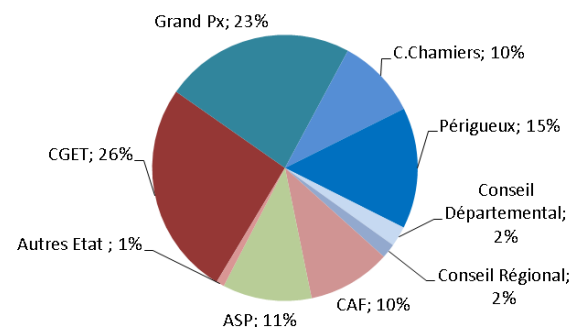
Peu d'actions sont proposées dans le cadre du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain mais certaines sont à valoriser :

- « **Jeunes ambassadeurs du tri juniors** » proposé par le centre social St-Exupéry sur le quartier de Chamiers, en partenariat avec les ambassadeurs du tri du Grand Périgueux ;
- « **Ateliers participatifs urbains** » sur la Boucle de l'Isle, organisés par la ville de Périgueux ;
- « **Cafés architecture et patrimoine** » proposés par le service « ville d'art et d'histoire » de la ville de Périgueux sur La Boucle de l'Isle, Les Mondoux mais aussi à Chamiers. Les cafés Architecture & Patrimoine rencontrent un grand succès et permettent de constituer un vivier de mémoires important. Ils se déroulent dans des moments de grande convivialité et d'interactivité. Ils se partagent avec toutes catégories sociales confondues et attirent même d'anciens habitants qui ne résident plus actuellement dans ces mêmes quartiers mais reviennent aux racines de leur histoire et en témoignent. Ils permettent de révéler l'histoire et de comprendre la construction historique et sociologique des quartiers en lien avec la ville. L'objectif est de faire de l'habitant un acteur de son patrimoine par la compréhension du bâti existant et des projets d'urbanisme à venir. Il s'agit également de le sensibiliser à son environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère mais aussi de l'impliquer en lui donnant les clés d'une participation effective aux transformations de son quartier. Par ailleurs, la dimension intergénérationnelle a été travaillée avec l'association Le Chemin et les jeunes du Gour de l'Arche.

CHIFFRES CLES // AXE 4

Synthèse AXE 4	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Période 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	3	3	4	10
Nombre de porteurs	2	3	4	4
Nombre de bénéficiaires	4055	2857	197	7109
Total coût des actions	54 931 €	52 579 €	123 661 €	231 171 €
Total des financements accordés	47 231 €	43 859 €	111 901 €	202 991 €
Dont CGET	4 000 €	4 480 €	44 500 €	52 980 €

Répartitions des financements mobilisés



- Enfin, l'association Radios Libres en Périgord, radio locale de proximité émettant depuis Coulounieix-Chamiers, a mis en œuvre depuis 2016, un programme hebdomadaire de 30 minutes dédié aux quartiers « **Ma radio, Mon quartier, Ma ville** ». Ce programme a résulté de contacts multiples établis avec les habitants, les associations représentatives, les partenaires sociaux intervenant dans les QPV, et lors des réunions relatives aux projets de la politique de la ville. Sa finalité est une meilleure intégration des habitants dans la ville et l'agglomération. L'émission prend suivant les cas, la forme de directs, de faux directs ou de la diffusion d'enregistrements extérieurs, d'entretiens individuels ou collectifs et de reportages... En 2017, cela représente la diffusion de 40 émissions qui sont également mises en podcast sur le site de RLP (www.radioslibresenperigord.com). D'autre part, 12 ateliers de 1 heure ont été organisés avec des élèves volontaires du Collège Jean Moulin de Coulounieix-Chamiers, à l'initiative de sa direction. Six ateliers, aboutissant à une émission, ont concerné la vie du quartier de Chamiers, six autres la lutte contre les discriminations. En 2018, RLP s'efforcera d'étendre son action au QPV de la Boucle de l'Isle avec des interventions similaires et en recherchant une synergie avec les mêmes acteurs. En résumé, ces émissions sont au service d'une population afin de participer à la revalorisation de l'image des QPV.

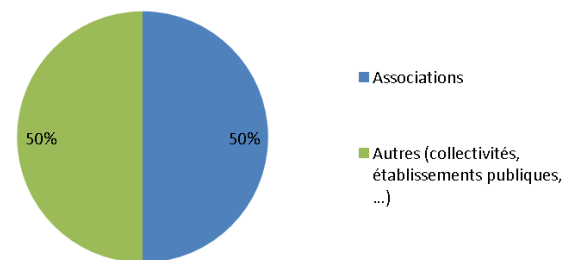
A retenir

Concernant l'articulation du contrat de ville et du programme de renouvellement urbain de Chamiers, il existe un bon maillage.

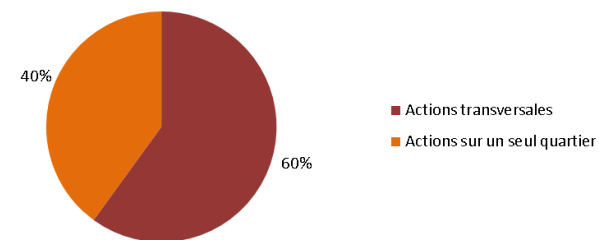
Ce maillage est beaucoup moins lisible concernant le travail mené sur la Boucle de l'Isle, de part l'absence d'une démarche intégrée formalisée (pas de comités techniques ou de pilotage relatifs au PRU, pas de convention de GUSP actualisée,...).



Les porteurs de projets



Actions menées sur un ou plusieurs quartiers



Les priorités « orphelines »

La **priorité 2** renvoie à la stratégie du Plan Global des Déplacements approuvé fin 2016. Il s'agit d'un travail au long cours (10 ans) qui se traduit par une faible mise en œuvre d'actions concrètes en 3 ans.

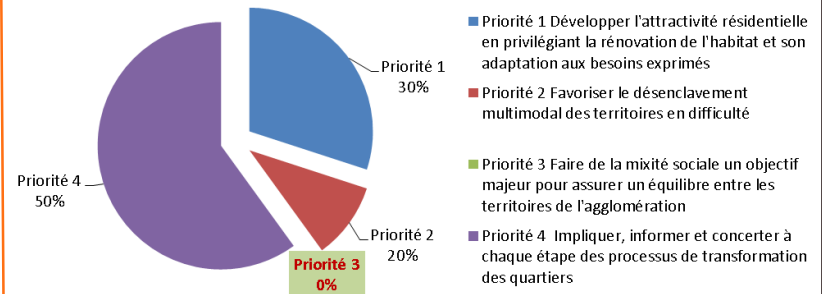
- La restructuration complète du réseau Péribus (nouvelles lignes et nouveaux tarifs) est prévue pour le 03/09/2018 afin de développer l'intermodalité et particulièrement le transport collectif. Malgré les demandes d'habitants des QPV, l'amplitude horaire (6h – 20h du lundi au samedi) restera inchangée dans cette première phase de restructuration.
- Cependant, la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) desservant notamment le QPV de Chamiers permettra d'améliorer les temps de parcours. L'offre tarifaire sera clarifiée pour l'usager et la tarification sociale sera maintenue (jusqu'à la gratuité pour les usagers dont le QF CAF < 350) pour soutenir la mobilité quotidienne des personnes les plus démunies.
- Par ailleurs, la création de passerelles inter-quartiers (piétonnes et cyclables) prévues au contrat de ville sera effective entre les QPV Boucle de l'Isle et Chamiers, dans le cadre de la construction du Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines sur le camp américain du Bas-Chamiers d'ici 2020.

Concernant la **priorité 3**, les instances et la démarche précédemment évoquées sont engagées. Une étude sur le peuplement du parc social a été lancée avec l'AROSHA et les bailleurs pour qualifier les résidences HLM et dégager un cadre opérationnel qui sera inscrit à la future **Convention Intercommunale d'Attribution** (CIA) à l'automne 2018. Dans ce cadre :

- plusieurs groupes de travail ont réuni les bailleurs sociaux, les élus du Grand Périgueux et les membres des conseils citoyens ;
- le relogement des locataires concernés par le PRU de Chamiers sera bien entendu traité, sur la base de la charte de relogement inter-bailleurs portée par Grand Périgueux Habitat.

CHIFFRES CLES // AXE 4

Répartition des actions par priorités



Le ressenti des habitants et des acteurs

« Quand j'ai appris que le bâtiment C allait être déconstruit, je me suis dit que c'était toute mon enfance qui s'en allait ! J'y ai habité toute mon enfance, mon adolescence dans ce bâtiment jusqu'en 77, on l'appelait le bâtiment de la SNCF. Il y avait des champs partout autour, des jardins maraîchers et un aéroport, c'était un quartier très vivant, il y avait souvent des fêtes. Je suis intéressée pour travailler avec vous, membres du conseil citoyen de Chamiers, sur la mémoire du quartier ».

Une habitante de Coulounieix-Chamiers, lors de l'Assemblée plénière du Conseil citoyen de Chamiers – 2018

Beaucoup d'acteurs souligne également l'importance de co-construire avec les habitants du quartier les « *cafés architecture et patrimoine* » afin qu'ils soient « élaborés à partir de supports visuels pour permettre l'accessibilité aux habitants ayant la barrière de la langue ».

Avis des conseils citoyens :

« On est convaincu que les quartiers ont des atouts, que ce soit l'Etat, l'Agglomération, les autres partenaires, mais je ne pense vraiment pas que cette image-là, ce soit celle du grand public. A mon avis, on a vraiment un effort à faire sur la communication des atouts des quartiers auprès du grand public. On n'assure pas du tout la promotion des atouts des quartiers pour le reste des habitants. »

Evaluation participative – La Filature – Le 19/12/2017



Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- La fragilité des 2 principaux maîtres d'ouvrage (l'office public Grand Périgueux Habitat et la ville de Coulounieix-Chamiers) concernant le PRU de Chamiers.
- Le maintien des équipements et/ou services (jeux pour enfants en pieds d'immeuble, école, associations, collectivités, jardins, etc.).
- La valorisation des atouts des quartiers (plan de communication, etc.).

Les démarches participatives dans le cadre d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 4 - Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité

Les projets et les porteurs :

- Les « marches exploratoires » du conseil citoyen de Chamiers
- Les « balades urbaines » par Le Grand Périgueux à Chamiers
- Les ateliers d'urbanisme avec les enfants de l'école de Chamiers
- Les « ateliers à ciel ouvert » du Grand Périgueux Habitat
- Les ateliers de concertation dans le cadre du projet « Périgueux en mouvement » organisés par la ville

Résultats / Objectifs :

L'amélioration du cadre de vie des habitants par :

- Des diagnostics en marchant pour régler les problèmes : visites de terrain qui convient l'ensemble des partenaires à relever les dysfonctionnements constatés sur un quartier, et pour lesquels chaque participant peut proposer une intervention concernant la propreté, la sécurité, l'entretien des espaces publics, etc.
- Des actions de valorisation du cadre de vie (ateliers relatifs à l'histoire du quartier, la création de vergers, potagers ou fleurissement, l'aménagement de mobiliers urbains (bancs, mains courantes, éclairage) ou de jeux, des aménagements piétonniers, etc.), des animations (concert, fresque)... qui participent au vivre ensemble.

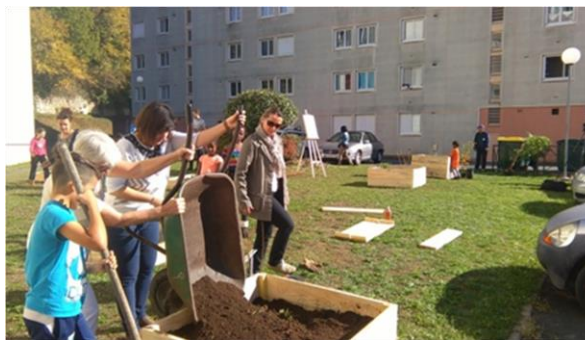
Partenariats :

- Bailleurs
- Services compétents des collectivités
- Etat (DDCSPP, DDT, ARS, EN,...)
- Habitants / Conseil citoyens / Amicales des locataires
- Centres sociaux et associations locales

Localisation

QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers

Quartier fragilisé Les Mondoux



Bénéficiaires : les habitants du quartier avec parfois une forte présence de jeunes et des conseils citoyens

Planning de l'action : Durée du contrat de ville

Communication : invitation et flyers



- l'apaisement des situations de crise de voisinage
- la conception des espaces et de la gestion courante comprise et appropriée par les locataires
- une meilleure relation locative
- le respect des agents sur site
- la reconnaissance partenariale
- la reconnaissance des enjeux de la concertation par tous les partenaires et la prise en compte de tous les acteurs



- une multiplicité des dispositifs et projets mis en œuvre par les partenaires qui peut perdre en lisibilité pour les habitants et en efficacité globale
- une absence de coordination entre les différentes démarches

« Je voudrais souligner la politique des petits pas, parce qu'on voit qu'il y a des choses qui changent, comme le travail que le Grand Périgueux, la mairie et maintenant l'Etat ont fait avec nous concernant la création d'une aire de jeux à Chamiers. Le conseil citoyen avait souligné, lors des marches exploratoires, que les familles étaient très inquiètes de voir leurs enfants jouer sur une aire de jeux délabrée et dangereuse. Voilà, il y a un projet qui va naître en janvier 2018, une nouvelle aire de jeux qui va être fabuleuse pour les enfants, pour les familles, c'est quelque chose qui tient à cœur aux habitants et je pense que ce genre de réalisation concrète au fil de l'eau, cela peut encourager les habitants à se mobiliser, à y croire (...) Il y a des choses qui sont en train de se passer... »
Charlotte VERGEREAU, Animatrice du Conseil citoyen de Chamiers – Atelier Cadre de vie et RU / Evaluation participative - le 19/12/2017

La feuille de route pour 2019-2020

⇒ **Axe 4 – Transformer l'image des territoires urbains en difficulté en favorisant une meilleure diversité sociale et en valorisant leur attractivité**

- Poursuivre la « **politique des petits pas** », parallèlement au renouvellement urbain.
- Mettre en œuvre des actions d'**auto-réhabilitation** des logements avec les habitants.
- Mobiliser tous les partenaires pour conduire collectivement un plan d'actions de la **GUSP** (gestion urbaine et sociale de proximité) sur Chamiers et la Boucle de l'Isle.
- Inscrire les **réhabilitations** d'équipements et de bâtiments dans la programmation :
 - la rénovation du « 800 » Chemin de La Monzie au Bas-Toulon
 - la réhabilitation de la crèche du Gour de l'Arche, prévue au contrat ;
 - la réhabilitation du Hameau des Mondoux, territoire fragilisé, prévue entre 2019 et 2021 ;
 - la réhabilitation des Hauts d'Agora, quartier de veille, prévue entre 2020 et 2022 .
- Porter une attention particulière aux quartiers de la politique de la ville (objectifs et suivi particulier des résultats) dans le nouveau programme d'amélioration de l'habitat privé **OPAH-RU** sur Le Grand Périgueux et le dossier « **Action Cœur de Ville** » pour poursuivre le déploiement du parc privé et son conventionnement ANAH (afin d'accroître l'offre sociale au cœur de l'agglomération hors QPV).
- Elaborer un **plan de communication, de promotion et de valorisation** des quartiers, en lien notamment avec la promotion des initiatives en matière économique (actions, talents des quartiers,...).
- Participer à l'articulation des démarches des CLSPD existants sur Coulounieix-Chamiers et Périgueux dans le cadre de la mise en place du **CISPD** du Grand Périgueux.



Crèche « Calins Calines » du Gour de l'Arche



PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

FICHE 5 > Analyse des actions de l'Axe 5 – Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion

Les avancées significatives

L'agglomération souffre d'une absence d'offres d'emploi pour des personnes dites « sans qualification », nombreuses sur les QPV. L'emploi est essentiellement tertiaire et insuffisamment industriel ou agricole. L'emploi non qualifié est très faible et essentiellement à temps partiel. Face à ce constat, plusieurs actions sont proposées et financées pour compléter l'offre de services de Pôle Emploi notamment.

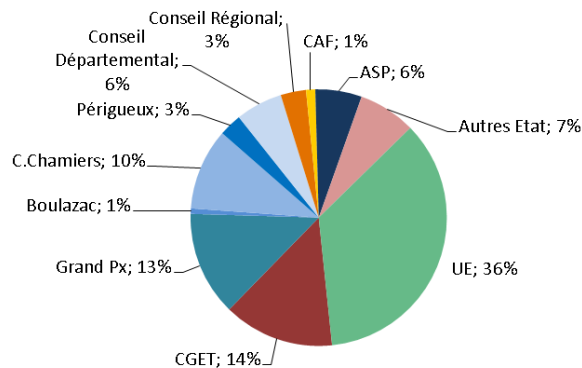
Ainsi, les associations de Périgueux et Coulounieix-Chamiers proposent de travailler spécifiquement pour le public des quartiers :

- La Maison de l'emploi (MDE) propose **un accompagnement renforcé à l'emploi** pour les publics inscrits dans le PLIE (dont une grande majorité est issue des quartiers). Pour cela, elle va au plus près des QPV en y proposant des permanences et un travail en lien avec les acteurs sociaux (centres sociaux, CCAS, club de prévention, CD, adulte-relais, ...). En 2017, c'est 12 permanences délocalisées sur chacun des 2 QPV (soit 75 RDV) et plus de 30% des demandeurs d'emploi issus des quartiers. La MDE a également développé une action innovante « mode emploi » (13 habitants des quartiers sur 19 habitants de Coulounieix-Chamiers) proposant la visite de plus de 900 entreprises sur une semaine pour aider les demandeurs d'emploi à aller vers les employeurs et leur faciliter les contacts. Par cet accompagnement de proximité, les freins à la mobilité sont également travaillés, notamment en lien avec la plateforme de mobilité MUST.
- La MDE facilite également le **déploiement des clauses d'insertion en QPV**. En 2017, 25 habitants des quartiers étaient positionnés pour 4.650 heures travaillées (sur 19.000 heures de chantiers clausés sur toute l'agglomération). Cela a représenté 22 entreprises impliquées et 9 donneurs d'ordre (collectivités, bailleurs, Etat, chambres consulaires, etc.). Par ailleurs de nouveaux marchés plus accessibles au public féminin sont apparus, ce qui a participé à l'augmentation des heures d'insertion par rapport aux années précédentes (500 heures de plus qu'en 2016).

CHIFFRES CLES // AXE 5

Synthèse AXE 5	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Période 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	10	8	8	26
Nombre de porteurs	9	8	8	9
Nombre de bénéficiaires	440	657	789	1886
Total coût des actions	402 650 €	400 810 €	381 116 €	1 184 576 €
Total financements accordés	279 488 €	287 037 €	264 173 €	830 698 €
Dont CGET	45 000 €	38 100 €	33 000 €	116 100 €

Répartitions des financements mobilisés



- La Mission Locale du Grand Périgueux propose également une action spécifique aux QPV avec le « **réseau nouvelle chance insertion jeunes** » depuis 2015. En 2017, la conseillère insertion de la ML a effectué une dizaine de permanences dans les QPV (62 RDV) et autant de réunions de coordination avec les partenaires (club de prévention, centres sociaux, CMS, adulte-relais, etc.). Ont également été organisés un « café emploi » (4 ½ j.) sur Chamiers et une « semaine vitalité » sur la Boucle de l'Isle. Au-delà des simulations d'entretiens d'embauche ou d'ateliers de remobilisation, une partie des ateliers était dédiée à la mobilité en lien avec la plateforme de mobilité MUST.

Ces actions ont permis d'agir au plus près de 22 jeunes des quartiers (dont une majorité de jeunes femmes avec enfants) en leur apportant des solutions (mobilité, service civique, intérim, etc.) ou en déclenchant de réelles motivations. A noter que le partenariat avec le CMS a permis de mettre en place un mode de garde pour les enfants. Par ailleurs, la ML envisage de construire une collaboration avec le lycée professionnel du Gour de l'Arche en 2018, afin de proposer des rencontres autour de l'alternance et visites des CFA du territoire pour les jeunes rencontrés dans le cadre de la ML, en partenariat avec le PRI (Pôle Relais Insertion, destiné aux jeunes de plus de 16 ans) de l'Education nationale.

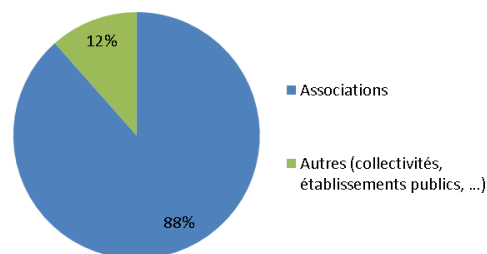
- Ces structures locales de l'emploi peuvent par ailleurs s'appuyer sur des acteurs sociaux qui accompagnent les publics de l'emploi et notamment le **Pôle d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion (PAOI)** du centre social St-Exupéry de Coulounieix-Chamiers, qui a pour but d'accompagner des personnes, bénéficiaires du RSA principalement, orientés par les référents Insertion du Département. En moyenne depuis 3 ans, 80 personnes (dont plus de la moitié résident en QPV) sont accompagnées tous les ans, avec ¼ de sorties positives (CDI, GJ, CDD, formation, intérim, création d'entreprise, etc.). Ce faible résultat est dû au fait que les personnes accompagnées sont pour une grande majorité très éloignées de l'emploi. Beaucoup de freins sont à lever avant même d'entrer dans une recherche d'emploi.

CHIFFRES CLES // AXE 5

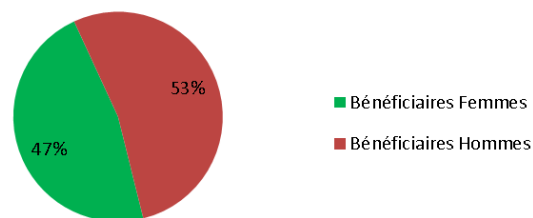


Café Emploi – Chamiers - 2017

Les porteurs de projet



Nombre de bénéficiaires selon le sexe



- L'association de prévention Le Chemin propose quant à elle, des **chantiers éducatifs** pour les jeunes NEET et non NEET des quartiers. Chaque année, ils concernent environ 50 jeunes principalement issus des quartiers de la politique de la ville (sur un total de plus de 500 jeunes soutenus annuellement par Le Chemin). Ces chantiers sont financés par le Département, l'Europe, le Grand Périgueux, l'Etat (FIPDR) et les villes. L'insertion professionnelle et la formation sont des problématiques très fortes auxquelles les éducateurs sont confrontés, notamment suite à la mise en place par le Département d'une « plateforme territoriale jeunes ». C'est à ce titre qu'un coordinateur socio-professionnel a été recruté. Pour exemple, Le Chemin a orienté 46 jeunes principalement issus des quartiers vers la plateforme en 2017.
- Afin de lever les freins à l'emploi, d'autres actions individualisées sont mises en place. Ainsi, **dans le cadre de la mobilité**, l'aide au permis de conduire est proposée avec l'auto-école sociale AMSD qui forme au code, à la conduite et à la sécurité routière. Environ 25 candidats sont prescrits annuellement par les villes et Le Grand Périgueux. En 2017, sur 41 candidats en formation « code », 16 ont obtenu le code et sur 46 candidats en formation pratique « conduite », 12 ont obtenu le permis. De même, la plateforme de mobilité MUST recense les offres, propose la location de véhicules à moindre coût, du conseil en mobilité, des diagnostics, des ateliers pour les personnes en grande difficulté. Cf. Fiche ZOOM
- **Dans le cadre des besoins de garde d'enfants**, l'action Bébédome initiée par le service Petite Enfance du Grand Périgueux propose une garde d'enfants en horaires atypiques. En outre, le service « Ma cigogne » s'adresse aux personnes inscrites à Pôle emploi qui cherche une solution de garde d'enfants (de 0 à 3 ans) pour un entretien d'embauche, un RV dans une structure d'accompagnement à la création d'entreprises ou une entrée en formation. Certaines crèches du Grand Périgueux proposent des places sur cette plateforme ; l'objectif étant que toutes les crèches soient référencées à terme.



Chantier éducatif organisé par Le Chemin avec les jeunes de Chamiers et l'association Mériller Vapeur

« Ma cigogne est une solution ponctuelle mais qui n'existait pas jusqu'à présent pour les demandeurs d'emploi. »

Laurent ESTIME, Directeur de la MDE – le 19/12/2017

Au-delà de ces accompagnements individuels, **des journées collectives** (forum, portes ouvertes,...) sont organisées :

Le 10 février 2015, la MDE a organisé un **Forum de l'emploi** au centre social L'Arche sur la Boucle de l'Isle, en partenariat avec les chambres consulaires, Pôle Emploi Périgueux (Agences Littré et Change), l'Espace des Métiers Aquitaine, le Centre Information Jeunesse (CIJ) de Périgueux, la Mission Locale, l'Espace Economie Emploi et le PLIE de l'agglomération. 33 stands furent proposés :

- entreprises de tous les secteurs d'activité pour effectuer des recrutements directs ;
- organismes de formation et CFA pour proposer des contrats d'apprentissages, contrats professionnalisation, des formations qualifiantes ou diplômantes ;
- partenaires (CD24, CIJ, ML, Espace des Métiers Aquitaine) pour animer le Point Information ;
- atelier « CV / lettres de motivation » animé par Pôle Emploi
- atelier « cuisine » animé par l'Ecole Hôtelière du Périgord

⇒ **419 personnes**, étudiants et demandeurs d'emploi, ont pu rencontrer directement les employeurs et organismes de formation. Cela représentait 207 hommes et 212 femmes (201 p. < 26 ans/ 159 p. > 26 ans/ 59 p. > 50 ans.

Le 10 mars 2016, les rencontres **MDE Emploi-Entreprises-Formation** ont été organisées à la Mairie de Coulounieix-Chamiers à proximité immédiate du QPV :

- 50 stands sur plus de 400 m²
- 24 organismes de formation présents,
- 26 entreprises présentes des secteurs du commerce, sécurité, SNCF, bâtiment, fonction publique, intérim,...

⇒ **425 visiteurs** se sont déplacés sur la journée, dont 211 hommes et 214 femmes, 101 de moins de 26 ans / 235 de plus de 26 ans / 89 de plus de 50 ans.



Forum Economie Emploi
de la MDE – Centre social et culturel L'Arche – 10/02/2015

Pôle Emploi (PE) est particulièrement impliqué dans la dynamique emploi dans les quartiers, avec des modalités parfois nouvelles.

- Pôle Emploi participe aux **journées collectives** initiées par les villes, la MDE ou la ML dans les quartiers et invite les demandeurs d'emploi des QPV à y participer. En novembre 2016, PE a organisé la journée « Portes ouvertes formation » afin de favoriser la rencontre avec les organismes de formation du territoire, des ateliers (Vous formez, pourquoi pas ?), etc. Au-delà des invitations adressées par PE, le centre social St-Exupéry a accompagné certaines personnes de Chamiers, ce qui a favorisé leur inscription sur des sessions de formation.
- Depuis 2016, Pôle Emploi propose des **ateliers délocalisés mensuels** au centre social de Coulounieix-Chamiers sur l'offre de service Digitale *Pôle emploi.fr* et *Emploi store*. Il s'agit d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi et à l'accès aux services numériques à distance à destination des demandeurs d'emploi des QPV. Cette action conduite dans la durée, sur 2 ans, a permis d'outiller les demandeurs des quartiers qui peuvent ainsi accéder à un simulateur d'entretien d'embauche virtuel, un « serious game » intitulé « Je change de métier », ou encore des outils pour créer son CV. En 2 ans, on constate une part d'entre eux ayant un CV en ligne presque aussi importante que pour les demandeurs ne résidant pas en QPV (59% de DE QPV avec CV en ligne pour 61% de la DEFM).
- En 2017, Pôle Emploi a conduit une action proposant aux demandeurs des QPV qui en avaient besoin d'être **accompagnés de façon renforcée**. Près de 100 personnes ont été convoquées et 32 reçues : diagnostic et profil mis à jour, orientation vers la modalité d'accompagnement renforcé, et 17 inscriptions à des ateliers CV ou prestations.



Cela représente au total 50 personnes accompagnées de façon renforcée soit 28 % (22 % en 2016) des personnes QPV suivies par Pôle Emploi.

Une information en direction des demandeurs d'emploi des QPV sur l'accompagnement PLIE a été conduite également en 2017, conjointement par les agences de Pôle Emploi Périgueux et le PLIE. Cela a favorisé l'entrée de 20 personnes résidant en QPV dans le PLIE.

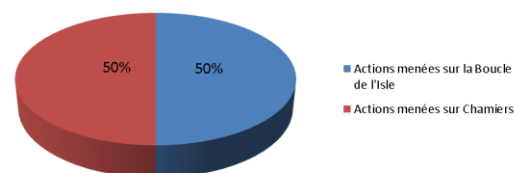
- En 2018, un « club pour demandeurs d'emploi en QPV » a été créé par Pôle Emploi (agence Littré) : 30 convocations / 16 personnes présentes / 9 adhésions / 3 personnes présentes à toutes les séances / 3 reprises d'emploi et une ré-orientation.

A retenir

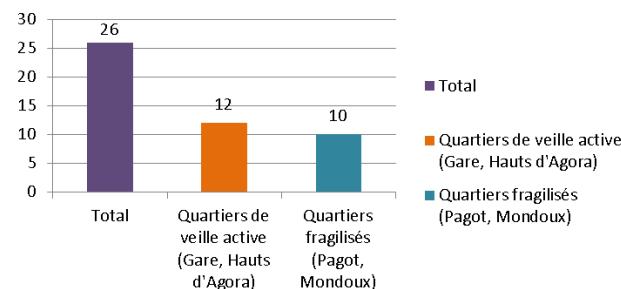
Sur la période 2015 à 2017, **de nombreux partenariats** ont été constitués entre les acteurs socio-professionnels, de l'emploi, de l'insertion, de la formation, etc. Sur l'axe 5, près de **2 000 bénéficiaires** ont participé aux actions de proximité réalisées dans les QPV. Les acteurs ont proposé des actions dans les 2 QPV à part égale. Ces actions ont également pu bénéficier aux demandeurs d'emploi des autres quartiers de la politique de la ville. Toutes ces actions conduites ont sans doute eu un impact positif sur le chômage de longue durée. En effet, on note une **baisse du nombre de DE** plus forte en QPV que sur le reste du territoire, sur l'année 2017.

CHIFFRES CLES // AXE 5

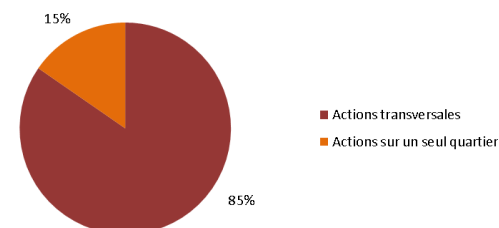
Répartition des actions sur les quartiers prioritaires



Nombre d'actions des QPV bénéficiant aussi aux autres quartiers



Actions menées sur un ou plusieurs quartiers

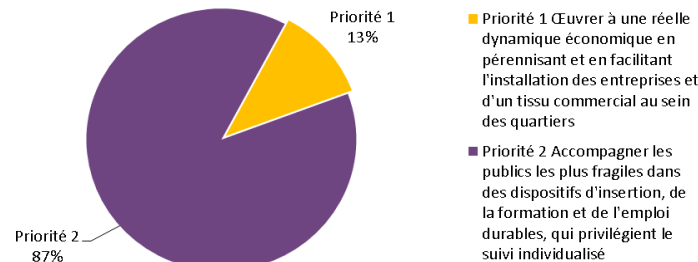


Les priorités « orphelines »

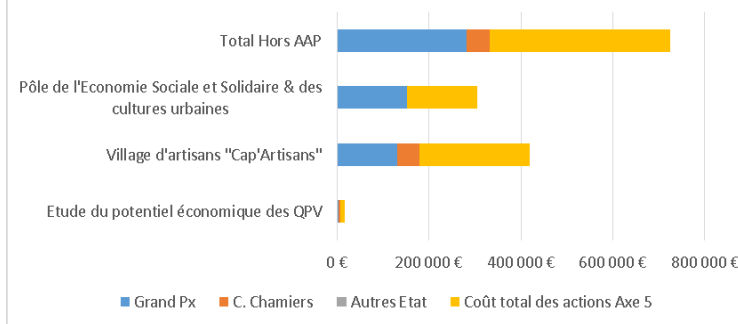
La **priorité 1 relative à la dynamique économique dans les quartiers** n'a légitimement que peu fait émerger des actions spécifiques au travers de l'appel à projets. Or un **très important travail** a été conduit pour construire une stratégie intégrée s'appuyant sur :

- La création d'un **Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** comprenant notamment des espaces de travail partagés et évolutifs permettant l'organisation de séminaires, de formations et d'ateliers, l'installation de la Fabrique à Entreprendre et de l'incubateur Emergence Périgord – incubateur ESS) ;
- Un **diagnostic de la situation et du potentiel économique** a été réalisé par EPARECA sur le quartier de Chamiers. Il en est ressorti une forte dissension entre les besoins des artisans et l'offre locale.
- EPARECA a alors souhaité porter une opération d'immobilier d'entreprises à Chamiers : le **Pôle artisanal Cap'Artisans**. Grâce à la mobilisation d'un grand nombre de partenaires, le projet a pris une nouvelle ampleur pour bien prendre en compte les habitants des QPV et s'adresser à des artisans engagés. En effet, en échange de loyers attractifs, les artisans signeront une déclinaison locale de la Charte Entreprises & Quartiers et s'engageront à participer aux parcours de formation des habitants des QPV, recourir à des stagiaires issus des quartiers, organiser des journées « découverte des métiers »,...).
- Le pôle artisanal est aussi articulé avec le projet de création de La **Fabrique à Entreprendre (FAE)** pilotée par la Maison de l'Emploi. Véritable outil de coordination/animation faisant le lien entre le salariat et l'entrepreneuriat, la FAE disposera de deux box au sein du pôle artisanal à disposition des habitants créateurs des quartiers. L'idée est de leur permettre de tester en réel leur projet.
- Par ailleurs, un concept de **Boutique « à l'essai »** est à l'étude pour développer le volet commercial de la FAE, en lien avec Action Cœur de Ville co-piloté par la Mairie de Périgueux et le Grand Périgueux.

Répartition des actions par priorités



Axe 5 - Bilan financier des actions réalisées 2015-2017
(hors appel à projets)



- Enfin, le Pays de la Vallée de l'Isle vient de lancer une opération de redynamisation de l'offre commerciale des QPV avec le **FISAC**. Elle aidera les acteurs économiques à rénover leur outil de travail (façade, équipement, mise en accessibilité...) ; une petite dizaine de dossiers a d'ores et déjà été déposée (dont 3 validés et 1 en cours de montage en QPV). Ces chiffres démontrent la part importante des dossiers sur le quartier mais montrent également une capacité d'investissement qui reste inférieure aux autres entreprises du territoire. Il est à noter que le dispositif a un réel effet levier pour ces entreprises : sur les 3 dossiers validés, la subvention a été l'élément déclencheur pour réaliser l'ensemble des investissements. Cependant, c'est le seul périmètre dans lequel les entreprises ont exprimé une réelle difficulté à payer le coût de la prestation du bilan-conseil. Un accord a ainsi été trouvé avec le Grand Périgueux et la ville de Coulounieix-Chamiers pour financer le reste à charge de l'entreprise. Cette décision a permis aux dossiers présentés d'aboutir. On constate également que les entreprises ont une réelle connaissance du dispositif, certainement due à plusieurs facteurs : communication faite par le Pays, relai des élus, actions menées dans le cadre du contrat de ville (conseil citoyen, réunion d'information organisée dans le quartier), bouche à oreille entre commerçants.

Avis des conseils citoyens :

Les membres du conseil citoyen de Chamiers regrettent la fermeture du Mutant et l'absence d'enseigne « discount » alimentaire équivalente sur Coulounieix-Chamiers, en proximité du QPV.



Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- Maintenir un bon niveau de coordination entre les différents partenaires (service public de l'emploi / SPE et services socio-professionnels ou éducatifs);
- Maintenir un travail de proximité au plus près des habitants des quartiers, en favorisant les permanences ou actions du SPE délocalisées dans les quartiers, en s'appuyant notamment sur des acteurs de proximité comme les conseils citoyens, etc.
- Soutenir les commerces des quartiers.



L'épicerie gourmande - Chamiers



La plateforme de mobilité MUST

1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 5 - Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion

Porteur de projet :

AFAC 24

Résultats / Objectifs :

L'objectif de la plateforme MUST est prioritairement d'accompagner, grâce à une pédagogie particulière et individualisée, la progression de la mobilité pour favoriser l'autonomie. Elle s'adresse à des jeunes et adultes, femmes et hommes, habitant les quartiers de la Politique de la Ville du Grand Périgueux en priorité, mais pas uniquement, pour lesquels la mobilité constitue une problématique dans leurs démarches d'insertion sociale et de recherche d'emploi.

- Elle est un support d'animation et de coordination « mobilité »
- Elle a permis un accompagnement à la mobilité des habitants des QPV
- Elle a développé des services inédits : des ateliers thématiques (« se repérer dans le temps et dans l'espace », « le budget mobilité », « les outils numériques de la mobilité »...) et des ateliers pratiques (« bouger en 2 roues », « bouger en transport collectif »...), ainsi que des ateliers « savoirs de base liés au code de la route » + une flotte de véhicules à moindre coût de location + co-utilisation de véhicules...

Planning de l'action : 2017-2020

Partenariats :

Le Grand Périgueux, les villes, les centres sociaux, les acteurs du service public de l'emploi, l'Unité territoriale de Périgueux, Péribus, FASTT, la SNCF, AMSD, Vélorution, ASD, Entretien 24, C3i, AFPA Transition, 3S, APARE, Ménage service, les SPIP, INSUP...

A noter : le projet de plateforme de mobilité a été inséré dans le programme d'actions du Plan Global des Déplacements (PGD) 2016-2020 du Grand Périgueux.

Localisation

QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers

Quartiers de veille et fragilisés

Moyens :

- Des permanences dans les QPV (L'Arche & Maison du projet)
- 1 Conseillère en mobilité insertion
- 1 Psychologue clinicienne et psychologue du travail
- 1 vélo à assistance électrique
- 5 scooters
- 1 voiturette
- 3 voitures hybrides



Moyens financiers 2017

CGET	40 000
Le Grand Périgueux	28 000
Conseil Régional	27 000
CAF 24	4 000
Total subventions	99 000



La plateforme de mobilité MUST

2 / 2

Bénéficiaires :

170 personnes ont bénéficié de conseils personnalisés et/ou ont été accompagnés dans la recherche d'une solution de mobilité adaptée à leurs besoins
137 prescriptions, dont 70% issus des quartiers de la politique de la ville (dont la ½ issue des QPV).

78 personnes ont bénéficié des services de mobilité pour l'emploi/la formation de la plateforme.



- 1 912 connexions et 7 454 pages lues sur le site Internet + 145 demandes d'informations, un an après son ouverture
- **97 ateliers** d'apprentissage à la mobilité, à l'éco conduite et à la sécurité routière
- **96 diagnostics « mobilité »**
- 25 partenaires, organismes impliqués dans le processus de la plateforme
- Formation à la mobilité pour 4 acteurs de l'insertion



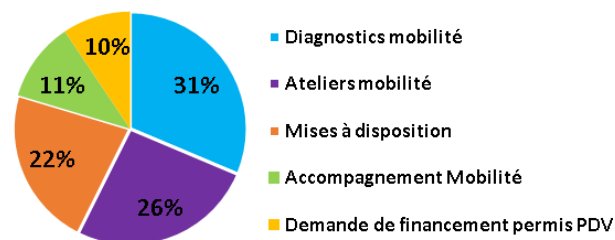
- Malgré une information très large auprès des professionnels et des moyens de communication, beaucoup d'habitants ne connaissent pas la plateforme.
- Après avoir proposé de nombreuses informations collectives auprès des professionnels, il s'agit de développer les infos collectives auprès des habitants (au-delà des permanences).

Communication : des affiches et dépliants + une plateforme téléphonique + un site internet :

<https://www.plateforme-must.fr/>



Répartition des prescriptions par nature de la demande



« ... des ateliers collectifs, je ne sais pas prendre le bus, je ne sais pas prendre le train... on va apprendre à s'orienter sur un plan, à savoir lire des horaires de transport... un atelier « code » deux fois par semaine pour travailler sur le vocabulaire, pour ceux qui ont des difficultés avec la langue, qui ont des difficultés cognitives,... pour des personnes qui ont besoin de plus d'explications. Il faut avoir une pédagogie différente. »

Bélène DUPUIS, animatrice de la plateforme - Evaluation participative à mi-parcours / Atelier Emploi – 19/12/2017.

FICHE 6 > Analyse des actions de l'Axe 6 - Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Les avancées significatives

Toutes les actions développées précédemment participent à la coordination et au développement de l'accès aux dispositifs d'insertion des habitants des quartiers.

Depuis 2015, la Mission Locale a mis en œuvre le programme Garantie Jeunes (GJ), programme d'Etat pilotée par l'UD Direccte, s'adressant aux jeunes NEET « décrocheurs ».

- 336 jeunes de l'agglomération ont bénéficié du programme jusqu'en 2017 et 1/3 des jeunes ayant effectué les 12 mois de parcours sont sortis en formation, emploi ou retour E.N.
- Pour la Dordogne, depuis le début du dispositif, 8,4 % des bénéficiaires sont issus des QPV. C'est moins que l'objectif national établi à 21 % mais cela s'explique encore par la géographie des QPV dans le département qui sont des petits quartiers et qui n'intéressent que deux missions locales.
- Pour la Mission Locale du Grand Périgueux, c'est 9.3 % des jeunes en GJ qui sont issus des QPV (soit 37 jeunes). L'objectif de 22 jeunes en QPV envisagé par l'Etat pour l'agglomération est donc dépassé. Le positionnement des jeunes résidents des quartiers est principalement lié à la création du poste de la conseillère insertion « référente QPV » en lien avec les partenaires locaux avec lesquels elle co-anime des coordinations sur les parcours de jeunes.

En matière d'insertion par l'activité économique (IAE), le nombre de personnes en insertion dans les structures SIAE a légèrement augmenté et cela, malgré des fermetures de structures. Avec plus de 63 % de sorties de SIAE « dynamiques » pour les personnes en insertion (sorties vers de l'emploi ou de la formation) au niveau départemental, l'IAE est une composante importante des actions de retour à l'emploi.



« Je pense que les partenaires qui sont présents font un constat, c'est que dans le cadre de la Garantie Jeunes, on arrive à raccrocher des jeunes mais pas forcément automatiquement vers l'emploi ou vers la formation, plutôt pour mettre en place un parcours d'accompagnement, et pour nous, la réussite, elle est là aussi (...). le programme Garantie Jeunes est un programme très adapté, il y a effectivement de très beaux parcours de réussite, mais là je ne parle que du décrochage.... on a beaucoup de jeunes qui arrivent et qui ne savent pas ce qu'ils veulent faire... il faut dire que ce sont des publics de bas niveau de qualification, qui n'ont pas validé un niveau V, qui ont quitté l'école en 3^{ème}... ils arrivent sans projet professionnel, et nous, ce qu'on a, c'est le programme GJ. On leur fait découvrir différents éventails de métiers par le biais d'immersions, c'est-à-dire des périodes de stages en entreprises,... »

Annie Siorac – Mission Locale - Le 19/12/2017

Cependant, le système informatique associé au suivi des SIAE ne permet pas encore de communiquer le nombre ou le pourcentage de salariés dans l'IAE relevant d'un QPV, de manière fiable. Le logiciel devrait être adapté en 2018.

Par ailleurs, malgré la fermeture de plusieurs SIAE dans le département en 2016-2017, **un nouvel Atelier Chantier d'Insertion (ACI) a pu être lancé par l'association intermédiaire 3S de Coulounieix-Chamiers, à proximité immédiate du QPV.**

Enfin, un partenariat avec les **chambres consulaires** s'est progressivement mis en place et a généré une réflexion concernant la mise en œuvre d'actions relatives à :

- l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'entrepreneuriat (Action « **créer sa boîte, pourquoi pas vous ?** » portée par le collectif ADIE, Coop'alpha, Initiative Périgord, BGE et la CCI) engendrant la réflexion sur la mise en œuvre d'une « Fabrique à entreprendre ». Cf. Fiche ZOOM
- l'accompagnement des entreprises des quartiers.
- pour une meilleure attractivité (anticipation de la CCI en particulier, dans l'attente de décisions relatives au FISAC).



Atelier Chantier d'Insertion « valorisation, retraitement et collecte des déchets » – Association 3S - 2017



Les priorités « orphelines »

L'axe 6 ne comprenant qu'une seule priorité, il s'agit plutôt ici d'évoquer ce qui a moins bien fonctionné au regard des objectifs fixés dans le contrat.

Malgré une forte mobilisation des acteurs, les résultats restent mitigés, en dehors du dispositif de la Garantie Jeunes.

L'objectif national en matière de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) en QPV est de 13 %, pour le secteur non marchand. Or, la réalisation n'est que de 3 % en Dordogne en 2016 et de 4 % en 2017. Ce résultat s'explique par la géographie des QPV, de petite taille et peu représentés dans notre département. Pôle emploi a signé 3.566 CAE et seulement 120 ont toutefois bénéficié à des demandeurs d'emploi en QPV au niveau départemental.

Concernant les Contrats Uniques d'Insertion - Contrats Initiatives Emploi (CUI-CIE), pour le secteur marchand : sur les 479 CIE signés sur la Dordogne, 4% (19) ont bénéficié à des personnes issues des QPV en 2016 et 4,2 % en 2017 (7 sur 167 CIE signés).

Par ailleurs, seulement 3 nouveaux Emplois Avenir (sur 88) en 2016 ont concerné des jeunes des QPV.

A ces résultats, s'ajoutent deux éléments complémentaires :

- En matière de contrats aidés, les arrêtés du Préfet de Région ont placé les résidents des QPV dans les publics prioritaires. L'objectif d'une prescription prioritaire des CUI-CIE STARTER vers les résidents QPV est mise en œuvre par les arrêtés du Préfet de Région. Toutefois, seuls 6,8 % sont en QPV en 2016 pour la Dordogne.
- Les entrées en formation en 2017 des demandeurs d'emploi issus des QPV apparaissent très faibles (6%)

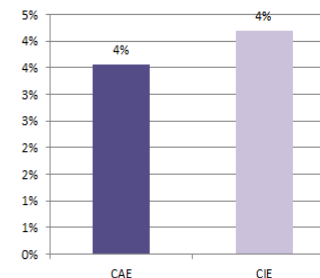
CUI

En cumul de janvier à décembre 2017
Les données CUI QPV ne sont pas disponibles par agences, elles ne sont disponibles qu'au niveau Dordogne

CAE	1576
CAE - QPV	56
part des QPV dans les CAE	4%
CIE	167
CIE - QPV	7
part des QPV dans les CIE	4%

Guide de lecture : 4% des CAE de Dordogne sont pour des QPV et 4% des CIE.

Part des QPV dans les CUI

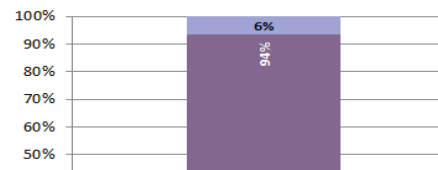


En cumul depuis janvier 2017

		Périgueux Littéré	Chamiers (Coulounieix-Chamiers)	La Boucle de L'Isle
Ensemble des DE de l'agence ou du QPV	AFC	38	-	1
	AIF	120	5	3
	AFPR	40	-	2
	POEI	56	4	3
	POEC	12	-	1
zoom QPV de l'agence	AFC	1	-	1
	AIF	6	4	2
	AFPR	2	-	2
	POEI	7	4	3
	POEC	1	-	1

Guide de lecture : 6% des formations de Périgueux Littéré sont pour des DE en QPV.

Part des DE en QPV dans les entrées en formations



Source pôle Emploi 24

Le ressenti des habitants et des acteurs

«... ce qui ressort de cela, c'est qu'on s'aperçoit de la richesse des acteurs, qu'il y a beaucoup d'activités mais qui nécessitent d'être coordonnées puisque la coordination et l'apport que chacun peut amener à une chaîne globale va être importante... avec l'implication des citoyens et la communication qui va leur être faite sur tous ces champs-là car il se passe beaucoup de choses mais ils ne sont pas forcément au courant de ce qui se passe sur leur territoire, ce sera le 2^{ème} enjeu majeur, la première c'est la coordination et la 2^{ème} l'information. »

Laurent ESTIME - Directeur de la MDE - Atelier Développement économique et Emploi – Evaluation participative le 19/12/2017

« ... ce travail avec l'Education Nationale reste à faire en poussant les portes des établissements (...), pour qu'il puisse y avoir des témoignages d'entreprises pour faire découvrir des métiers à l'intérieur des collèges, pour donner envie de s'orienter sur tel ou tel métier, comme l'initiative évoquée par le CIDFF, qui a enclenché un travail pour casser les préjugés sur les métiers féminins, les métiers masculins qui pré-orientent les jeunes et ne les ouvrent pas finalement sur les champs des possibles dans les choix d'orientations. »

Marie-Aude CLEMENT – Directrice Habitat et cohésion sociale– Atelier Développement économique et Emploi – Evaluation participative le 19/12/2017



Les points de vigilance jusqu'en 2020 :

- Intégrer plus fortement la question des QPV et les partenaires locaux de la politique de la ville dans les réunions du service public de l'emploi de proximité (SPEP), à l'instar d'un 1^{er} essai le 23/08/2018.
- Poursuivre la structuration locale des acteurs concernés d'ores et déjà engagée via la Fabrique à entreprendre.

Développement de la **Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences** (GPEC) sur l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques (MDE – Programme DEEFI - 2015 :

- Analyse de l'impact du projet de rénovation du Grand Quartier de la Gare
- Mise en œuvre d'une logique de GPTEC pour amplifier les effets du contrat de ville sur le développement social des quartiers.



Créer sa boîte, pourquoi pas vous ? / La Fabrique à entreprendre (FAE) 1/2

Rattachement au contrat de ville :

Axe 6 - Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population

Porteur de projet :

ADIE (Créer sa boîte, pourquoi pas vous ?)

Puis Maison de l'emploi du Grand Périgueux (MDE) en 2018 (la Fabrique à entreprendre)

Résultats / Objectifs :

- Initier et développer l'esprit d'entreprendre auprès des habitants des quartiers, avec des interventions spécifiques par public et sur mesure en fonction de l'avancée des projets, pour les accompagner vers la création d'activité,
- Faciliter l'accès aux intervenants et dispositifs spécifiques ou existants par « une porte d'entrée identifiable et partenariale »,
- Favoriser le financement des projets,
- Pérenniser les activités créées,
- Créer du lien entre les porteurs de projets, les travailleurs sociaux, les habitants, les entreprises des quartiers,
- Rendre lisible et visible les différents parcours de la création sur le territoire.

Planning de l'action : 2016-2020

Partenariats :

CCI / CMA, ADIE, Coop'Alpha, ML, MDE, BGE, Périgord Initiative, Aquitaine Active, Pôle emploi, CSDL, CIDFF 24, centres sociaux, conseils citoyens...

Localisation

QPV La Boucle de l'Isle et Chamiers

Autres quartiers

CRÉER SA BOÎTE

Pourquoi pas vous ?

	Moyens financiers par année		TOTAL
	2016	2017	2015-2017
CGET	3 000 €	2 000 €	5 000 €
Caisse des dépôts et consignations	14 900 €	10 200 €	25 100 €
Le Grand Périgueux	3 000 €	5 500 €	8 500 €
Ville de Périgueux	2 200 €	-	2 200 €
Conseil Régional	5 400 €	5 400 €	10 800 €



Créer sa boîte, pourquoi pas vous ? / La Fabrique à entreprendre (FAE) 2/2

Bénéficiaires :

13 issus des quartiers prioritaires + 11 issus des autres quartiers

+

- L'action permet au public d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise
- Le nombre de contacts résidant sur les QPV croît
- Une offre collective permettant de répondre à l'ensemble des besoins d'un porteur de projet, de la sensibilisation aux financements des projets et à leur suivi dans le temps
- Mise en place d'échanges réguliers autour de l'action et des porteurs de projets.

-

- L'entrée collective n'est pas adaptée à tous les cas : faibles volumes et/ou personnes intéressées mais pas disponibles aux heures fixées
- Lisibilité de l'action vis-à-vis des partenaires : un contact unique paraît nécessaire pour l'ensemble des actions, d'où la mise en place de la FAE en 2018 pilotée par la MDE

Communication : organisation conviviale (petits déjeuners, café, goûters,...), création d'un flyer



Un collectif d'acteurs locaux pour Réussir



Action financée par



« Concernant l'accompagnement et le développement de l'entrepreneuriat, ce qui est intéressant, c'est l'action « créer sa boîte, pourquoi pas vous ? » parce que pour la première fois, on rassemble tous les acteurs de la création d'activité, depuis l'idée jusqu'à la mise en place, même s'il n'y a pas eu beaucoup d'habitants qui ont intégré l'action... on attend une évolution avec la coordination qui sera faite par la Maison de l'Emploi (« la Fabrique à Entreprendre »), y compris sur des actions relevant de l'économie sociale et solidaire. Et en s'appuyant sur le repérage de locaux vides... quand les habitants ont des projets, parfois il y a besoin d'outils pour tester, essayer et le lien a été fait très rapidement sur la question de la cuisine... »

Marie-Aude CLEMENT, Le Grand Périgueux – Atelier Développement économique et emploi Evaluation participative à mi-parcours – Le 19/12/2017

La feuille de route pour 2019-2020

⇒ **Axe 5 - Redonner une dynamique économique fondée sur la promotion des talents, la revitalisation des équipements existants et un plan concerté de formation et d'insertion**

- Maintenir un travail de proximité au plus près des habitants des quartiers, en favorisant les permanences ou actions du SPE délocalisées dans les quartiers, en s'appuyant notamment sur des acteurs de proximité comme les conseils citoyens, etc.
- Consolider la dimension économique des territoires en rénovation et poursuivre le travail de redynamisation commerciale et artisanale des QPV ;
- Concrétiser un plan d'actions pour les QPV dans les projets structurants en cours sur l'agglomération (Pôle de l'économie sociale et solidaire, Grand quartier de la Gare, Manufacture gourmande,...) ;
- Favoriser les actions de promotion de l'apprentissage au sein des quartiers (associations, établissements scolaires,...) qui permettent d'inscrire les jeunes des QPV dans les filières de formation ;
- Continuer à sensibiliser les employeurs publics et privés potentiels sur les outils de formation continue et de l'alternance en adéquation avec les filières économiques porteuses du territoire.
- Mobiliser le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

⇒ **Axe 6 - Actionner les leviers de la politique de l'emploi, de la formation et de l'économie afin de mieux répondre aux problématiques liées aux caractéristiques de la population**

- Poursuivre la communication en direction des entreprises : les financements possibles (notamment le FISAC), les exonérations fiscales (notamment auprès des entreprises des quartiers), etc. ;
- Poursuivre le travail engagé avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et la MDE fin 2017, sur une Charte locale Entreprises et Quartiers déclinant les engagements nationaux, pour un soutien plus fort des acteurs économiques ;
- Engager davantage de partenariats entre le SPE et les établissements scolaires et faciliter la mise en œuvre d'actions de la ML (partenariat PRI) ou de FACE (bourse aux stages en entreprises, action Technik), etc. ;
- Au sein de Pôle Emploi : organiser un suivi de cohorte de personnes sur la question du retour à l'emploi dans le cadre de la mise en place un Club de Chercheurs d'emploi ouvert spécifiquement aux personnes en QPV ;
- S'inscrire collectivement (consortium) dans l'objectif 2 du Grand Plan d'Investissement pour « une société de compétences » 2019-2022 ;
- Intégrer plus fortement la question des QPV et les partenaires locaux de la politique de la ville dans les réunions du service public de l'emploi de proximité (SPEP), à l'instar d'un premier essai le 23/08/2018 ;
- Poursuivre la structuration locale des acteurs concernés d'ores et déjà engagée via la Fabrique à Entreprendre.

Synthèse générale des 6 axes concernant l'appel à projets :

De manière générale, dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, le nombre d'actions et de porteurs de projet a augmenté sur la période triennale 2015-2017, générant une augmentation du nombre de bénéficiaires, des coûts induits et des subventions attribuées.

Les tableaux et graphiques ci-après montrent que l'appel à projets :

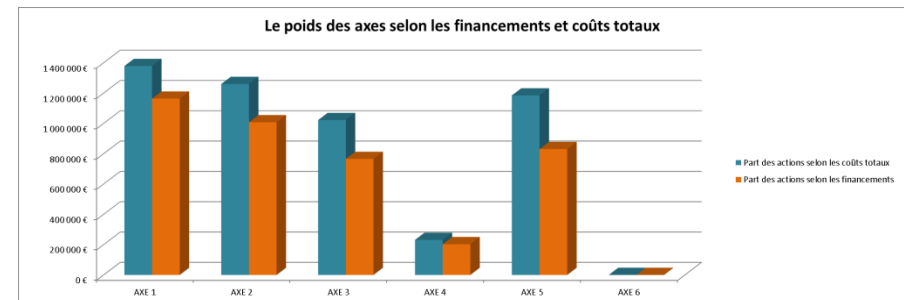
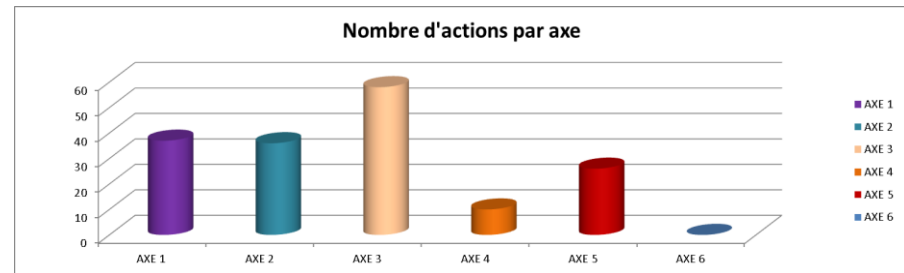
- Concerne majoritairement les actions des 3 premiers axes relevant du pilier Cohésion sociale ;
- Privilégie les financements d'actions relevant des associations (73 % des actions) ;
- Concerne une trentaine de porteurs chaque année ;
- Favorise les actions transversales concernant plusieurs quartiers ;
- Soutient de manière équilibrée des actions se déroulant majoritairement dans les 2 QPV mais n'oublie pas les quartiers de veille et fragilisés, dans une moindre mesure toutefois.

Les bilans fournis par les porteurs montrent également que :

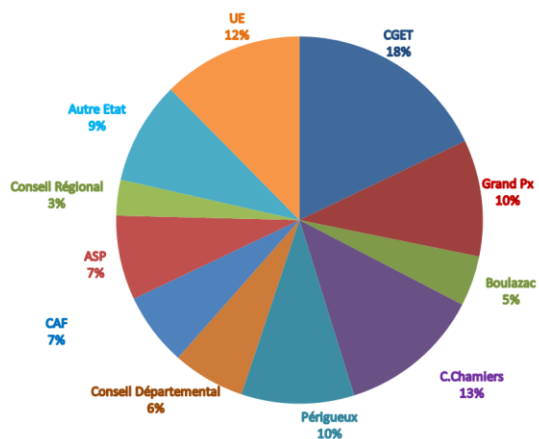
- les difficultés financières et matérielles sont les problématiques les plus récurrentes ;
- la majorité des actions s'inscrit dans le temps ; elles durent le plus souvent plus de 6 mois, préparation comprise.

Ces résultats sont à relativiser. En effet, 167 actions ont été analysées mais tous les porteurs n'ont pas transmis de bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers. Par ailleurs, les financements de droit commun ne sont pas toujours valorisés.

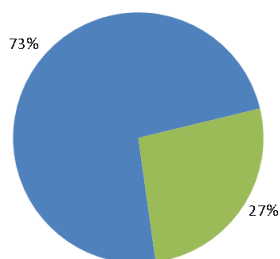
Synthèse AXES	Programmation 2015	Programmation 2016	Programmation 2017	Période 2015-2017
Nombre d'actions réalisées	52	53	59	167
Nombre de porteurs	31	31	35	43
Nombre de bénéficiaires	12270	6703	6554	25527
Total coût des actions	1 514 489 €	1 616 404 €	1 944 670 €	5 075 563 €
Total financements accordés	1 228 041 €	1 285 645 €	1 477 176 €	3 970 189 €
Dont CGET	220 500 €	225 879 €	264 595 €	710 974 €



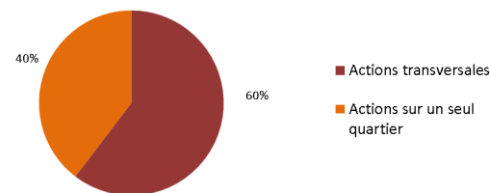
Répartition des financements des actions sur les 3 années



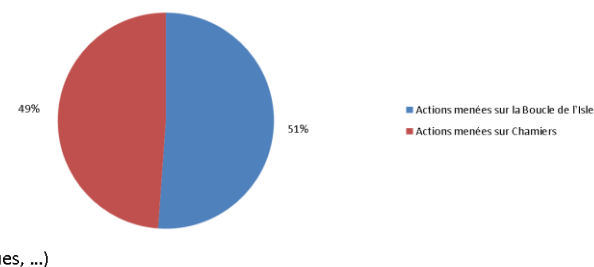
Les porteurs de projet



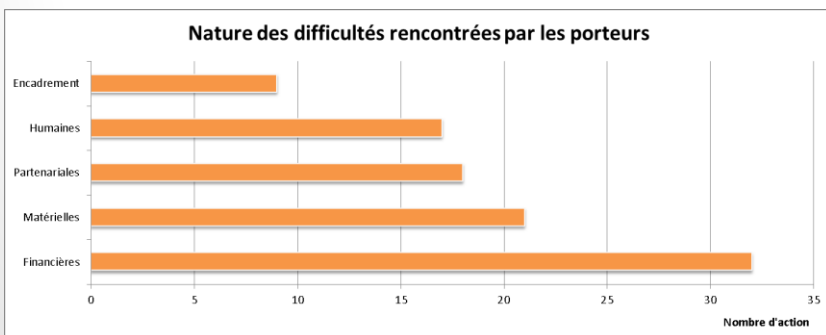
Actions menées sur un ou plusieurs quartiers



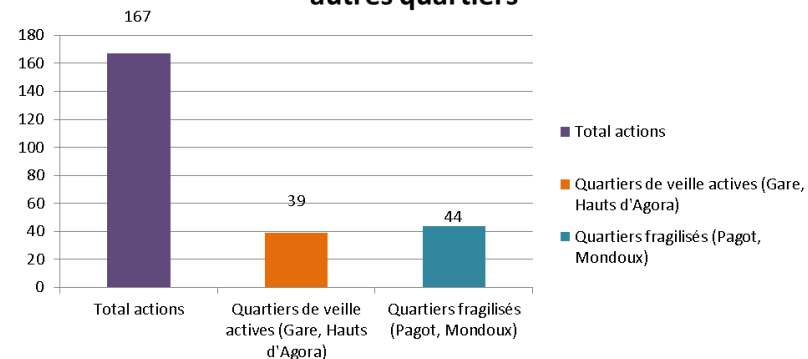
Répartition des actions sur les quartiers prioritaires



Nature des difficultés rencontrées par les porteurs



Nombre d'actions des QPV bénéficiant aussi aux autres quartiers



2) La prise en compte des priorités transversales : égalité femmes-hommes, jeunesse, lutte contre les discriminations, citoyenneté et valeurs de la république

2.1 Egalité femmes-hommes

De nombreuses actions, dans et hors appel à projets, sont menées dans ce domaine.

La volonté d'approche intégrée de l'égalité Femmes-Hommes souhaitée dans le contrat de ville a été assez bien prise en compte dans les modalités de pilotage et de suivi du contrat :

- la fiche-action de présentation des actions au titre de l'appel à projets comprend un volet argumentaire sur les priorités transversales, dont l'égalité F-H, qui sert de base à l'examen par les services instructeurs ;
- des indicateurs genrés renseignent systématiquement sur la participation des femmes aux actions. Ils contribuent à la mobilisation des acteurs sur ce sujet. Ils mériteraient cependant d'être mieux analysés.

Concernant certaines actions mises en place en dehors de l'appel à projet, peuvent être évoquées :

- Une action de promotion de l'entrepreneuriat féminin : journée d'information et de valorisation de femmes entrepreneures, organisée par Le Grand Périgueux en partenariat avec Bordeaux Aquitaine Pionnières, en 2015.
- Proposition de marches exploratoires des femmes dans les QPV n'ayant pas abouti, les conseils citoyens ne les trouvant pas pertinentes sur les quartiers du Grand Périgueux.

👉 Les points d'amélioration ou de vigilance

- Mieux analyser les indicateurs genrés fournis dans les bilans d'action des associations afin d'adapter les actions et ainsi les rendre plus attractives en direction des femmes.
- Mettre un accent fort et réel, sur la création / reprise d'entreprises par les femmes dans la mise en œuvre de l'action « La Fabrique à Entreprendre ». Les femmes portent des projets différents, souvent très ancrés dans les réalités des habitantes des quartiers.
- Promotion du dispositif Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF) afin que ce dispositif puisse être mobilisé pour les créatrices / repreneuses d'entreprises des QPV.
- Prendre en compte la parole des femmes dans le cadre du PRU de Chamiers. Ainsi, une action favorisant et valorisant la parole des femmes, dans le cadre de la Maison du Projet de Renouvellement Urbain de Chamiers, devrait être mise en place fin 2018.
- Développer des actions portant sur l'égalité filles-garçons dans les écoles des QPV.

2.2 Jeunesse

Malgré l'absence d'un Plan départemental pour la jeunesse, divers dispositifs soutiennent les jeunes dans le cadre des **politiques territoriales de jeunesse**, compétence partagée entre divers acteurs (Etat, CAF, collectivités,...).

- L'Etat (DDCSPP) a financé des actions sur Le Grand Périgueux et Bergerac (BOP 163) à hauteur de 29 942 € en 2015 (28% de l'enveloppe notamment avec les crédits CIEC), 20 500 € en 2016 (21% de l'enveloppe départementale) et 27 000 € en 2017 (31% de l'enveloppe départementale).
- La CAF accompagne les jeunes dans leurs projets visant à favoriser leurs prises de responsabilité et leur insertion sociale. En partenariat avec la MSA et la Fédération des centres sociaux, elle lance un **appel à projet** annuel dans le cadre de la démarche « Construire avec les jeunes en Dordogne ». Les projets doivent avoir une dimension sociale et/ou citoyenne et favoriser un ancrage territorial en lien avec les besoins des jeunes. Depuis 2015, il est noté une réelle évolution des projets présentés par les jeunes et plus particulièrement des projets portés directement par des associations de jeunes (mobilisation et dynamisme). Les thèmes portent sur l'écocitoyenneté, les échanges intergénérationnels, la prévention des conduites addictives, la culture, la pratique du numérique, la laïcité, l'animation locale... Ces initiatives, favorisant l'autonomie des jeunes dans leur parcours de vie, s'inscrivent dans le travail de réflexion mené dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles sur les questions relatives à la jeunesse.

Il est noté :

- une diversité d'actions dans différents domaines : culture, loisirs et découverte, citoyenneté, animation locale, inter-générationnel,...
- une diversité d'acteurs dont : centre social St-Exupéry (2 actions par an : Informatik / Game zone, Jeunes reporters, Jeunes ambassadeurs du tri,...), les associations JAGAS (1 action par an : « les jeunes s'engagent »), All Boards Family, Connexion Double H, Le Chemin,... Soit 5 actions en 2015, 9 en 2016, 6 en 2017 sur les QPV pour 15 000 € par an.



Construire avec les jeunes en Dordogne 2017 –
Présentation des actions des Jeunes de St Ex.



Les jeunes s'engagent – JAGAS / Nettoyage de
la Beauronne et jardins du Gour de l'Arche



Une 1^{ère} étape dans la mobilisation de tous les partenaires « jeunesse » :

Une **plateforme territoriale Jeunes**, financée par l'Europe (IEJ + FSE) jusqu'en 2017 a été mise en place. Dispositif totalement innovant, il a pour objectif de rassembler, en un réseau unique, l'ensemble des partenaires en charge de la question jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, sans qualification, déscolarisés et/ou en situation de grande précarité : les travailleurs sociaux, les équipes de prévention spécialisée, les centres sociaux, les services de l'éducation nationale ou de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.

La plateforme est pilotée depuis 2015 par le Département et plus particulièrement l'Unité territoriale de Périgueux sur le territoire de l'agglomération. Elle vise à orienter les jeunes repérés vers le droit commun et à leur offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale. Cette action poursuit donc un double objectif, à savoir :

- mettre en œuvre des missions de repérage d'une part,
- assurer un accompagnement renforcé (actions de remobilisation) d'autre part, afin de favoriser l'entrée des jeunes dans les dispositifs de droit commun.

Ainsi, pour ce public repéré, confronté à des freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle tels qu'il ne sera pas en phase d'accrocher immédiatement les leviers existants pour l'accès aux dispositifs de droit commun (garantie jeunes, suivi service public de l'emploi), des actions de remobilisation utilisant des outils tels que les chantiers éducatifs constituent un vrai tremplin vers l'insertion socio-professionnelle ou à minima les dispositifs de droit commun.

En effet, les chantiers éducatifs utilisent le travail comme support éducatif. Ils s'adressent à des jeunes filles ou garçons, de moins de 25 ans. L'insertion professionnelle durable est bien sûr recherchée, mais elle n'est pas envisageable directement pour certains.

JOURNÉE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
"CITOYENNETÉ, MOBILITÉ ET PROJETS INTERCULTURELS
DANS LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES"

Pour qui ?
 TOUS LES ACTEURS EN LIEN À L'ENFANCE ET LA JEUNESSE...
 directeurs et animateurs d'Accueil Collectif de Mineurs, organisateurs de temps de loisir, élus, bénévoles de l'animation, corps éducatif des MFR, collèges, lycées généraux, professionnels et agricoles, BDT, mouvements d'Enfance Populaire, élus locaux de communes, professionnels de l'information jeunesse, agents des collectivités territoriales.

OBJECTIFS :
 • Informer les professionnels sur les enjeux des activités interculturelles au sein des Espaces Éducatifs
 • Permettre aux public de rencontrer des personnes ayant déjà expérimenté les projets interculturels
 • Faire découvrir les dispositifs de mobilité existant (à l'envol et à l'accueil - projets collectifs et individuels)

16 mai 2017
 de 9h00 à 17h00
 Date limite d'inscription : 10 mai 2017

AMPHITHÉÂTRE JEAN MOULIN
 12 avenue Georges-Pompidou
À Périgueux

Renseignements et inscription auprès de :
 l'Association départementale des Francs de Dordogne
 18, rue du Clos Chassaigne
 24000 Périgueux
 Tél : 05 53 53 50 48
 International.francas24@orange.fr
<http://francas-24.valoise.com/asso/evenements>

les fiancés, forum, témoignages, conférence, table ronde

Par ailleurs, la démarche « **Construire avec les Jeunes en Dordogne** » a été consolidée par la Fédération départementale des centres sociaux et plusieurs de ses partenaires, accompagnée par la Fabrique d'Initiatives Citoyennes en 2016-2017. Dans ce cadre, une journée d'information et de sensibilisation plus globale sur le thème « citoyenneté, mobilité, projets interculturels » a été organisée en 2017 à laquelle participaient de nombreux acteurs des QPV.

La mobilité internationale et l'engagement des jeunes des quartiers

Une formation départementale sur les différents dispositifs de mobilité dédiés aux jeunes (ERASMUS+, Solidarité Internationale, Service Civique International) a été proposée à l'ensemble des référents politique de la ville qui évoluent dans le champ de la jeunesse en 2015. Un poste FONJEP « mobilité des jeunes » a été attribué aux FRANCAS avec une priorité QPV (information, conseil, accompagnement des structures de proximité). Une référente, responsable du Point Info Jeunesse du centre social St-Exupéry, a été formée et désignée pour relayer l'information et l'accompagnement des jeunes des quartiers. Pour autant, malgré l'objectif de « rendre plus lisible et plus accessible » l'information destinée aux jeunes sur ces questions de mobilité, force est de constater que ces dispositifs restent méconnus et le passage à l'acte encore très hésitant.

La part des jeunes des quartiers dans le dispositif d'engagement Service Civique

Dans le but de favoriser l'implication des jeunes des quartiers et prendre notamment en compte les jeunes dits « décrocheurs », des structures d'accueil ont aménagé des parcours en lien avec des dispositifs comme la Garantie Jeune ou encore l'IEJ.

Un agrément a été délivré à des structures qui interviennent directement dans les quartiers comme le Centre social L'Arche, le club de prévention Le Chemin, ainsi que l'association Université populaire en Périgord (UPOP) pour accueillir des jeunes.

Ainsi, en Dordogne 4 % des jeunes qui ont fait un Service Civique (soit 37 jeunes) habitent en QPV, dont 2 sur le Grand Périgueux entre 2016 et 2018.

👉 Les points d'amélioration et/ou de vigilance jusqu'en 2020 :

- Mobilisation des structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville sur les questions de mobilité à l'international ; L'action des FRANCAS devra être encore mieux orientée vers les quartiers.
- Amplification de la mobilisation des structures dans les quartiers et des collectivités signataires du contrat de ville sur le développement de missions de service civique en direction des jeunes des quartiers : agréments - intermédiation ; Des collectivités sont agréées (Px, Grand PX) mais les missions ne sont pas toujours ciblées en direction des quartiers prioritaires.
- Nécessité de travailler les questions de jeunesse de manière plus large (Plan territorial « jeunes » ?)



2.3 Prévention et lutte contre les discriminations

Les comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (**CORA**) révèlent le caractère assez peu prégnant de cette problématique sur l'agglomération de Périgueux, tout du moins pour ce qui concerne les actes recensés. Les acteurs principaux conviennent cependant de la réalité du phénomène.

La dynamique de mobilisation enclenchée fin 2014 par un **séminaire des professionnels**, organisé par le Grand Périgueux, s'est poursuivie par un diagnostic stratégique et territorial des risques de discrimination financé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) au titre de la politique de la ville.

- Ce **diagnostic**, réalisé entre avril et décembre 2016, visait à étudier l'impact des discriminations liées aux critères de l'origine, de la religion et du lieu de résidence dans les champs du logement, de la santé et de l'emploi. Il a placé l'enjeu de la lutte contre les discriminations (LCD) à l'échelle de l'agglomération et de l'ensemble des acteurs (élus, habitants, entreprises, services publics, associations, etc.).
- Une deuxième rencontre des professionnels s'est tenue fin 2016 et la troisième rencontre aura lieu fin 2018, l'Agglomération s'engageant dans l'organisation d'une journée tous les 2 ans.
- Par ailleurs, la LCD a été prise en compte dans l'examen des demandes de subvention politique de la ville. L'objectif figure systématiquement dans les dossiers au travers d'une fiche-action de présentation des projets et sa bonne prise en compte sert de base à l'examen par les services instructeurs de l'appel à projet du contrat de ville.
- Enfin, les orientations relatives aux divers appels à projets faisant référence à la lutte contre les discriminations (**DILCRAH**, jeunesse,...) se sont largement appuyées sur les acteurs intervenant dans les quartiers du Grand Périgueux.

⇒ La mobilisation créée a permis d'aboutir à un **plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)** signé le 18 juin 2018 par la Préfète de la Dordogne, le Procureur de la République et les Présidents de la Région Aquitaine, du Département de la Dordogne et du Grand Périgueux.

Les points d'amélioration et/ou de vigilance jusqu'en 2020 :

Poursuivre la dynamique engagée depuis 2014 et renforcer son impact auprès des habitants des quartiers.

Mise en place de la **Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)** par Pôle Emploi :

- action conduite en QPV à Chamiers en 2016 : évaluation par simulation préalable aux recrutements conduits sur «employé polyvalent de restauration» et «téléprospecteur» : 16 DE convoqués, 12 présents
- présentation de la MRS aux employeurs et information auprès des DE présents sur le Forum emploi de mars 2016 à C-Chamiers, auprès de 31 DE des QPV présents sur 56 invités

2.4 Citoyenneté et valeurs de la république

Cet enjeu a été pris en compte au travers de plusieurs objectifs stratégiques du contrat de ville. En 2015 et 2016, les crédits d'Etat CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté) spécifiques et de droit commun jeunesse, ont ciblé cette problématique à hauteur d'environ 30 000 € sur le Grand Périgueux. En 2017, l'enveloppe des crédits CIEC a été réduite du fait des annulations nationales de crédits courant juillet.

Par ailleurs, un plan de formation sur les Valeurs de la République a été déployé à partir de 2016 :

- 9 sessions de formation organisées sur 2 ans au bénéfice de 116 éducateurs/animateurs des associations de Dordogne.
- Sur les quartiers, elles ont concerné environ 40 personnes, exerçant en majorité dans les associations (centre social St-Exupéry, Rouletabille,...) pour un coût de 10 000 € sur 2016 et 2017 (financement DDCSPP).
- De nombreuses sessions ont été assurées directement par le délégué de la préfète à la politique de la ville.

👉 Les points d'amélioration et/ou de vigilance jusqu'en 2020 :

- La poursuite du déploiement du plan de formation, notamment envers les acteurs des quartiers
- L'augmentation de l'enveloppe de crédits intégrant ceux du CIEC pour les quartiers



Formation sur les Valeurs de la République
Salle de théâtre Rouletabille à la Filature
15 et 16 mars 2018

PARTIE 3

PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE EN MATIERE D'INGENIERIE, DE
GOUVERNANCE ET DE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

(105)

PARTIE 3 – PLUS-VALUE DU CONTRAT DE VILLE EN MATIERE D'INGENIERIE, DE GOUVERNANCE ET DE MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'un des enjeux forts de cette évaluation intermédiaire est qu'elle doit servir le pilotage du contrat. Son utilité réside dans le questionnement de la gouvernance, la place des conseils citoyens et des habitants, la mobilisation du droit commun ou encore l'articulation des 3 piliers.

3.1. La gouvernance du contrat de ville

3.1.1. Un pilotage structuré et efficace

La gouvernance du contrat de ville constitue en soi un enjeu stratégique pour garantir les meilleures conditions de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation. Tout au long des 3 années passées, l'objectif fut d'assurer un pilotage et une gouvernance partagés associant les partenaires institutionnels (Etat et collectivités), les autres partenaires et les habitants. Conformément au contrat de ville, deux niveaux de pilotage ont été assurés, un pilotage global Etat – Grand Périgueux et un pilotage territorialisé à l'échelle des communes.

Si le pilotage communal fut assez sporadique, au gré des échéances, des projets ou des difficultés, son rôle de proximité se révèle indispensable. Quant au **pilotage global intercommunal**, son organisation a fonctionné avec régularité et lisibilité :

2 comités de pilotage annuels ont été organisés, auxquels se sont ajoutés 1 COPIL PRE et 3 COPIL spécifiques au PRU (Projet de Renouvellement Urbain) de Chamiers, des comités techniques préalables à l'actualité du moment (appel à projet, PRU, Stratégie Urbaine Intégrée, Abattement de TFPB,...) et 10 réunions DTP (Direction technique de projet) par an.

Par ailleurs, les **4 groupes de travail thématiques** définis dans le contrat de ville, furent mis en place :

- le pilier « développement économique et emploi » dès 2016 ; ce groupe a permis une interconnaissance des acteurs (et des projets) issus du monde de l'économie, de l'insertion, de l'emploi et des acteurs sociaux. Il a favorisé par ailleurs, la mise en œuvre d'actions partenariales dans les quartiers.
- le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » ; ce groupe de travail s'est formalisé par des rencontres organisées dès le démarrage du contrat autour des questions de mobilité ; des rencontres plus resserrées ont fait suite à la mise en place de la plateforme de mobilité MUST en 2017.
- la lutte contre les discriminations ; piloté par la coordinatrice Santé et Lutte contre les discriminations, ce groupe a abouti à la signature d'un Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux (annexe du contrat de ville), le 18 juin 2018.
- l'éducation, la réussite éducative et le décrochage scolaire ; concernant ce dernier groupe, seules les collectivités ont réussi à maintenir un temps formalisé et coordonné entre les 3 Programmes de Réussite Educative de l'Agglomération, jusqu'en 2017. Il s'agira désormais de conforter et renforcer le partenariat avec les services de l'Etat notamment pour lutter contre le décrochage scolaire dans les 2 QPV.

Cette structuration permet un partage des problématiques et un arbitrage sur des difficultés ou des priorités, ainsi que le décroisement des logiques par une approche transversale et intégrée.

3.1.2. Une ingénierie significative mobilisée par les collectivités

Le pilotage du contrat de ville s'est appuyé sur une ingénierie territoriale en développement. Les coûts de personnel du **Grand Périgueux** consacrés à la politique de la ville (subventions déduites) s'élèvent à 363 492 € pour les 3 années. L'ingénierie déployée s'est appuyée dès 2015, sur une équipe principalement constituée d'une chargée de mission, d'une coordinatrice « Atelier Santé Ville et Lutte contre les discriminations » et d'une médiatrice « emploi des jeunes des quartiers » ; cette équipe a été renforcée en 2016 par une équipe-projet du Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Chamiers. Il est à noter une hausse des coûts d'ingénierie de 65 % entre 2015 et 2017.

Concernant la ville de **Périgueux**, la coordination est assurée par un ½ ETP (chargée de mission et secrétariat). D'autres moyens humains directs et indirects sont affectés aux actions de proximité sur le quartier (adulte-relais et pôle socio-culturel L'Arche). Le coût des ressources humaines s'élève à près de 1 400 000 € pour 3 ans (compensées par la Dotation de Solidarité Urbaine perçue par la ville).

Concernant la ville de **Coulounieix-Chamiers**, les ressources humaines directes (pilotage) et indirectes (actions de proximité CCAS et mise à disposition du centre social) mobilisées pour le quartier de Chamiers s'élèvent à près de 1 000 000 € sur les 3 années ; charges non compensées, la commune n'étant pas éligible à la DSU malgré ses caractéristiques.

Le **Département de la Dordogne** mobilise pour sa part, une Directrice adjointe, référente Politique de la ville qui, assure la gestion directe des crédits spécifiques et l'interface avec les services départementaux de droit commun. Par ailleurs, les personnels (travailleurs sociaux et équipe médicale) travaillent au quotidien sur ces quartiers pour accompagner au mieux les personnes les plus vulnérables.

La **Région Nouvelle-Aquitaine** est constituée d'une équipe de 3 personnes qui assurent le suivi des actions du contrat de ville, veillent à leur bonne articulation avec les politiques régionales et mobilisent au cas par cas les services européens et les services de droit commun concernés.



Evaluation participative - Le 19/12/2017



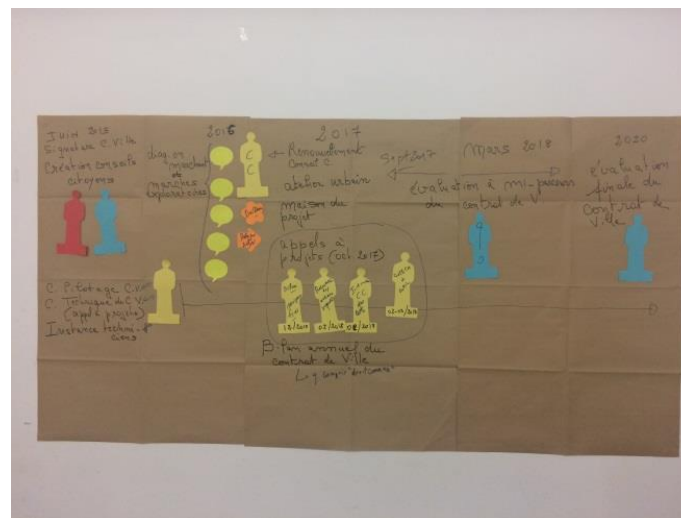
Visites de quartiers

L'organisation des services de l'Etat :

L'équipe interministérielle prévue par le contrat de ville a bien été mise en œuvre. Elle représente environ 5 ETP avec :

- Une équipe restreinte, sous la responsabilité du secrétaire général de la préfecture et sous le pilotage technique de la DDCSPP, appuyé par le délégué du préfet à la politique de la ville
- Une équipe élargie de référents politique de la ville qui a été réunie une dizaine de fois, notamment pour la mobilisation et le suivi du droit commun des différents partenaires, et qui échange des informations tout au long de l'année.

Le niveau de participation, variable selon les services, est assez satisfaisant. Il reste assez constant en dépit des mouvements de personnel.



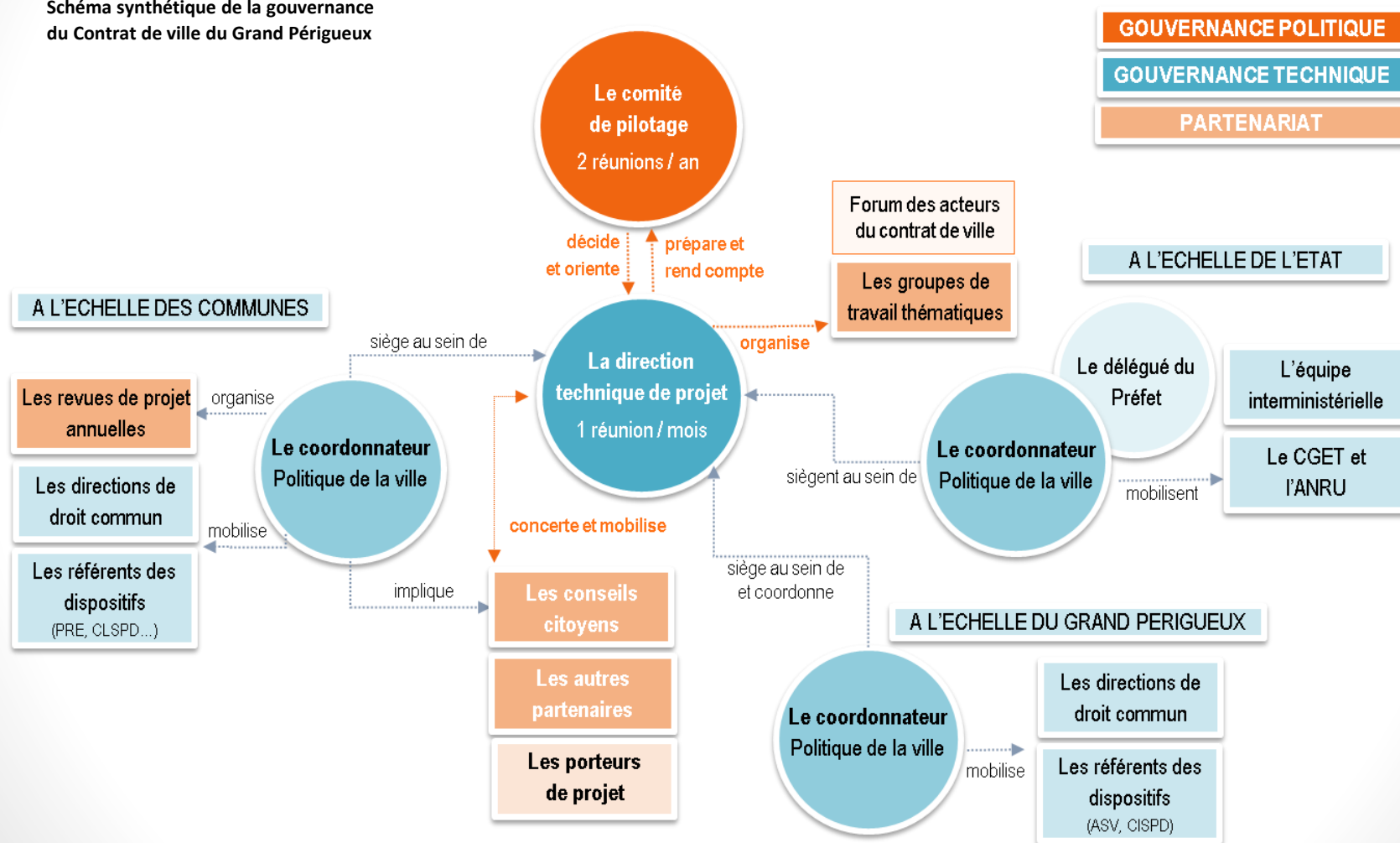
Ecole du Renouvellement Urbain / Formation « gouvernance »
Conseil citoyen et partenaires : *Les échéances du Contrat de ville*



Ecole du Renouvellement Urbain / Formation « gouvernance »
Conseil citoyen et partenaires : *Le calendrier du PRU*

3.1.3. L'articulation du portage technique et du portage politique du contrat de ville

Schéma synthétique de la gouvernance du Contrat de ville du Grand Périgueux



3.1.4. La concertation avec les acteurs (associations, conseils citoyens, etc.)

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les acteurs institutionnels et associatifs :

- Deux rencontres annuelles pour la mise en relation des porteurs de projet sur chaque QPV dans le cadre de l'appel à projet, en début d'année ;
- Une rencontre pour l'évaluation de leur(s) action(s) réalisée(s) en décembre 2016 ;
- Plus de 60 rencontres annuelles (programmation, restitution, communication, etc.) concernant des projets associatifs ;
- Plusieurs réunions techniques avec les conseils citoyens (sensibilisation à des thématiques diverses, PRU, ASV, appel à projets, etc.);
- Une rencontre participative relative à l'évaluation intermédiaire du contrat de ville en décembre 2017.

Schéma synthétique de répartition des rôles des différents acteurs

Le comité de pilotage Instance politique	▪ Il discute et valide l'évaluation quantitative et qualitative ▪ Il prend en compte l'évaluation pour l'élaboration du plan d'actions N+1
La direction technique de projet Instance opérationnelle	▪ Elle prend connaissance, discute et, si besoin, réoriente l'évaluation à mi-parcours ▪ Elle est garante de la mise en œuvre opérationnelle du contrat et de l'observation ▪ Elle est garante du recueil et de la consolidation des éléments nécessaires à l'évaluation qualitative ▪ Elle prépare le comité de pilotage
Les conseils citoyens Instance participative	▪ Ils prennent connaissance de l'évaluation quantitative et qualitative et en débattent à partir du retour des habitants ▪ Ils participent au comité de pilotage
Les porteurs de projet Instance opérationnelle et participative	▪ Ils alertent sur les constats de terrain et proposent des actions pertinentes ▪ Ils sont responsables du suivi et de l'évaluation de l'action qu'ils portent et fournissent les éléments de suivi-bilan à la direction technique de projet ▪ Ils peuvent, à la discrétion de la direction technique de projet, participer aux réunions thématiques



Évaluation participative - Le 19/12/2017

3.1.5. La production de bilans annuels partagés

Chaque année, un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville permet de faire le bilan des actions engagées par les différents partenaires mais aussi de la méthodologie mise en œuvre.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans l'exigence de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21/02/2014. Il est également en conformité avec le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 qui en précise le contenu. Il a vocation à favoriser localement une meilleure analyse et prise en compte des enjeux des QPV.

Il est partagé avec les conseils citoyens et validé par les élus.

Il permet donc de soumettre au débat les éléments de bilan de l'action des collectivités et des autres partenaires en faveur des habitants des quartiers en réunion du conseil citoyen et en conseil communautaire du Grand Périgueux (délibérations du 15/12/2016 et du 06/07/2017).

Il est également partagé avec les signataires du contrat de ville lors d'un comité de pilotage en Préfecture (novembre 2016 et octobre 2017).



Rapport annuel du Contrat de ville du Grand Périgueux



Rencontre des associations – Le 17/01/2017

3.2. L'implication des habitants : un principe fondateur et effectif

3.2.1. Le rôle actif des conseils citoyens

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la ville. La loi a réaffirmé cet engagement majeur notamment, en rendant obligatoire la création d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire.

La gouvernance proposée dans le contrat a assuré une participation effective des habitants dans les instances et différents temps dédiés au partenariat et notamment dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours. Cette participation s'est réalisée au travers de :

- La création des conseils citoyens de Chamiers et de la Boucle de l'Isle au premier semestre 2015, validés par arrêtés du Préfet en date du 15/07/2015 et modifiés le 19/07/2018;
- La validation de leur rôle, de leur mode de fonctionnement et de leur place dans les instances de concertation ou de pilotage du contrat de ville ;
- Le soutien technique et financier de l'Etat et des collectivités à leur pouvoir d'agir.

Les villes de Coulounieix-Chamiers et Périgueux ont souhaité la mise en place de conseils citoyens formels avec un accompagnement dédié et indépendant ; ce recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) leur permet d'offrir un accompagnement aux membres du conseil citoyen, tout en restant dans une position de neutralité.

Les villes mettent également à leur disposition des lieux de réunions, des moyens techniques et financier. Le Grand Périgueux et l'Etat apportent un soutien financier annuel inscrit dans le contrat de ville et correspondant à 3 000 € par conseil citoyen.

LES OBJECTIFS DES CONSEILS CITOYENS :

- Participer à l'élaboration et à la vie du contrat et du projet de territoire, c'est-à-dire à la mise en œuvre des projets et l'évaluation des actions menées sur le quartier ;
- Mobiliser les habitants et les rendre acteurs de leur quartier en stimulant les initiatives citoyennes ;
- Etre force de proposition et faire remonter la parole des habitants.



Réunion du conseil citoyen de la Boucle de l'Isle

Malgré leurs spécificités fortes, de nombreux points communs existent entre les deux conseils citoyens :

- Ils sont accompagnés par des professionnels.
- Ils sont soutenus par les collectivités et l'Etat (subvention, mise à disposition de locaux, communication, etc.).
- Ils contribuent aux différentes instances décisionnelles de la Politique de la ville (comités de pilotage, rencontre avec les institutions et porteurs de projets,...).
- Ils se retrouvent au cours de sessions thématiques (cadre de vie, cohésion sociale, développement économique, emploi, commerces, ADSL, déplacements, sécurité, projets de quartier, communication, santé, culture, etc.) leur permettant d'échanger avec des intervenants qualifiés, de disposer d'une information privilégiée et/ou de faire remonter des doléances/propositions.
- Ils sont fortement impliqués dans les actions relevant du cadre de vie, et mobilisateurs d'autres habitants.
- Ils ont également participé à des temps forts comme :
 - la « rentrée citoyenne et civique » du 6 octobre 2016 à la Préfecture, menée sous formes d'ateliers inter-conseils citoyens animés par la Fabrique d'initiatives citoyennes de la Dordogne, en présence de la Secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville, la Préfète de la Dordogne, les élus des collectivités et partenaires du contrat de ville ;
 - la journée « Champs libre à la Pref » le 7 octobre 2017 : rencontre des acteurs urbains et ruraux de la Dordogne, organisée par et dans les locaux de la Préfecture;
 - la table espagnole commune aux 2 conseils citoyens ;
 - la visite du camps américain du Bas-Chamiers, assortie d'échanges autour du projet de Pôle de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines.

Le conseil citoyen de La Boucle de l'Isle	Le conseil citoyen de Chamiers
24 membres tirés au sort le 28/01/2015	24 membres tirés au sort le 31/03/2015
2 collèges : 16 habitants et 8 acteurs locaux	2 collèges : 16 habitants et 12 acteurs locaux
AMO : « La Cie des urbanistes »	AMO : centre social Saint-Exupéry



Réunion du conseil citoyen de Chamiers

Il est également à noter que, dès 2016, le conseil citoyen de Chamiers a créé des outils de communication pour les habitants et les partenaires (plaquettes, panneaux, page Facebook, émissions avec Radios Libres en Périgord, logo sur tee-shirts, film, enquêtes auprès de la population, etc.).

LA DYNAMIQUE DES CONSEILS CITOYENS :

- Une dynamique de travail et de concertation.
- Une forte dimension collective.
- Une force de propositions auprès des partenaires et des élus.
- Une reconnaissance par les différentes instances de pilotage.
- Une émancipation positive face aux institutions.
- Une démarche de redynamisation individuelle qui se traduit par une accélération des démarches de parcours d'insertion. Pour exemple, beaucoup démissionne en raison d'un retour à l'emploi.

👉 Les points d'amélioration ou de vigilance :

En terme d'organisation et de gouvernance, il est important :

- d'être vigilant concernant une mobilisation inadaptée des membres des conseils citoyens (comités, réunions techniques, formations, etc.) ainsi que sur la capacité des partenaires à leur apporter des solutions de manière réactive afin notamment, de ne pas aboutir à leur démobilisation ou leur essoufflement ;
- de préciser la méthode de concertation des conseils citoyens afin de recueillir leur avis sur la pertinence des projets (en amont et en aval) ;
- d'ouvrir le conseil citoyen à d'autres habitants volontaires afin de permettre un renouvellement avec souplesse (sans recourir au tirage au sort systématique) ;
- de l'accompagner dans sa réflexion sur une structuration juridique à venir ;
- de lui donner les moyens d'assurer sa mission et de réaliser des projets.



Formation « Gouvernance » avec les conseils citoyens – Ecole du Renouvellement Urbain – Le 27/09/2017



« Moi, j'ai beaucoup de gens qui m'ont dit : de toute façon vous allez aux réunions pour quoi faire ? Vous nous promettez ça, on ne l'a pas, c'est pour ça qu'il y en a certains qui ne croient plus aux rénovations. »

Paroles d'un membre du Conseil citoyen de Coulounieix-Chamiers – Ateliers du 19/12/2018

3.2.2 La démarche participative innovante du PRU de Chamiers

La réussite d'un projet urbain se mesure en grande partie à l'appropriation que s'en font les habitants, principaux utilisateurs de l'espace produit ou reconfiguré. Dès la phase de diagnostic, l'adhésion des habitants est donc un facteur de réussite incontournable des opérations urbaines. Celle-ci dépend notamment des moyens donnés à l'expression citoyenne et à la reconnaissance de l'expertise d'usage détenue par les habitants pour aboutir à une réelle démarche de co-construction.

Cette volonté se traduit de plusieurs façons :

La **Maison du Projet** est l'outil de concertation central du PRU et des projets structurants liés. Tout comme les enfants, les habitants sont porteurs de la réalité d'usage de leur quartier. Ils ont l'expérience de leur vécu dans le quartier et peuvent en exprimer les limites et les atouts. Cette matière est indispensable à la détermination des enjeux du PRU. La Maison du projet est :

- Un lieu d'exposition permanente à rayonnement extra-quartier pour favoriser la mixité sociale dans les échanges (expos, vidéos, maquettes...)
- Un lieu de production et de création, via des ateliers participatifs et collaboratifs (cafés-débats, ateliers créatifs...) sur différents thèmes choisis avec le conseil citoyen pour répondre aux attentes des habitants
- Un lieu d'exploration de nouvelles méthodes participatives, comme par exemple la mise en place d'une vitrine numérique interactive du PRU ou d'une résidence d'artistes (Vagabondages 932).

Des **ateliers d'urbanisme avec les élèves** de l'école E. Leroy sur les thèmes de « Chamiers hier, aujourd'hui et demain ». Outre leur intérêt évident pour les transformations de leur cadre de vie, les enfants sont des ambassadeurs de choix pour les non-publics des instances de concertation. Ils relaient l'information et mobilisent les volontés en dehors de l'école. D'autant plus dans un quartier où l'accès à la langue est parfois contraint.

Des **marches exploratoires** dans le quartier en lien avec le Conseil Citoyen et les partenaires de la GUSP

La mobilisation de formats complémentaires plus « classiques » mais néanmoins indispensables : une **lettre-info bimensuelle** sur l'avancement du projet à destination des habitants et partenaires à venir, des **réunions publiques** aux temps-forts du projet.



Pudeur, barrière de la langue, scepticisme, désintéressement sont autant d'obstacles potentiels. Pour les contourner et aller chercher la parole de ceux qui naturellement ne s'exprimeraient pas, les outils de sollicitation des habitants doivent être ajustés tant sur le fonds que sur la forme (ex. vitrine interactive).

3.3 Le soutien aux associations depuis la signature du contrat

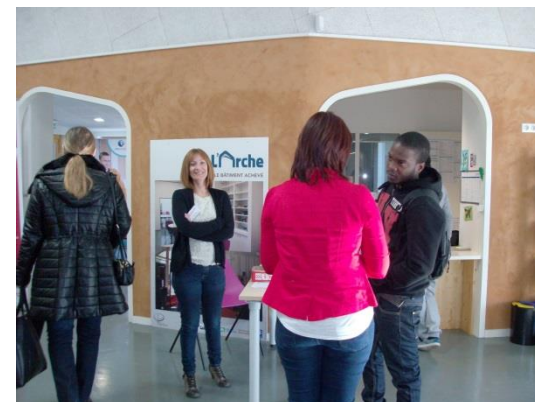
Les partenaires du contrat de ville soutiennent les associations de proximité contribuant au lien social et à la citoyenneté par le biais du droit commun et de l'appel à projet du contrat de ville.

La DDCSPP en particulier accompagne financièrement de nombreuses actions notamment en matière de soutien au développement de la vie associative, de formation des bénévoles, d'accompagnement des conseils citoyens et de la médiation sociale :

- par la diffusion du programme commun de formation des bénévoles ;
- par la mobilisation de postes ;
- par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la politique de la ville ;
- par le financement d'actions dans le cadre des politiques locales de jeunesse (soit 25% de l'enveloppe départementale).

3.3.1 Les Postes d'adultes relais et FONJEP attribués aux associations

- **6 postes d'adultes-relais** (sur 10 au total), sur de la médiation sociale en particulier, ont été attribués pour la période 2015-2017 (4 au centre social St-Exupéry, 1 à la ville de Périgueux, 1 au Grand Périgueux sur l'emploi et la formation des jeunes des quartiers). Aide attribuée : 330 000 €.
- **6 postes FONJEP** / Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (sur 21 au total) ont été attribués à des associations qui structurent la vie des quartiers :
 - BOP 163 (jeunesse) : 3 x 7 164 € (soit 21 492€) pour All Boards Family, Ciné Cinéma et les Francas
 - BOP 177 (cohésion sociale) : 2 x 7 164 € (soit 14 328 €) pour le centre social St-Exupéry
 - BOP 147 (politique de la ville) : 1 x 5 068 € (soit 5 068 €) pour Rouletabille



3.3.2 Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs signées (CPO)

10 conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées pour la période 2017-2019 pour un montant envisagé de 60 000 € / an. Elles concernent l'Atelier Santé Ville (Le Grand Périgueux), les conseils citoyens de Chamiers et Boucle de l'Isle, le Comité Intercommunal du Fonds de Participation des Habitants, All Boards Family, Rouletabille, Ciné Cinéma, Médiagora et St-Exupéry (Plume et PAOI). Il s'agit principalement d'actions transversales ou de proximité, dont le rattachement à la stratégie du contrat de ville est pertinente et qui font consensus chez l'ensemble des partenaires instructeurs.

3.3.3 Des associations majoritairement porteuses des actions financées dans le contrat de ville

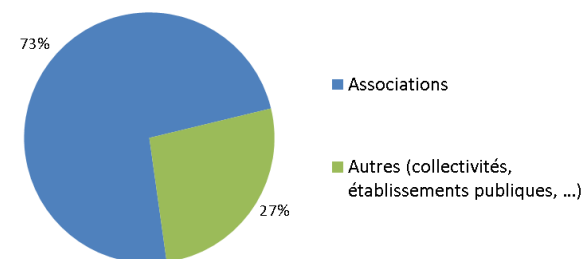
L'Etat aide financièrement des actions, notamment en matière de soutien au développement de la vie associative (77 442 € sur 3 ans, en progression), de formation des bénévoles (diffusion d'un programme commun de formation relayé par les acteurs de la politique de la ville).

Les associations constituent la grande majorité des porteurs soutenus par l'appel à projets politique de la ville (27 sur 34 porteurs en 2018).

👉 Les points d'amélioration ou de vigilance :

⇒ Malgré ces efforts la situation de certaines associations reste fragile, ce qui justifierait un accompagnement encore plus poussé.

Les porteurs de projet



Gd PX et Bergerac	FONJEP			Adultes Relais	Politiques Jeunesse	Valeurs de la république
	163	147	177			
2015	28 656	15 204		178 621	29 942	
2016	35 820	10 136	14 328	189 360	20 500	4 000
2017	35 820	10 136	14 328	191 120	27 000	6 000
TOTAL	100 296	35 476	28 656	559 101	77 442	10 000

Dotation départementale du CGET pour 2015 - 2016 - 2017

Territoire/Année		2015	% Evolution par rapport à 2014	2016	% Evolution par rapport à 2015	2017		% Evolution par rapport à 2016
						Dotation initiale	Suite annulation de crédits	
Dotation CGET départementale		363 455 €	-1,00 %	387 549 €	6,60 %	370 000 €	351 123 €	-10,37 %
	dont CIEC (1)	23 455 €		17 549 €		17 198 €	sans objet (3)	
	dont PRE	120 000 €		120 000 €		120 000 €	108 500 €	
y compris dotations complémentaires (2)		367 955 €	-2,00 %	464 049 €	26,11 %		354 123 €	-23,68 %
Grand Périgueux (hors dotation complémentaire)	Au titre de l'AAP	108 000 €	-13,20 %	121 250 €	12,20 %		130 455 €	7,59 %
	Au titre du CIEC	9 500 €		8 399 €			sans objet (3)	
	Au titre du PRE	78 500 €	-16,00 %	76 500 €	-2,50 %		70 000 €	-8,49 %
	TOTAL	196 000 €	-14,40 %	206 149 €	5,20 %		200 455 €	-2,80 %
Communauté d'Agglomération Bergeracoise (hors dotation complémentaire)	Au titre de l'AAP	112 000 €	16,40 %	128 750 €	14,90 %		111 236 €	-13,60 %
	Au titre du CIEC	13 955 €		9 150 €			sans objet (3)	
	Au titre du PRE	41 500 €	35,90 %	43 500 €	4,80 %		38 500 €	-11,49 %
	TOTAL	167 455 €	20,70 %	181 400 €	8,30 %		149 736 €	-17,40 %

1) Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté

2) 2015 : 4 000 € (cordées de la réussite)+ 500 € (internat d'excellence)

2016 : 40 000 € pour la plateforme MUST (AAP CGET) + 31 500 € pour conseils citoyens+ 4 500 € (cordées de la réussite)+ 500 € (internat d'excellence)

2017 : 3 000 € (cordées de la réussite) + 932 € (ANCV)

3) sans objet compte tenu des annulations de crédits

3.4 La mobilisation des acteurs du monde économique

3.4.1 Un partenariat avec les chambres consulaires et les acteurs économiques

Ce partenariat s'est progressivement mis en place, dans le cadre du contrat de ville, et a généré une réflexion concernant la mise en œuvre d'actions relatives à :

- **l'accompagnement des entreprises des quartiers** pour une meilleure attractivité (anticipation de la CCI en particulier, dans l'attente de décisions relatives au FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).
- **l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'entrepreneuriat** au travers de l'action « créer sa boîte, pourquoi pas vous ? » portée par le collectif ADIE, Coop'alpha, Initiative Périgord, BGE et CCI.

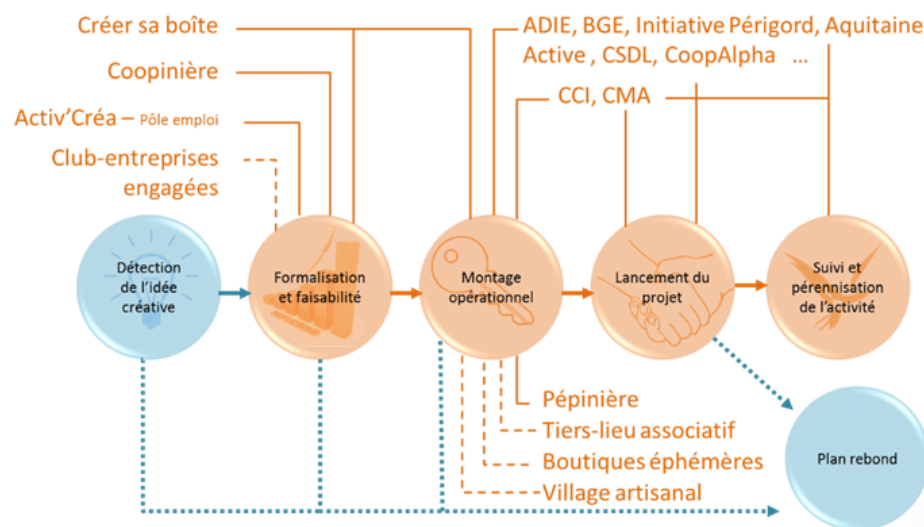
Soucieux de rendre lisibles les dispositifs et ressources existantes sur le territoire (structures et outils d'accompagnement, financeurs, entreprises engagées,...) et de favoriser l'initiative économique et la création d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le Grand Périgueux et ses partenaires ont souhaité mettre en place une « Fabrique à entreprendre » sur le territoire (label de la Caisse des Dépôts - CDC) qui sera effective en 2018.

L'objectif est de proposer un lieu "ressource" facilitant le parcours des créateurs d'entreprise issus des QPV et permettant de rompre l'isolement des entrepreneurs des quartiers souvent constaté.

La dimension innovante du montage de la Fabrique à entreprendre:



Piloté par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux, ce dispositif vise aussi à accompagner, si besoin, la "seconde" vie du créateur en cas d'arrêt de l'activité, en valorisant les compétences acquises dans le parcours: c'est le "plan rebond" qui permet au pré-créateur de valoriser les compétences acquises au sein d'une entreprise (salarial).



Chaîne de l'accompagnement à la création d'activités sur Le Grand Périgueux

3.4.2 La mobilisation renforcée des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

Face aux difficultés croissantes des publics de l'IAE (problème de mobilité, manque d'autonomie, etc.), l'association intermédiaire 3S (« Solidarité-Soutien-Service ») a créé en 2017, le premier Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dans un QPV, installé au cœur du quartier de Chamiers (6 ETP annuel). La structure développe une activité de services dans le domaine de la valorisation, du retraitement et de la collecte des déchets, devenues des tâches obligatoires des collectivités, des bailleurs et des entreprises faisant émerger des nouveaux marchés ouverts à l'insertion.

3.4.3 L'investissement d'EPARECA porteur d'un projet de village artisanal « Cap'Artisans »

Les études sur la situation et le potentiel économique (commercial et artisanal) du quartier de Chamiers réalisées en 2015 et partagées en février 2016 ont incité l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) à envisager le portage d'une opération de village artisanal.

Calibrée pour 10 à 15 artisans et située dans le quartier sur une ancienne friche commerciale, l'opération est estimée à 2.426.674 €, avec une mise en service prévue fin 2019.

Ce projet propose une offre inédite sur l'agglomération de cellules locatives artisanales, modulables et à petit prix en portage et gestion immobiliers par EPARECA.

Le projet est articulé avec le projet de « Fabrique à entreprendre » pour accompagner la création d'activités émanant des habitants des QPV (montage projet, tarification progressive,...).

3.4.4 La redynamisation des linéaires commerciaux

Retravailler le linéaire commercial et identifier une vraie unité, suivre et accompagner certains commerces fragilisés (reprise d'activité,...), revoir l'offre en terme de commerce alimentaire nécessite de s'inscrire dans des dispositifs dédiés.

La mobilisation du FISAC a permis d'engager dès 2017 une véritable dynamique de consolidation commerciale à travers un système d'aides financières publiques attribuées aux acteurs économiques désirant rénover ou embellir leur outil de travail (régime bonifié pour les commerces des QPV du Grand Périgueux). A ce jour, 4 commerces de Chamiers ont souhaité déposer un dossier de demande de subvention.



Projet « Cap'Artisans » d'EPARECA

3.5 L'articulation entre les volets sociaux et urbains du contrat de ville

3.5.1 L'intégration des enjeux du contrat de ville dans le PRU de Chamiers

Le PRU de Chamiers s'articule autour de cinq types d'intervention qui chacun, renvoie aux axes stratégiques du contrat de ville :

- L'amélioration de la fonction habitat du quartier ;
- La consolidation et la mise à niveau de l'offre d'équipements et de services ;
- Le maintien et le développement d'activités économiques créatrices d'emplois sur les quartiers prioritaires ;
- Le traitement d'espaces publics inclusifs au service de la mise en réseau du quartier à son environnement. ;
- La gestion urbaine et sociale de proximité pour pérenniser les changements.

Une note de synthèse du NPNRU est annexée au présent rapport d'évaluation.

Dans le cas présent, si les PRU ont longtemps été tournés quasi exclusivement sur le volet urbain, le PRU de Chamiers intègre résolument les enjeux du contrat de ville et tente d'apporter des réponses opérationnelles et méthodologiques (implication des habitants) sur les 3 piliers du contrat.

De même, des instances de pilotage partagées de concertation et de validation sont régulièrement organisées à la fois sur le contrat de ville et le PRU pour une approche croisée et intégrée. La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) n'est plus aujourd'hui une priorité de l'ANRU mais le reste à l'échelle du projet du quartier et des attentes collectives.

C'est pourquoi, en complément du projet, et sur la base des marches exploratoires réalisées par les habitants du quartier, il est prévu de mettre en place une GUSP qui fera l'objet de programmes d'ensemble cohérents (éclairage public, entretien et gestion des espaces collectifs, enlèvement des déchets, mobilier urbain, tranquillité publique, gestion locative,...).

Il s'agit de garantir aux habitants l'amélioration de leur vie quotidienne à travers la mise en œuvre d'une gestion de proximité de bonne qualité, tant au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics que de la remise à niveau des services résidentiels.

La GUSP a donc pour objectifs de :

- pérenniser les investissements importants qui seront réalisés,
- diminuer le décalage existant entre le niveau d'entretien ou d'adaptation du bâti et les attentes des habitants,
- résoudre les problèmes du manque d'attractivité et le sentiment d'insécurité dans les espaces communs des immeubles et les espaces publics,
- accompagner la mise en œuvre progressive du PRU par des actions permettant d'atténuer l'impact des chantiers sur le quotidien des habitants.

Cette démarche collective de l'État, du bailleur, des collectivités locales et des habitants pour apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés sur le terrain donnera lieu à des engagements contractuels clairs.

3.5.2 La conduite d'une évaluation d'impacts sur la santé (EIS) du PRU de Chamiers

La plupart des déterminants de la santé des habitants sont influencés par les décisions prises dans d'autres secteurs que celui de la santé comme celui du transport, du logement, de l'urbanisme, de l'éducation, de l'agriculture, du travail, etc. Cette approche globale du bien-être et de la santé au sens de l'OMS fonde le Contrat Local de Santé du Grand Périgueux, avec une prise en compte particulière des habitants des quartiers inscrits en politique de la ville sur l'agglomération, ainsi que des éléments sur les facteurs de risques liés à la vulnérabilité des populations (caractéristiques démographiques, socio-économiques...).

Certaines pathologies peuvent être réduites par des logiques d'aménagement urbain, résidentiels et d'habitat exemplaires, qui permettent de favoriser le cadre de vie et le bien-être des habitants par :

- L'activité physique, la détente de plein air et les mobilités douces (marche, vélo, espaces naturels,...) ;
- L'accès à une alimentation équilibrée (accès aux produits frais, circuits courts, jardins partagés de production maraîchère,...) ;
- La réduction du stress, des nuisances environnementales intérieures et extérieures (qualité de l'air, de l'eau, des sols, îlots de chaleur urbains, bruit, risques industriels,...).

Il a donc paru opportun au Grand Périgueux, sur proposition de l'Agence Régionale de Santé, de lancer une démarche d'évaluation d'impacts sur la santé des habitants du Projet de Renouvellement Urbain.

Avec l'appui d'un cabinet expert spécialisé en conduite d'EIS, une analyse a été conduite dès novembre 2017 en vue d'établir un diagnostic des impacts possibles du PRU sur la santé et le bien-être des habitants à l'échelle du quartier et de la ville/agglomération au regard d'une dizaine de déterminants de santé co-définis.

Pour chacun d'entre eux ont été formulées **des recommandations opérationnelles précises** destinées à maximiser les impacts positifs et à minimiser les impacts négatifs identifiés. Des grilles d'évaluation continueront ensuite d'être des outils de vigilance à chaque étape du PRU (définition, mise en œuvre, évaluation).

Cette démarche favorise la prise de conscience et de responsabilité des acteurs locaux ne relevant pas du champ de la santé quant aux répercussions de leurs activités sur la santé des populations. Elle constitue également une opportunité de partager et d'essayer l'expérimentation et les outils auprès d'autres territoires en renouvellement urbain, en Région Nouvelle-Aquitaine et en France.



3.5.3 La démarche participative retenue, directement inspirée de celle du contrat de ville

Pour susciter l'intérêt et être impliquante, une thématique de travail doit répondre aux considérations quotidiennes des habitants, positives ou négatives. Mais gagner la confiance des habitants sur un projet aussi long que le PRU est particulièrement difficile, le temps du projet n'étant pas le leur.

C'est pourquoi, sur proposition de l'Etat et dans une démarche résolument participative, une action anticipée d'aire de jeux extérieurs a été décidée et financée par le collectif de partenaires, afin que le PRU s'ancre déjà dans une réalité et commence à avancer selon le principe retenu de la « **politique des petits pas** ».

Sans exclure les autres publics, la co-construction autour du projet d'aire de jeux s'adresse particulièrement aux familles du quartier ; celle relative au projet de city-stade s'ouvrira davantage vers les jeunes adolescents de Chamiers et les collégiens ne résidant pas seulement sur le quartier.

Pour toutes ces interventions, le travail est mené en totale coopération avec le Conseil Citoyen de Chamiers qui participe à la création des outils, mobilise les habitants et co-anime toutes les instances de dialogue avec ces derniers.

Cette démarche s'inclut dans une démarche plus globale de participation des habitants s'appuyant sur :

- l'animation de la Maison du projet et sa vitrine numérique interactive ;
- l'organisation d'ateliers d'urbanisme avec les enfants ;
- l'accompagnement du processus de changement au travers du regard d'artistes en résidence sur le quartier.



Concertation et visite d'aires de jeux par les conseils citoyens - 2017

3.6 La prise en compte des enjeux des QPV dans les politiques publiques

3.6.1 En matière financière et fiscale

=> Le pacte financier et fiscal de solidarité

Le contrat de ville est appelé à identifier et mettre en œuvre les modalités d'adaptation et de renforcement des politiques publiques. Pour accompagner ce mouvement, la loi impose un pacte financier et fiscal de solidarité pour tous les EPCI signataires d'un contrat de ville. Ce pacte a vocation à constituer le volet financier du projet de territoire. Il conduit ainsi, à mobiliser en soutien aux communes relevant de la politique de la ville, l'ensemble des communes composant l'EPCI.

Sur le territoire du Grand Périgueux, les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres décidées au cours des trois dernières années sont fortement emprises d'un impératif de solidarité et de péréquation envers les communes présentant des quartiers, au travers de différents mécanismes constituant un levier essentiel de réduction des écarts territoriaux.

Des outils de péréquation directe

- **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**, instaurée dès 2014 (répartition en fonction de critères de pauvreté (écart relatif de potentiel fiscal et effort fiscal), favorise les communes dont le potentiel fiscal est le plus éloigné de la moyenne des communes de la strate nationale, ce qui est le cas pour Coulounieix-Chamiers et Périgueux. Il s'agit des 2 communes les plus aidées : 2,2 M € sur les 3 ans (2015-2017).
- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** dont l'objectif est de privilégier les communes parmi Les plus « pauvres » (répartition en fonction de critères de ressources

et de charges : potentiel fiscal, effort fiscal, voirie, logements sociaux, jeunes, revenus). Ici encore, l'Agglomération reverse la moitié du FPIC à ces 2 communes (2 M € sur les 3 ans).

- **La part « solidarité » de l'Attribution de Compensation** : reversée par le Grand Périgueux selon les mêmes critères de solidarité que le FPIC (334 000 € sur les 3 ans).
- Enfin, le Grand Périgueux a prévu d'attribuer **un fonds de concours** de 45 000 € sur la durée du mandat à chacune des 2 communes (soit 90 000 €).

Au total, plus de **4 500 000 €** ont été reversés aux 2 communes pour la période triennale.

Des outils de péréquation indirecte

La mutualisation des charges de gestion permet de réduire les disparités de recettes et de charges à l'occasion de transfert ou de prise de compétence, qui bénéficie à ces 2 communes parmi les plus importantes et les plus structurées de l'Agglomération (transfert de personnel en matière d'urbanisme ou recrutement de personnel en matière de renouvellement urbain). Le pacte combine donc deux approches :

- *Une approche attachée à la solidarité / redistribution financière*, visant à compenser une inégale répartition des ressources et/ou à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes.
- *Une approche privilégiant le développement du projet communautaire* : transfert de compétences, redéploiement de services existants et création de nouveaux services pris en charge par la communauté, etc.

Les difficultés des deux communes sont donc véritablement prises en compte dans le cadre de ce pacte.

=> Les dispositifs fiscaux

Deux types d'exonération fiscale impactant les collectivités ont été mis en place avec la réforme de la politique de la ville :

- **L'exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** pour les entreprises situées dans les quartiers prioritaires, afin de favoriser l'implantation ou le maintien de commerces de proximité et de services marchands dans ces quartiers, mais aussi pour réduire les inégalités de traitement entre les petits commerces de proximité. En 2016 et 2017, 27 entreprises ont été concernées sur les 2 QPV. Les allocations compensatrices de l'Etat (62 092 €) ont permis de limiter la perte de produit fiscal (110 900 €) pour les communes et l'EPCI (soit 44 %).
- Par ailleurs, afin de permettre aux organismes HLM d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, une convention d'utilisation d'**un abattement de 30 % sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** pour les immeubles de chacun des 2 quartiers prioritaires a été signée avec Périgueux Habitat, en décembre 2015 et pour une durée de 3 ans. Elle a été établie par le Grand Périgueux en partenariat avec le Conseil Départemental de la Dordogne, les 2 communes (le quartier de Chamiers où l'office Grand Périgueux Habitat dispose de 563 logements et celui de la Boucle de l'Isle où Périgueux Habitat dispose de 632 logements) et, sous le contrôle des services de l'État. **Périgueux Habitat a pu mettre en œuvre certaines actions en contrepartie d'un gain de TFPB de 564 424 € de 2016 à 2017.** La perte de produit pour les 2 communes (361 602 €) a été compensée à hauteur de 147 529 € (soit 41 %).

La répartition des moyens par quartier a été définie conjointement avec le bailleur sur plusieurs domaines :

• Sur la médiation sociale :

Un agent de médiation sociale a été recruté en 2016, à mi-temps sur chacun des deux quartiers prioritaires. C'est une nouvelle activité dans les profils d'agent de l'Office. Cet agent a en charge l'animation d'un dispositif « Mieux Vivre Ensemble », en lien avec l'ensemble des intervenants dans les quartiers. Des formations spécifiques ont également été proposées aux agents sur site (gardiens) pour faciliter leur approche des problématiques sociales.

• Sur l'entretien des abords et des parties communes :

Des actions d'entretien spécifique comme le nettoyage des graffitis et l'enlèvement hebdomadaire des encombrants ont été conduites. Une expérimentation a été menée sur la désinsectisation des parties communes d'immeubles collectifs particulièrement affectés par des désordres. Toutes ces actions seront renforcées en 2018.

• Sur la qualité de service :

La principale action a consisté à renforcer le niveau de remise en état des logements pour un service et un confort améliorés. Le niveau de remise en état moyen des logements a été réévalué d'environ 3 000 € pour Chamiers et 4 000 € pour la Boucle de l'Isle. En 2016 et 2017, 194 logements ont ainsi été rénovés et reloués (121 à Chamiers et 73 sur la Boucle de l'Isle).

Par ailleurs, des mises à disposition de locaux ont été réalisées pour l'Amicale des Locataires de Chamiers, la Maison du projet du PRU de Chamiers, le CCAS de Coulounieix-Chamiers (Vestishop), le centre social St-Exupéry, la Cie Ouïe/Dire (artistes en résidence) ou encore la Mairie de Périgueux (CLAS).

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires : bilan financier 2016-2017

AXES	ACTIONS	Dépenses valorisées Chamiers	Dépenses valorisées Boucle de l'Isle	Total des dépenses valorisées sur les 2 QPV
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Recrutement d'un agent de médiation sociale	31 598 €	31 598 €	63 196 €
Formation des personnels de proximité	Formations spécifiques	2 705 €	2 705 €	5 410 €
Sur entretien	Enlèvement des tags et graffitis	4 107 €	4 941 €	9 048 €
	Renforcement de la gestion des encombrants	12 899 €	6 394 €	19 293 €
Tranquillité résidentielle	Surveillance des chantiers	-	35 677 €	35 677 €
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutiens aux actions favorisant le vivre ensemble	4 000 €	-	4 000 €
	Mise à disposition de locaux	19 926 €	1 827 €	21 753 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Surcoût de remise en état des logements à relouer	95 233 €	220 467 €	315 700 €
	Renforcement de la lutte contre les insectes et animaux nuisibles	18 996 €	14 295 €	33 291 €
Total dépenses valorisées		189 464 €	317 904 €	507 368 €
Total abattement TFPB 2016-2017		299 465 €	264 959 €	564 424 €

3.6.2 La prise en compte des quartiers dans le projet de territoire

=> Le Programme Local de l'Habitat durable (PLHD)

Approuvé en décembre 2017, le PLHD a intégralement pris en compte la problématique des quartiers, tant dans son approche d'équilibre territorial de l'habitat que social. Ainsi, ce document stratégique et sa mise en œuvre engagée dès 2018 traite de manière très précise de :

- la production locative sur site et hors sites des QPV ;
- la nécessaire vigilance sur les demandes de mutations et les attributions qui seront effectuées : conscients de cet impératif pour l'efficacité du renouvellement urbain de Chamiers, l'agglomération et tous les bailleurs et maires se sont engagés à respecter le seuil de 50% des attributions en QPV à des ménages relevant des 3 quartiles les plus élevés (quartiles supérieurs à 612€/mois).

Cet engagement est formalisé dans le document cadre approuvé en CIL du 3 novembre 2017 et en conseil communautaire de décembre 2017. La répartition de la reconstitution en 50% PLAI / 50% PLUS est une illustration de cet engagement.

En parallèle, le projet de CIA, en cours d'élaboration et en concertation avec les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux dont Action Logement, prévoient que ces derniers puissent consacrer, en dehors des résidences fragiles issues de l'étude de peuplement porté par l'agglomération (et notamment les résidences situées en QPV), 43 % de leurs attributions à des ménages ayant des revenus inférieurs à 40 % des plafonds HLM (validation prévue en septembre 2018).

La charte inter-bailleurs portée par Grand Périgueux Habitat sur le relogement permettra également de répondre en partie à cet objectif.

Par ailleurs, Le Grand Périgueux a décidé d'être réservataire de 10% de logements sociaux sur chaque opération neuve sur laquelle il apporte sa garantie d'emprunts : il s'agira de mettre en place cet outil en faveur de la mixité pour la reconstitution sur site des 49 logements et pour le relogement des ménages hors site sur des opérations neuves.

Enfin, un **Plan prévisionnel de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social** sera élaboré en 2019. Il définira les orientations pour satisfaire le droit à l'information des demandeurs et assurer une gestion partagée (bailleurs, Etat, collectivités,...).

La commission de coordination animée par Le Grand Périgueux, réunie pour la première fois le 29 mai dernier, aura pour missions de suivre ces objectifs et de faire des préconisations opérationnelles pour les atteindre.

=> Le Plan Global des Déplacements (PGD)

Approuvé en octobre 2016, le PGD 2015-2020 du Grand Périgueux a intégré les problématiques de mobilité des quartiers à chaque étape de son élaboration. Ainsi ont été adaptées plusieurs fiches-actions, évoquant :

- Le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur l'axe Est-Ouest passera à l'intérieur du quartier de Chamiers sur le boulevard Jean Moulin pour assurer une desserte

optimale des habitants de Chamiers aux pôles actifs du territoire. Les travaux sont prévus en début d'année 2019.

Ce projet est couplé dans le cadre de « PériMouv' » avec une réorganisation de la circulation et la définition de nouveaux plans de circulation concertés sur les 2 QPV et le quartier de veille du secteur Gare.

- Le renforcement de l'offre ferroviaire dans le cadre du contrat d'axe passé avec le Conseil Régional et le futur Pôle d'Échange Multimodal de Périgueux, placeront les quartiers dans leur périmètre d'influence.
- Le schéma des modes doux est également complété en faveur des quartiers, puisque deux passerelles seront aménagées pour relier les QPV de manière directe à la Voie verte, infrastructure douce.
- La création d'une plateforme de mobilité et l'appui aux services de mobilité pour les personnes en insertion sociale et professionnelle. C'est ainsi que la plateforme MUST est née en 2017, en complément de l'aide aux initiatives en faveur des publics en difficulté de mobilité (aide au permis de conduire, etc.).

=> La Stratégie Emploi – Économie du Grand Périgueux

82% des emplois du Grand Périgueux sont localisés sur la ville-centre et sa première couronne. Elles constituent le cœur de l'agglomération et sont génératrices d'emplois pour le reste du Grand Périgueux.

Cette tendance va s'amplifier dans les prochaines années. En effet, de nombreux projets de développement économique majeurs sont prévus dans les prochaines années sur le Grand Périgueux. Ils totalisent plus de 51 ha économiques et représentent un potentiel de création de 650 à 750 emplois. Coulounieix-Chamiers est doublement concernée puisqu'elle

dispose de plus de 15 ha économiques dont les 2/3 sont déjà disponibles ou en projet de commercialisation.

Or les quartiers prioritaires sont limitrophes à de nombreux projets dont la vocation est clairement de renforcer la vocation économique et la promotion de l'emploi en cœur d'agglomération. En effet, sur Périgueux, ville-centre de l'Agglomération, la ZAC du quartier de la Gare prévoit l'aménagement d'un Grand Quartier d'Affaires et la promotion d'une Digital Valley portés par le Grand Périgueux. Dans le centre historique, est également prévue la création d'une Manufacture Gourmande et plus globalement, le lien avec le projet « Cœur de Ville » de Périgueux.

Un Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire à proximité immédiate des QPV, véritable centre de ressources de l'ESS d'envergure départementale va être créé, de même qu'un Pôle artisanal d'EPARECA en cœur du quartier, remplaçant ainsi les QPV dans une reconnaissance de leur rôle de véritables centres actifs de l'emploi et de l'économie du cœur d'Agglomération.

⇒ Ces synergies entre Économie et Déplacements repositionnent le centre de gravité de l'agglomération sur le secteur Ouest, plaçant de fait les QPV au centre des préoccupations communautaires et au premier rang des destinations résidentielles à privilégier.

3.6.3 La prise en compte des enjeux des QPV dans les plans et les schémas élaborés depuis la signature du contrat de ville

⇒ Les documents intégrant les QPV

- Le contrat local de santé (CLS), signé le 3 mai 2016

Le contrat local de santé 2016-2019 du Grand Périgueux a poursuivi la démarche partenariale et de prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé développées par l'Atelier Santé Ville. Le diagnostic partagé a permis l'inclusion des habitants des quartiers comme un public présentant des caractéristiques et des problématiques communes auxquelles devait répondre les actions prioritaires du contrat.

Les actions initiées dans le cadre de **l'Atelier Santé Ville** ont été développées dans le CLS au sein de l'axe « accès aux soins et à la prévention pour les personnes précaires et vulnérables ».

Plus largement, toutes les actions du CLS (santé environnementale, santé mentale, enfance et parentalité) impliquent d'une façon ou d'une autre les quartiers, que ce soit par la participation des acteurs des quartiers (centres sociaux, associations, conseils citoyens) ou que ce soit par le territoire de l'action se déroulant dans les quartiers.

- Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations, signé le 18 juin 2018

Annexé au contrat de ville, le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations 2018-2020 du Grand Périgueux s'applique à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Si les habitant.es des quartiers cumulent les critères de discrimination (origine, lieu de résidence, religion réelle ou supposée, situation patronyme, situation familiale, âge, etc.) pour l'accès à l'emploi et au logement notamment, ces difficultés touchent également d'autres habitant.es du territoire.

On considère que les discriminations sont majoritairement le fruit d'un système et qu'elles seraient donc « involontaires ». Cette approche systémique permettra aux acteurs d'agir :

- directement sur l'environnement : employeurs, propriétaires, intermédiaires (emploi/logement), etc. ;
- en accompagnement des victimes, par un réseau de vigilance en construction afin d'internaliser l'écoute et l'orientation au sein des structures de proximité et en particulier celles présentes dans les quartiers et identifiées par les habitant.es (centres sociaux, associations, CCAS, assistantes sociales, accueil des mairies,...).



⇒ Les autres schémas n'abordant pas expressément les quartiers

Plusieurs schémas départementaux ont été récemment élaborés sur des problématiques auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers et repérés dans le contrat de ville. Même s'ils ne citent pas expressément les quartiers, il s'agit de documents-cadres importants dans la **logique de mobilisation des politiques publiques** en leur faveur.

- Le Schéma départemental d'accès aux soins de proximité 2016-2020, approuvé en janvier 2018. Par ce schéma, le département s'est engagé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé. L'objectif est de permettre à tous les habitants d'accéder, en moins de 15 minutes, à des soins de qualité, d'assurer la continuité des soins, de créer des structures de proximité, favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire, etc.

- Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Egalement approuvé en 2018, il définit pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il couvre un éventail large de services utiles au quotidien des habitants (marchands et non marchands).

Dans le cadre de ce schéma, 7 enjeux ont été dégagés :

- construire un socle de services de base pour tous,
- garantir un maillage équitable du territoire,
- développer les services de soins et de santé,
- accompagner les publics en situation de fragilité,
- s'engager en faveur de la jeunesse et de l'éducation,
- renforcer l'accès au numérique,
- faciliter les déplacements vers les services.

Par ailleurs d'autres schémas présentent potentiellement un intérêt pour les quartiers, qu'il conviendra d'analyser plus avant avec l'ensemble des partenaires concernés.

Il s'agit notamment de :

- Schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille (2014-2018)
- Le Schéma départemental des services aux familles (2014-2018)
- Le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale de la Dordogne – Personnes Agées (2014-2019)
- Le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées (2017-2022)

ANNEXES

(133)

LISTE DES PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS AU RAPPORT

- Préfecture de la Dordogne et services de l'Etat : DDCSPP, DIRECCTE, DDT, DRAC, DDSP, DSDEN, ARS
- Ville de Périgueux
- Ville de Coulounieix-Chamiers
- Ville de Boulazac Isle Manoire
- Conseil Départemental de la Dordogne
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- CAF de la Dordogne
- Pôle Emploi Périgueux (Agence Littré)
- CPAM de la Dordogne
- Grand Périgueux Habitat
- Dordogne Habitat
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale d'Aquitaine
- Maison de l'Emploi du Grand Périgueux
- Mission Locale du Grand Périgueux
- Caisse des Dépôts et Consignations

LISTE DES PORTEURS DE PROJETS 2015-2017

Associations :

- ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)
- AFAC 24 (Association Formation Avenir Conseil)
- Alcool Assistance
- All Boards Family
- ASPTT Lutte
- AMSD (Auto-Mobilité Solidaire Dordogne)
- Boxing Club Périgourdin
- Cavaliers et Meneurs de la vallée
- Centre Social Saint Exupéry
- Ciné-Cinéma
- CIFPH (Comité Intercommunal du Fond de Participation des Habitants)
- Club de prévention Le Chemin
- Dance Union
- Drop De Béton
- EPED (Ecole des Parents et des Educateurs de la Dordogne)
- Infodroits
- JAGAS (Junior Association du Gour de l'Arche)
- Le Sans Réserve
- L'Odyssée
- Maison de l'Emploi du Grand Périgueux
- Mission Locale du Grand Périgueux
- MPH (Médecine Périgordine Humanitaire)
- Mosaïque
- Médiagora / L'Agora

- Ouïe/Dire
- Retravailler SO / CIDFF
- Radios Libres en Périgord
- Rouletabille
- SAFED 24 (Service d'Accompagnement des Familles en difficultés)
- Some Produkt
- SiphonArt
- Tennis Club de Boulazac
- Théâtre de Menou
- UPOP (Université Populaire en Périgord)
- 3S (Solidarité Soutien Service)

Etablissement publics et collectivités territoriales

- Centre social et culturel L'Arche – Périgueux
- CCAS de Périgueux
- CCAS de Coulounieix-Chamiers
- CCAS de Boulazac Isle Manoire
- Ville de Périgueux
- Ville de Coulounieix-Chamiers
- Lycée des métiers de Bergerac
- Collège Jean Moulin - Coulounieix-Chamiers
- CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie)
- Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux

